

VOLET PAYSAGER
FÉVRIER 2025



Volet paysager

Étude d'impact du projet de

la Ferme éolienne de la Croix Violette

Vendée (85)

VOLKSWIND France S.A.S
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde
87100 Limoges
Tel : +33 (0)5 55 48 38 97



agence COUASNON

9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes
Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



Table des matières

A . PRÉFACE 6

1 . Présentation & Objectifs	6
2 . Bibliographie	6
3 . Articulation du Rapport.....	7
4 . Définitions préalables.....	8
4.1. Qualification des vues - stade état initial.....	8
4.2. Qualification des vues - stade variantes et impacts	9
4.3. Enjeu	10
4.4. Sensibilité paysagère	10
4.5. Impact paysager.....	10

B . LOCALISATION DU PROJET 11

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE..... 12

1 . Présentation de la démarche	12
2 . Définition des aires d'étude	12
2.1. Méthodologie.....	12
2.2. Présentation des aires.....	16
2.1.1. Aire d'étude immédiate.....	16
2.1.2. Aire d'étude rapprochée	16
2.1.3. Aire d'étude éloignée.....	16

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL 20

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL 20

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE..... 24

1 . Contexte Paysager.....	26
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie.....	26
1.2. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	32
1.3. Les grandes unités paysagères	36
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	43
2 . Le contexte éolien	44
2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE)	44
2.2. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).....	48
2.3. Effets cumulés.....	50
2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien.....	53
3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel.....	54
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	54

3.2. Les sites protégés	54
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	58
3.4. Les monuments historiques.....	62
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine	73

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE..... 74

1 . Contexte paysager	76
1.1. Le relief et l'hydrographie.....	76
1.2. Les principaux axes de communication	78
1.2.1. Axes viaires.....	78
1.2.2. Axes ferroviaires.....	78
1.2.3. Chemins de randonnée.....	78
1.2.4. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication ..	82
1.3. L'habitat	84
1.3.1. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat.....	90
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	91
2 . Le contexte éolien	92
3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel.....	94
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco	94
3.2. Les sites protégés	94
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	98
3.4. Les monuments historiques.....	108
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine	120

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 122

1 . Contexte paysager	124
1.1. Le relief et l'hydrographie	124
1.2. Les principaux axes de communication	128
1.2.1. Axes viaires.....	128
1.2.2. Chemins de randonnée.....	128
1.2.3. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication ..	131
1.3. L'habitat	132
1.3.1. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat.....	137
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	138
2 . Le contexte éolien	140
3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel.....	142
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco	142
3.2. Les sites protégés	142
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	142
3.4. Les monuments historiques.....	142
3.5. Zone de Présomption de prescription archéologique	148

E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	150
PARTIE 2. ÉTUDE DES VARIANTES	156
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES.....	156
B . COMPARAISON DES VARIANTES	158
1 . Photomontages de comparaison	158
2 . Tableau comparatif des variantes.....	163
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS	165
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN	165
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES.....	167
1 . Choix des photomontages	167
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES.....	174
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	178
1 . Carnet de photomontages commentés de l'aire éloignée.....	178
2 . Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire d'étude éloignée.....	192
3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire éloignée.....	193
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	194
1 . Carnet de photomontages commentés de l'aire rapprochée.....	194
2 . Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire d'étude rapprochée	268
3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire rapprochée.....	269
F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	270
1 . Carnet de photomontages commentés de l'aire immédiate.....	270
G . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	470
1 . Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire d'étude immédiate.....	470
2 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire immédiate.....	472
H . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE	474
1 . Présentation de la méthode.....	474
1.1. Preamble.....	474

1.2. Réalisation du schéma d'occupation visuelle.....	474
1.3. Critères d'analyse	474
2 . Choix des bourgs	475
2.1. Bourg de Benet	476
2.2. Bourg de Saint-Pompain.....	480
2.3. Bourg de Villiers-en-Plaine.....	484
3 . Conclusion	488
I . POSTES DE LIVRAISON	490
J . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	492
1 . Mesures en amont du choix du projet.....	492
2 . Mesures après analyse des photomontages.....	493
3 . Tableau récapitulatif.....	498
K . CARTES DE SYNTHÈSE.....	499
L . CONCLUSION	502
PARTIE 4. ANNEXES	506
A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	506
B . TABLE DES FIGURES.....	507
C . GLOSSAIRE	508
D . MÉTHODE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES.....	511
E . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	516

A . Préface

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du Projet éolien de Benet : «Ferme éolienne de la Croix Violette» sur la commune de Benet (85).

Ce projet est porté par la société Volkswind.

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (révisé en octobre 2020, par le ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Toute mention faisant référence à la "Ferme Eolienne de l'Epinaie" ou au "Projet de l'Epinaie" fait référence au projet de renouvellement de la Ferme éolienne de Benet. Cette mention peut notamment apparaître sur certaines cartes et photomontages.

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

- > **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005, actualisé en 2010 et 2016 puis révisé en 2020 (cité précédemment),
- > **Charte du Parc naturel régional du Marais Poitevin** - Rapport 2014 / 2026, publié en mai 2013
- > **L'atlas des Paysages de Poitou-Charentes**, produit par le CREN Poitou-Charentes et publié en 2005
- > **L'atlas des Pays-de-la Loire**, publié en 2014 sous la direction de la DREAL des Pays de la Loire
- > **Schéma régional éolien de la région Poitou-Charentes**, diffusé en 2012 par la DREAL Poitou-Charentes
- > **Schéma régional éolien de la région pays de la Loire**, diffusé en 2013 par la DREAL Pays de la Loire
- > **SRADDET des Pays de la Loire**, adopté par le Conseil régional en décembre 2021 et approuvé par le Préfet de Région en février 2022.
- > **SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine**, adopté par l'assemblée régionale en décembre 2019 et adopté par la Préfet de Région en mars 2020.

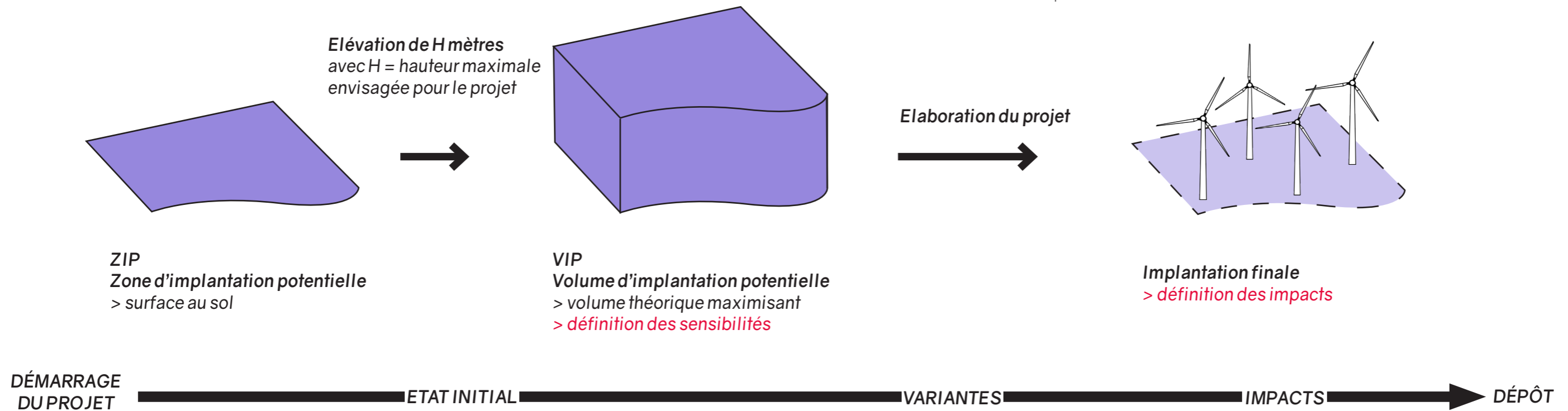
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL :** analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES :** évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation :** analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.



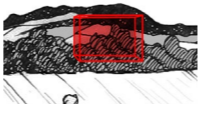
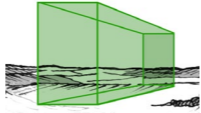
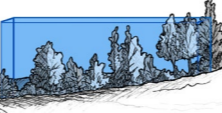

4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. Qualification des vues - stade état initial

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentielle (VIP) tel que décrit précédemment.

Perception verticale

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

Perception horizontale

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

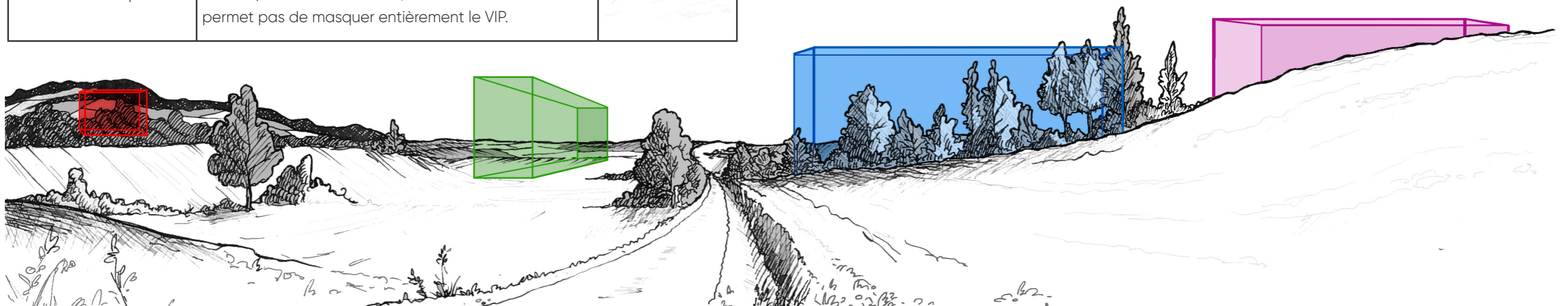
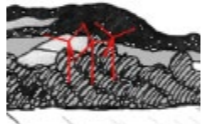
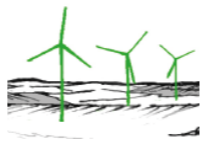




Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

4.2. Qualification des vues - stade variantes et impacts

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

Perception verticale

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

Perception horizontale

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

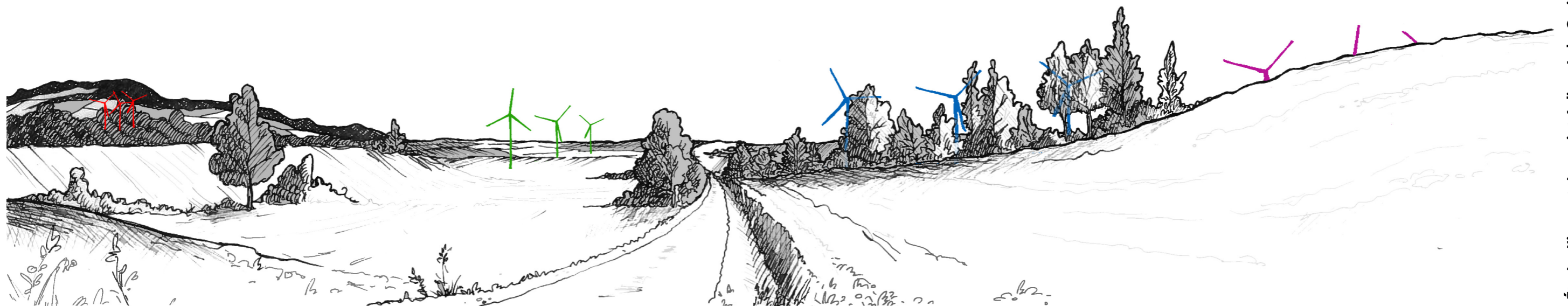


Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes

4.3. Enjeu

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est la « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »

(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. »

(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. Sensibilité paysagère

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Un élément présentant un enjeu fort vis-à-vis de l'éolien ne présente pas forcément de sensibilité au regard du projet concerné.

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

La sensibilité peut être qualifiée de :

- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. Impact paysager

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien. De même qu'un enjeu fort n'implique pas nécessairement une sensibilité, une sensibilité n'induit pas directement un impact puisque le travail d'élaboration des variantes peut éviter ou réduire la visibilité du projet final.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . Localisation du projet



Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3

La zone du projet éolien se situe à la limite des régions de Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-Loire. La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située à environ 10 km au nord-ouest de Niort, 45 km au nord-est de La Rochelle et 65 km à l'ouest de Poitiers. La ZIP est traversée par l'A83, entre Benet et Coulonges-sur-l'Autize.

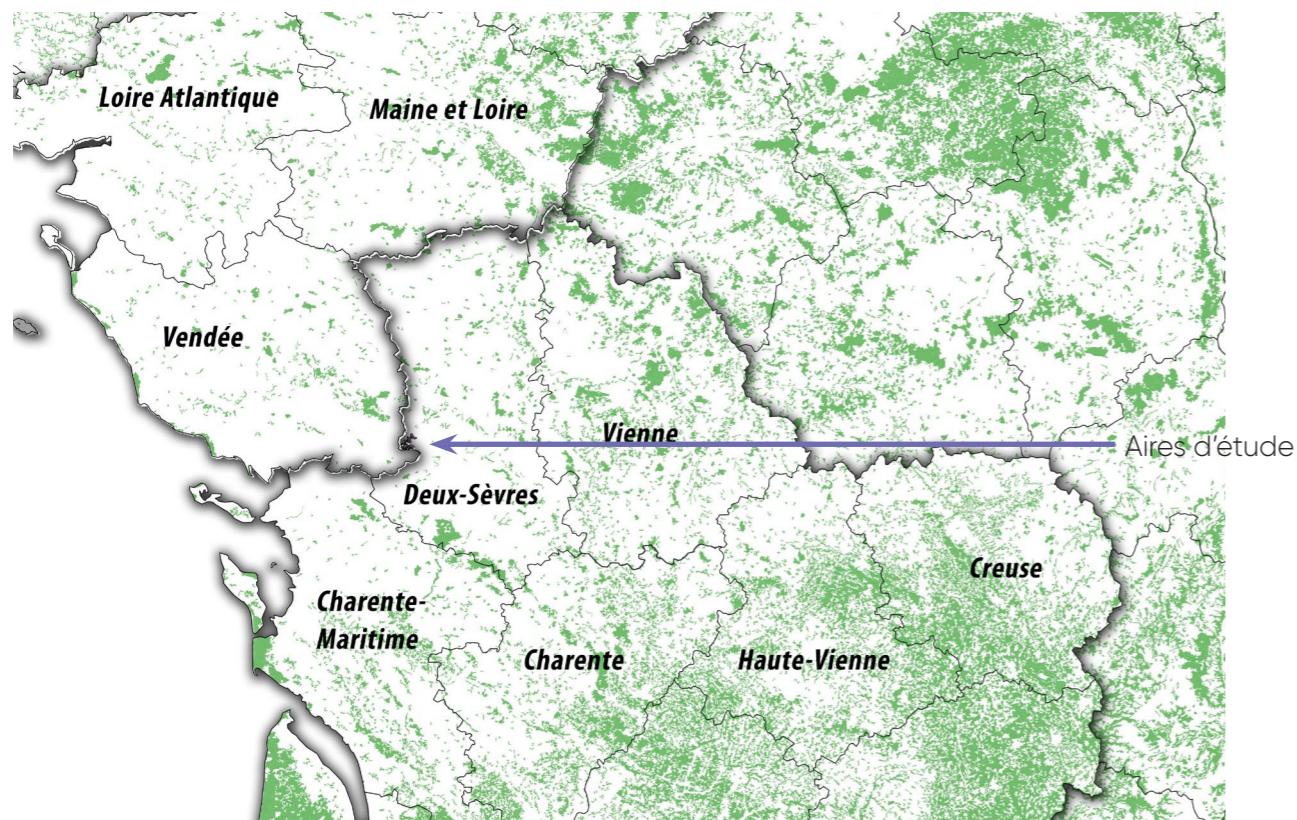


Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3

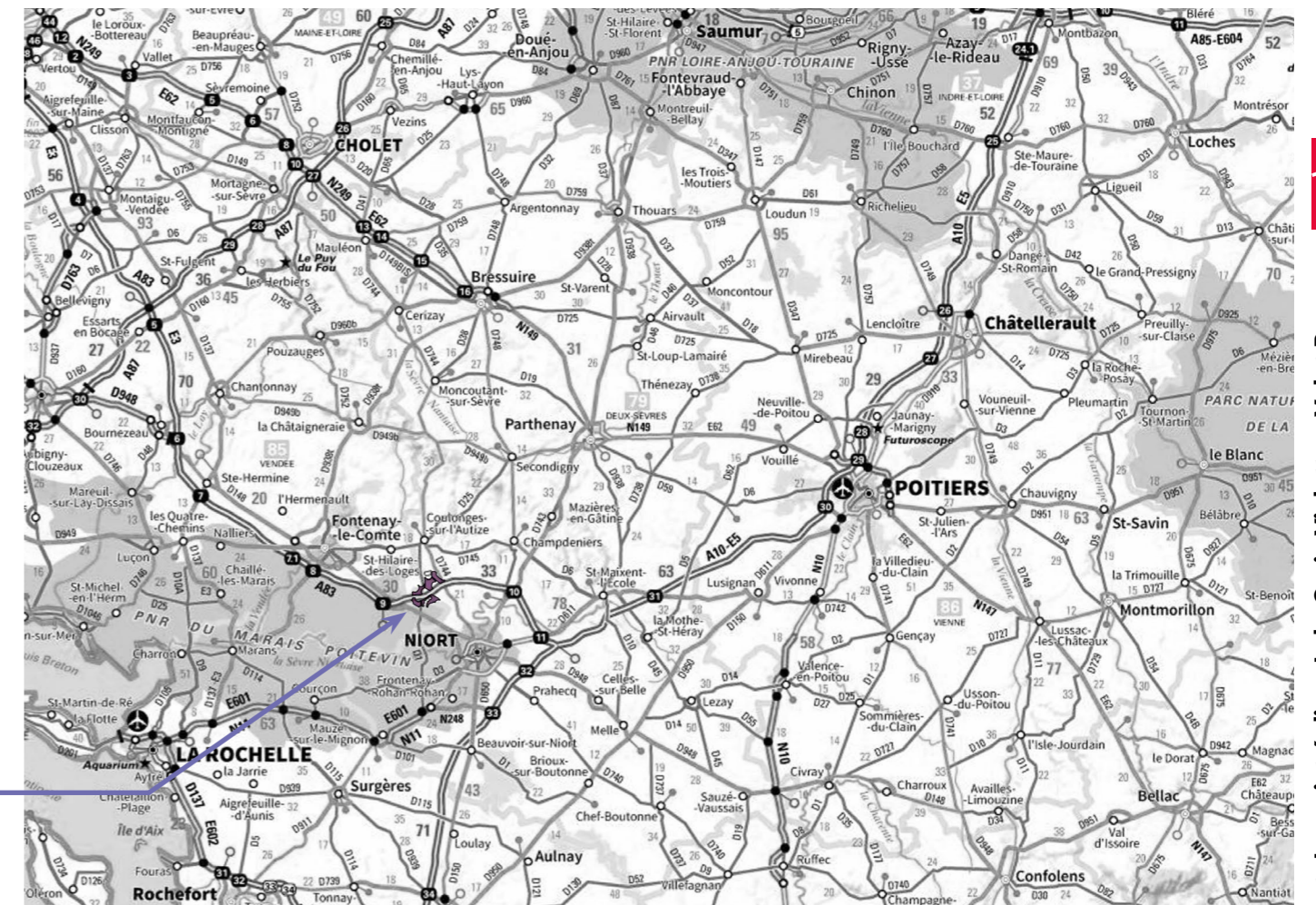


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3

C . Démarche et choix des aires d'étude

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études imbriquées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. Méthodologie

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante : $R = (60+E) \times h$ avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour le présent projet, 4 éoliennes de 240 m sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 15,4 km. Ce périmètre paraissant relativement restreint au vu de l'amplitude visuelle d'éléments de 240 m de hauteur, il a été décidé de l'adapter via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté¹, le calcul de la visibilité théorique² basé sur la variation de l'angle vertical a été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel³ pour une hauteur de 240 m (hauteur maximum en bout de pale envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief⁴ et des principaux boisements⁵.

À noter que la méthode de calcul ne prend pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

¹ Logiciel WindPro 3.5, module ZVI

² La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV

³ Également appelé VIP, voir page 7

⁴ Base de données : BD Alti 75m

⁵ Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)

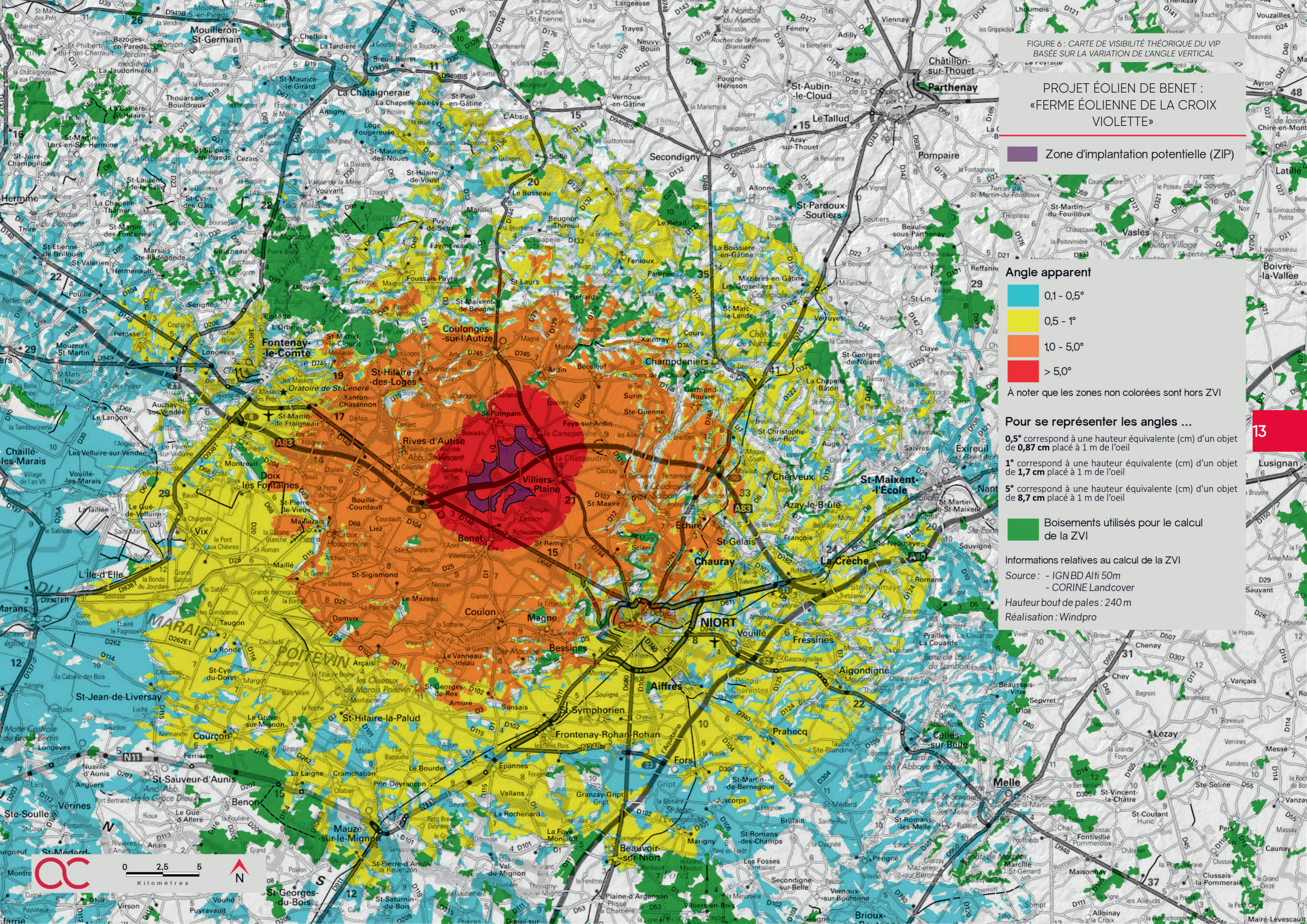


FIGURE 6 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE DU VIP BASÉE SUR LA VARIATION DE L'ANGLE VERTICAL

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE »

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

- 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

- Source : - IGNBD Alt 50m
- CORINE Landcover
- Hauteur bout de pales : 240 m
- Réalisation : Windpro

13



■ SCHÉMATISATION DU PRINCIPE DE DÉCOUPAGE DES AIRES D'ÉTUDE PAR BASSIN VISUEL À PARTIR DE LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

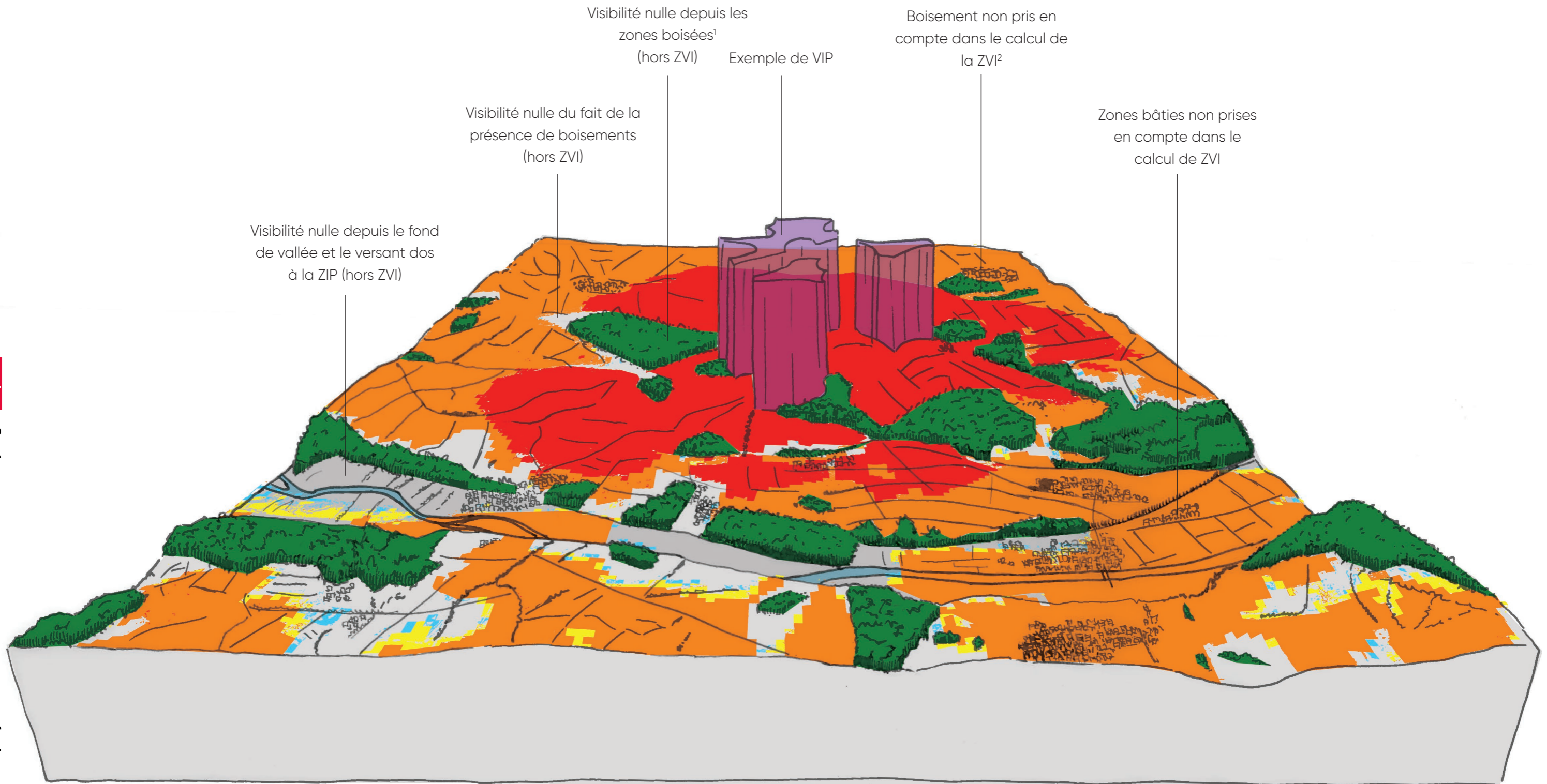
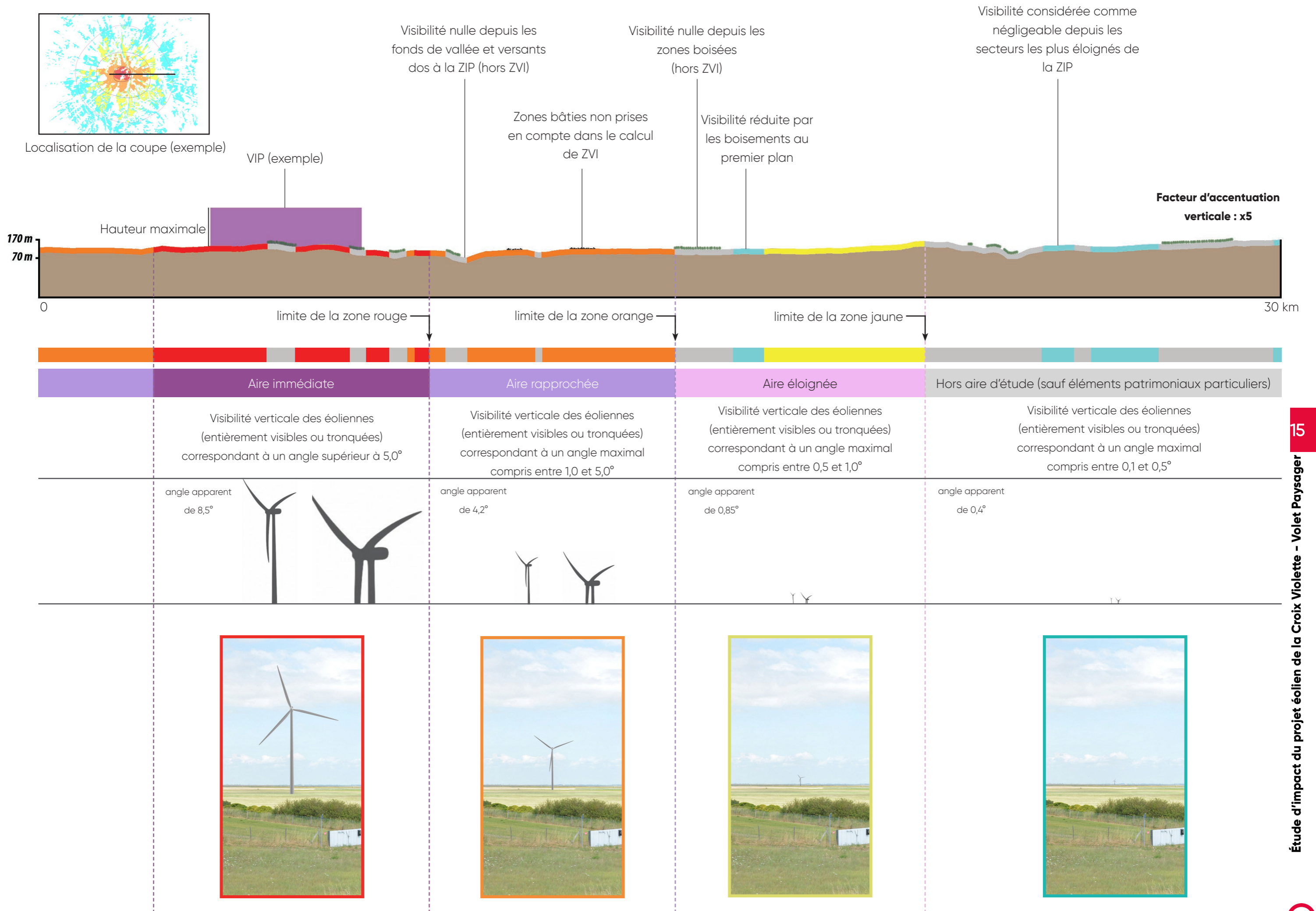


Figure 7 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP

Facteur d'accentuation : x5

1 Code CORINE Land Cover 311, 312, 313 et 324

2 Boisement de petite taille non référencés au code CORINE Land Cover



2.2. Présentation des aires

2.1.1. Aire d'étude immédiate

« L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent supérieur ou égal à 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle forte.

Pour le présent projet, l'aire immédiate définit un rayon variable fluctuant entre 5,5 et 6,7 km autour de la ZIP et comprend le village de Benet, Villiers-en-Plaine et St-Pompain.

2.1.2. Aire d'étude rapprochée

« L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs.» Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 1 et 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle modérée.

Pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 15,5 et 17 km autour de la ZIP et s'étend jusqu'à Niort au sud-est et jusqu'au portes de Fontenay-le-Conte au nord-ouest.

2.1.3. Aire d'étude éloignée

« La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 0,5 et 1° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle faible.

Au-delà (angle apparent inférieur à 0,5°), le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage. Toutefois, si des éléments patrimoniaux ou paysagers le nécessite, l'aire d'étude est étendue, y compris dans des secteurs de très faible prégnance pressentie.

Ainsi, pour le présent projet, il a été décidé de prendre un rayon allant de 24 à 30 km autour de la ZIP. Cette aire s'étend jusqu'à St-Maixent-l'École à l'est, La Chataigneraie au nord et Mauzé-sur-le-Mignon au sud.

FIGURE 8 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE ET AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- > 5,0°

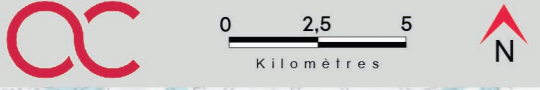
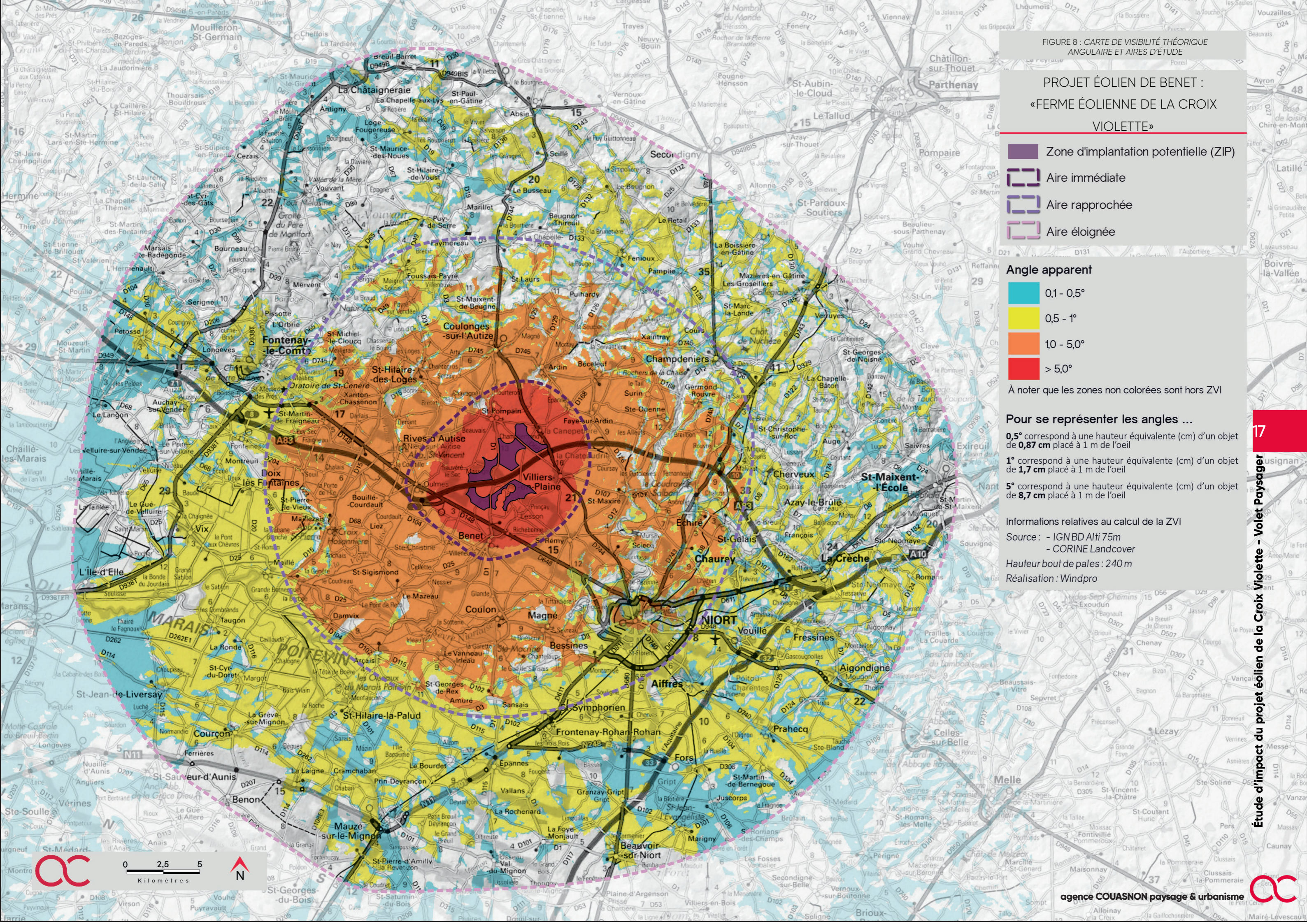
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

- 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

- Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
- Hauteur bout de pales : 240 m
- Réalisation : Windpro



ÉTAT INITIAL PARTIE 1

PARTIE 1. État initial

A . Architecture de l'état initial

L'état initial vise à définir les caractéristiques et les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude via la description du paysage, de ses ambiances et de ses représentations. Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel et quels en sont les enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

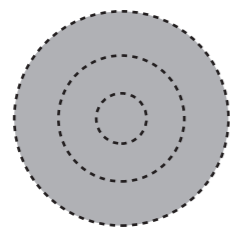
Cette analyse doit se faire dans un périmètre cohérent avec l'échelle du projet et se base sur les aires d'étude préalablement définies, à savoir éloignée, rapprochée et immédiate. Ces périmètres vont permettre d'affiner la compréhension du paysage en passant d'une analyse territoriale à une échelle locale. Aussi, au fur et à mesure que l'on se rapprochera de la zone d'implantation potentielle, l'étude sera enrichie par une analyse de plus en plus fine des éléments paysagers et patrimoniaux.

Trois grandes thématiques sont présentes à chaque aire d'étude : Contexte paysager, Contexte éolien et Patrimoine bâti, paysager et culturel.

Le contenu de chaque chapitre sera adapté à l'échelle d'analyse selon le déroulé méthodologique décrit ci-après. Celui-ci permet de comprendre le détail d'analyse attendu par aire d'étude, l'articulation des différents chapitres dans le corps de l'état initial et la mise en évidence des différentes synthèses qui vont ponctuer le rapport. Une carte des sensibilités relevées (légendées et hiérarchisées) clos chaque chapitre.

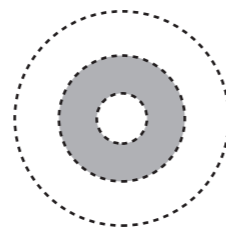
À noter que la méthodologie propre d'analyse de chaque thématique n'est pas précisée ici, elle sera abordée dans le corps de l'état initial, en introduction du chapitre dédié.

Enfin, un pictogramme est présent à côté de chaque chapitre pour expliquer s'il s'agit d'une analyse dite «transversale» ou en «rayon». En effet, l'échelle d'analyse de certaines thématiques ne peut se faire que simultanément sur l'ensemble des aires d'étude.



Analyse «transversale»

L'analyse porte simultanément sur les trois aires

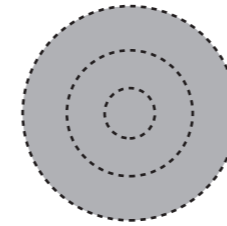


Analyse «en rayon»

L'analyse porte sur les éléments uniquement présents dans une aire (ici rapprochée)

■ AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

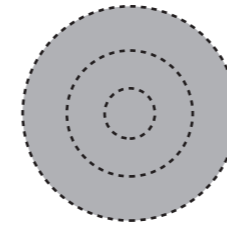
L'aire d'étude éloignée « renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général
- > Étude du relief, de la géologie et de l'hydrographie, coupes paysagères
- > Analyse des unités paysagères et de l'organisation spatiale du territoire
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques à une échelle territoriale (Grand Site de France, PNR, belvédères, ...)

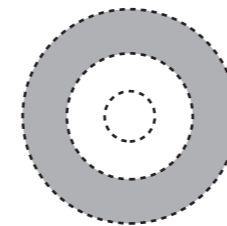
>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager



Contexte éolien :

- > Présentation et analyse du contexte éolien de manière globale (SRE, documents de référence à l'échelle d'une région ou d'un département, charte de l'éolien, statut des parcs...)
- > Évaluation des effets cumulés entre les parcs à l'échelle territoriale (interdistances, implantation, géométrie, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE²
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude éloignée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

² VUE (Valeur Universelle exceptionnelle) : Attribué à un bien UNESCO, importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

■ AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée « permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, ...)
- > Étude des secteurs habités par typologie d'implantation (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

Contexte éolien :

- > Analyse des espaces de respiration
- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude rapprochée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

■ AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate « permet de décrire le contexte local, les aménagements et le traitement du projet. » Cette aire présente « les éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » C'est donc à cette échelle que « se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères du micro-relief)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, sentier de découverte ...)
- > Étude de l'ensemble des secteurs habités : bourgs, hameaux et habitats isolés (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

Contexte éolien :

- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet
- > Localisation des zones de prescriptions archéologiques (ZPPA)

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude immédiate, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CONTENU ANALYSÉ PAR THÉMATIQUE SELON L'AIRE D'ÉTUDE CONSIDÉRÉE

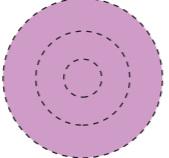
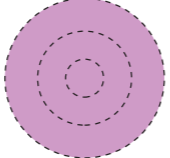
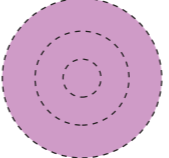
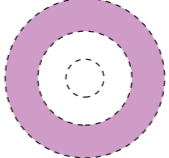

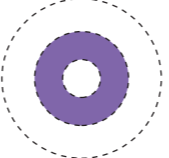
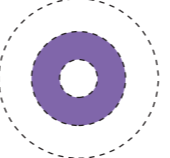






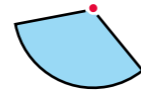
		CONTEXTE PAYSAGER				CONTEXTE ÉOLIEN	PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	
		Unités paysagères	Relief et hydrographie	Axes de communication	Habitat			
échelle territoriale (macro)	Aire d'étude éloignée	 Unités paysagères Paysages remarquables et/ou protégés	 Vallées majeures Amplitude du relief Belvédères	<i>Échelle d'analyse trop éloignée</i>		 Documents de référence Parcs éoliens et projets présents Effets cumulés	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée
		Synthèse				Synthèse	Synthèse	
échelle locale	Aire d'étude rapprochée	<i>Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée</i> Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	 Analyse territoriale	 Principaux axes de communication	 Analyse par typologie d'implantation	 Analyse des espaces de respiration <i>Rappel des éléments à prendre en compte</i>	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée
		Synthèse				Synthèse	Synthèse	
échelle locale (micro)	Aire d'étude immédiate	<i>Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée</i> Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	 Analyse parcellaire	 Axes de communication	 Ensemble de l'habitat (bourgs et habitat isolé)	<i>Rappel des éléments à prendre en compte</i>	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques ZPPA	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate
		Synthèse				Synthèse	Synthèse	

Figure 9 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial

■ PHOTOGRAPHIES

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.



De plus, lorsque cela est possible, la localisation du VIP (volume d'implantation potentiel) est indiquée sur les photographies. Il s'agit d'une représentation approximative qui tient compte de l'emprise horizontale du projet ainsi que de sa hauteur pressentie.

À noter que certaines photographies ne sont pas nécessairement orientées en direction du projet et servent à illustrer le contexte paysager générale de l'aire d'étude. Pour ces photographies, une annotation «Ambiance paysagère» est ajoutée en début de légende.




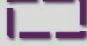


Figure 10 : Exemple de représentation du VIP sur les photographies

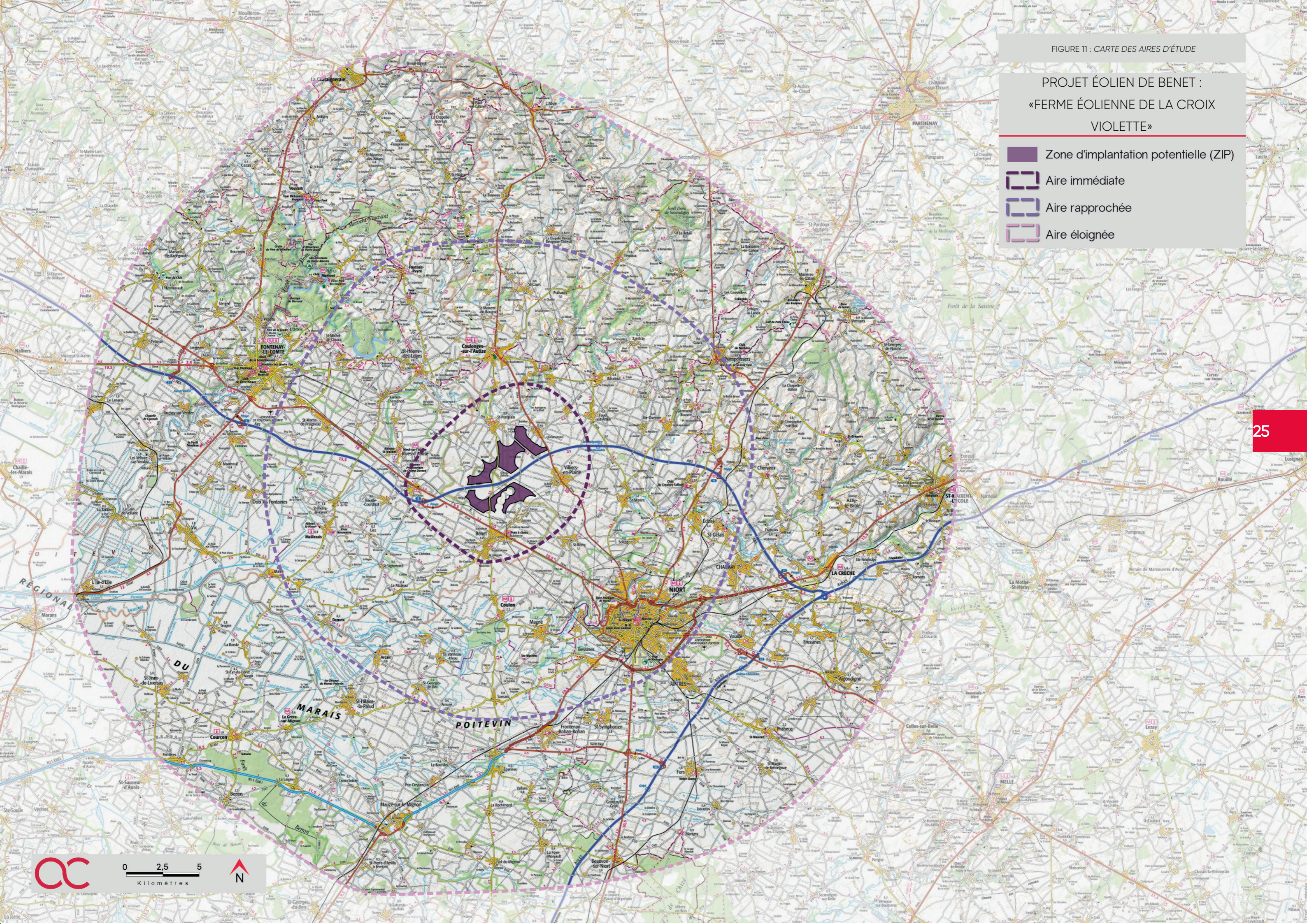
B . Analyse de l'état initial de l'aire d'étude éloignée



FIGURE 11 : CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



1 . CONTEXTE PAYSAGER

1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie

Le territoire étudié est dominé par un relief de plaine vallonnée par un maillage hydrographique important. Le relief tabulaire du territoire d'étude est marqué par le passage de la vallée de la Sèvre-Niortaise, vallée encaissée, sur un axe est-ouest. Au nord-est de l'aire d'étude, se trouvent les points hauts culminant à environ 250 m tandis qu'au sud-ouest se situent les points bas. La déclivité générale est d'environ 250 m. Deux belvédères sont présents, un au nord-est qui n'offre que des vues sur une carrière et l'autre au nord-ouest permettant des vues sur la vallée de la Mère.

À noter que le chevelu hydrographique présente des orientations variées ainsi que des typologies différentes, avec la présence de rivières et de canaux au niveau du sud-ouest. Les boisements sont nombreux au sein du territoire d'étude, de tailles différentes avec des masses boisées importantes tel que la forêt domaniale de Mervent-Vouvant ou la forêt de Benon. En fond de vallée, dans les zones humides la ripisylve est abondante et se développe jusqu'aux versants tandis que dans le marais Poitevin, la trame bocagère y est très dense.

Globalement, le territoire est caractérisé par 3 grands ensembles géologiques avec une majeure partie de l'aire d'étude composée de calcaires, marne et gypse, une seconde partie marquée par les sables, localisée au sud-ouest du territoire d'étude et une troisième partie au nord-ouest constituée de roches métamorphiques coupées par des filons de Gneiss, Micaschistes ou encore roches magmatiques.

Les coupes paysagères présentées en pages suivantes permettent de rendre compte de l'évolution du relief sur l'aire d'étude. La coupe AA' met en évidence le passage de la Sèvre-Niortaise sur les plaines, alors que la coupe BB' permet d'illustrer la déclivité générale du territoire.

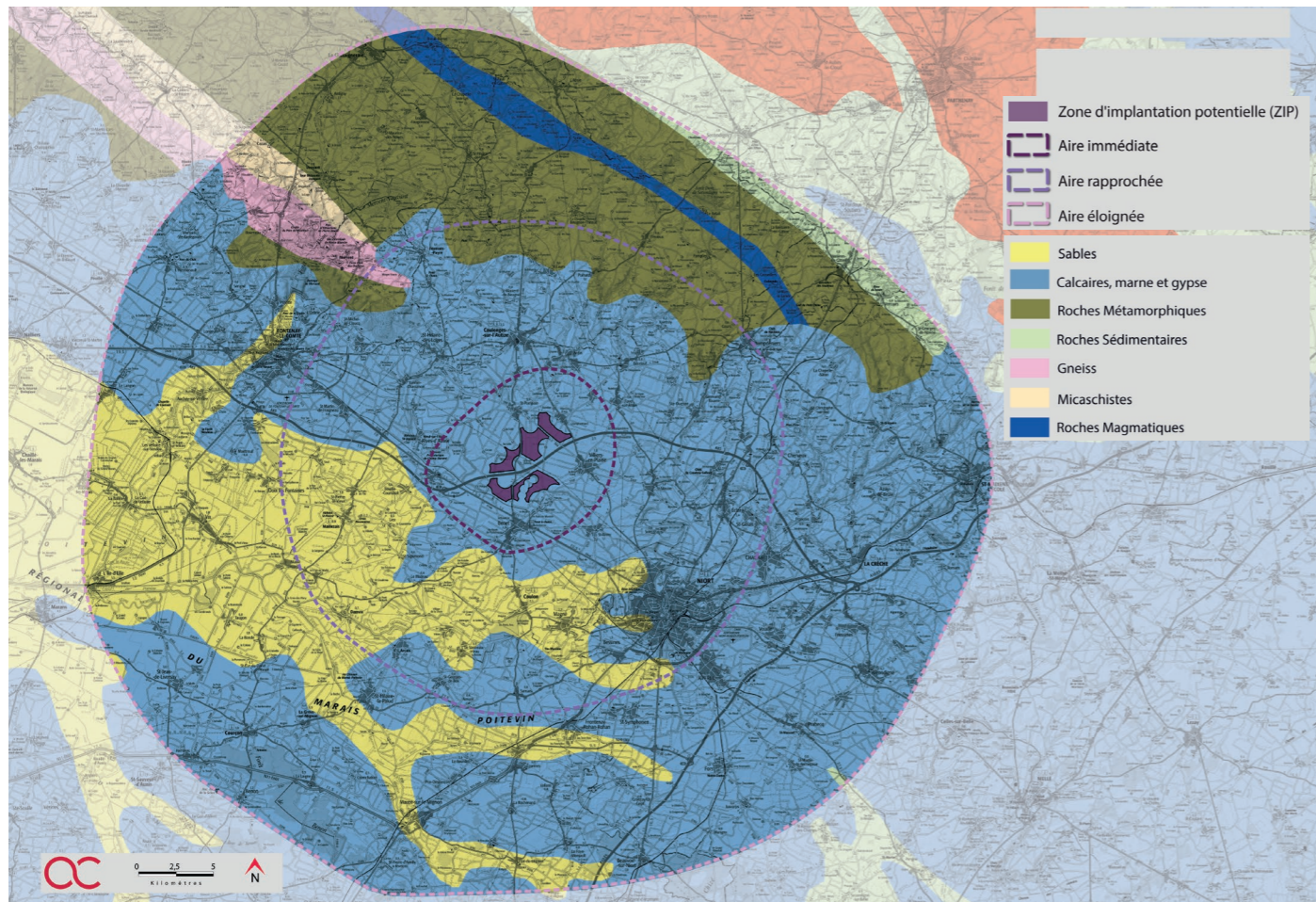


Photo 1 : Vue sur la plaine agricole au sud du marais Poitevin // Ambiance paysagère






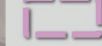
Photo 2 : Vue depuis le belvédère des Rouleaux // Ambiance paysagère



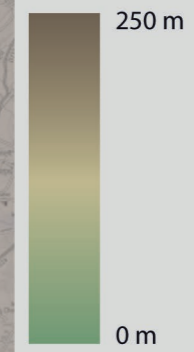
Photo 3 : Vue depuis le belvédère de Mervent // Ambiance paysagère




FIGURE 13 : CARTE DU RELIEF

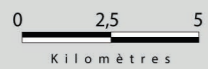
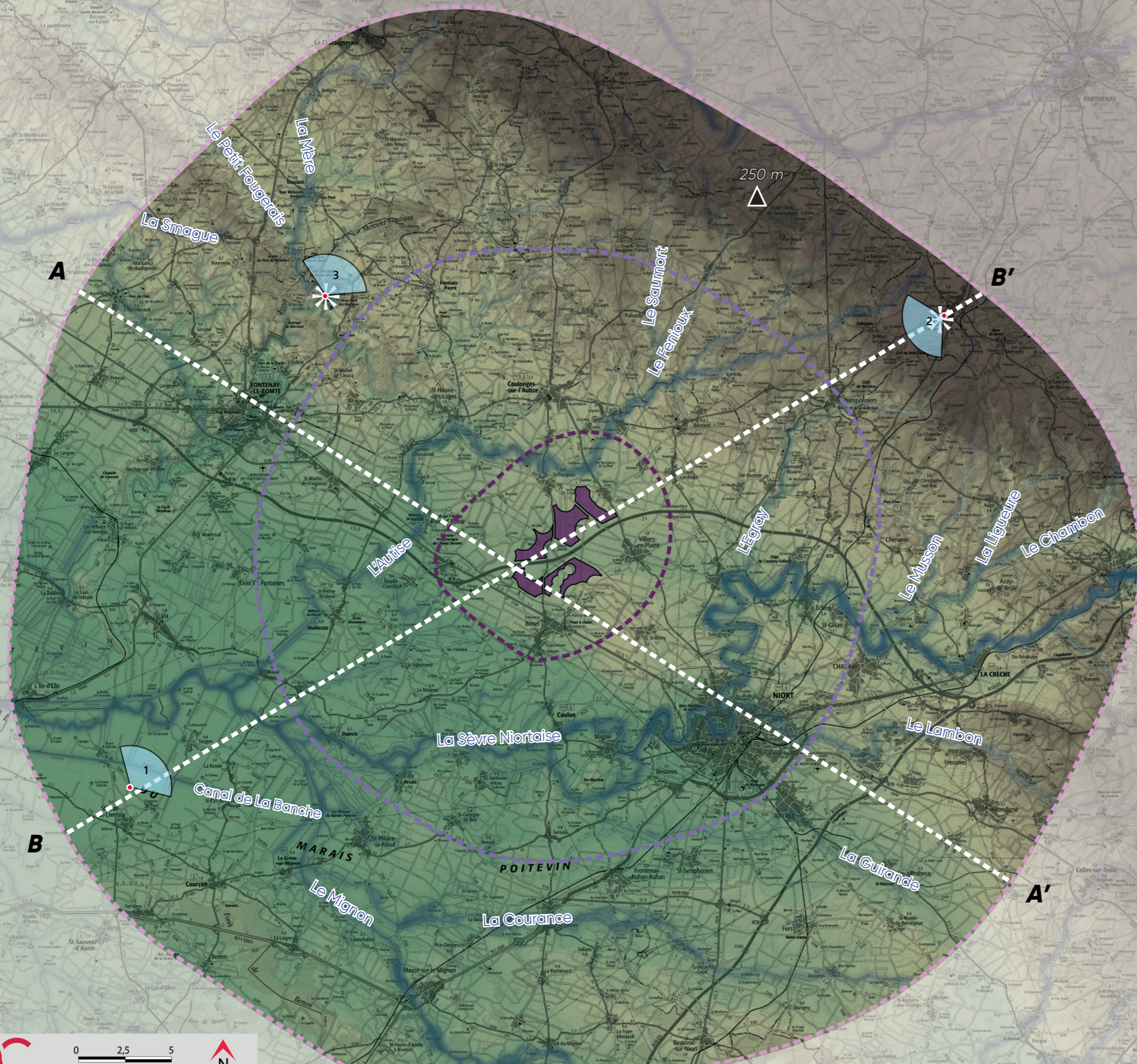
PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Altitude

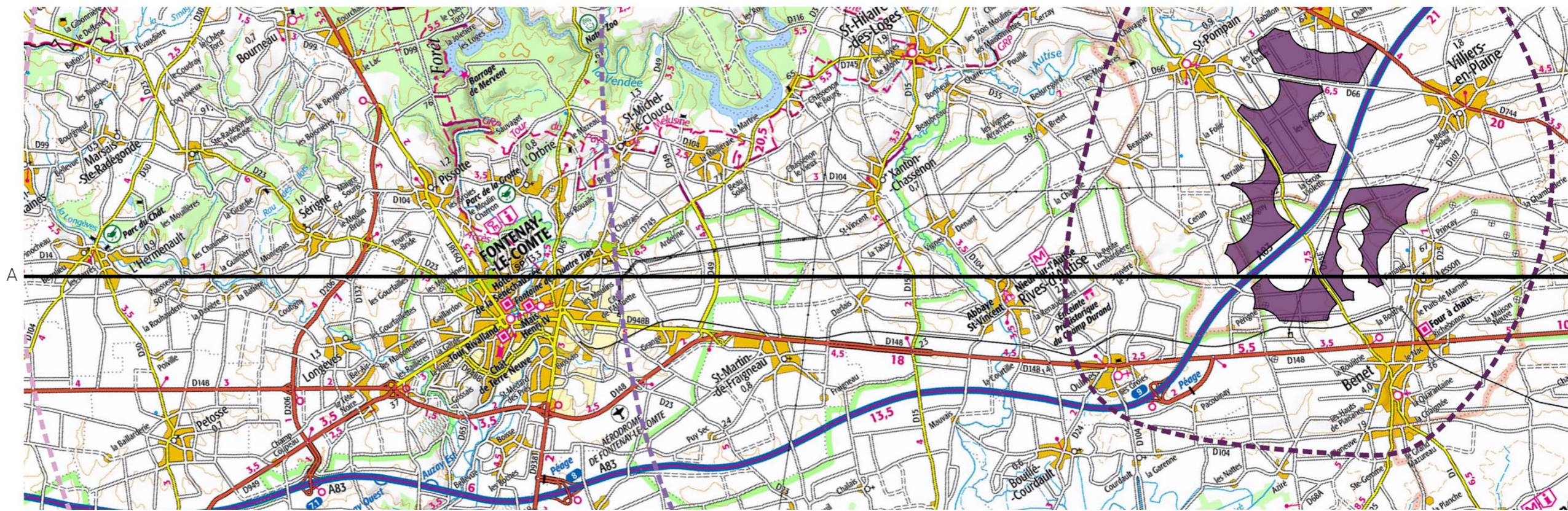
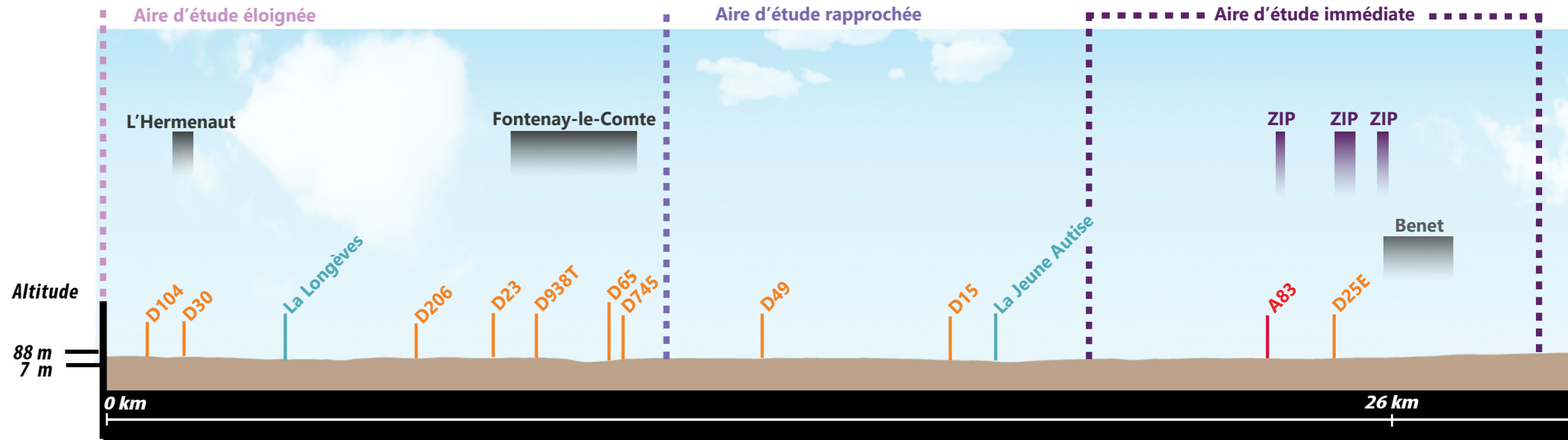


-  Cours d'eau
-  Coupes paysagères
-  Vue panoramique



■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin
de mieux visualiser les variations du relief)



ESPACE REJEURE ESPACE REJEURE

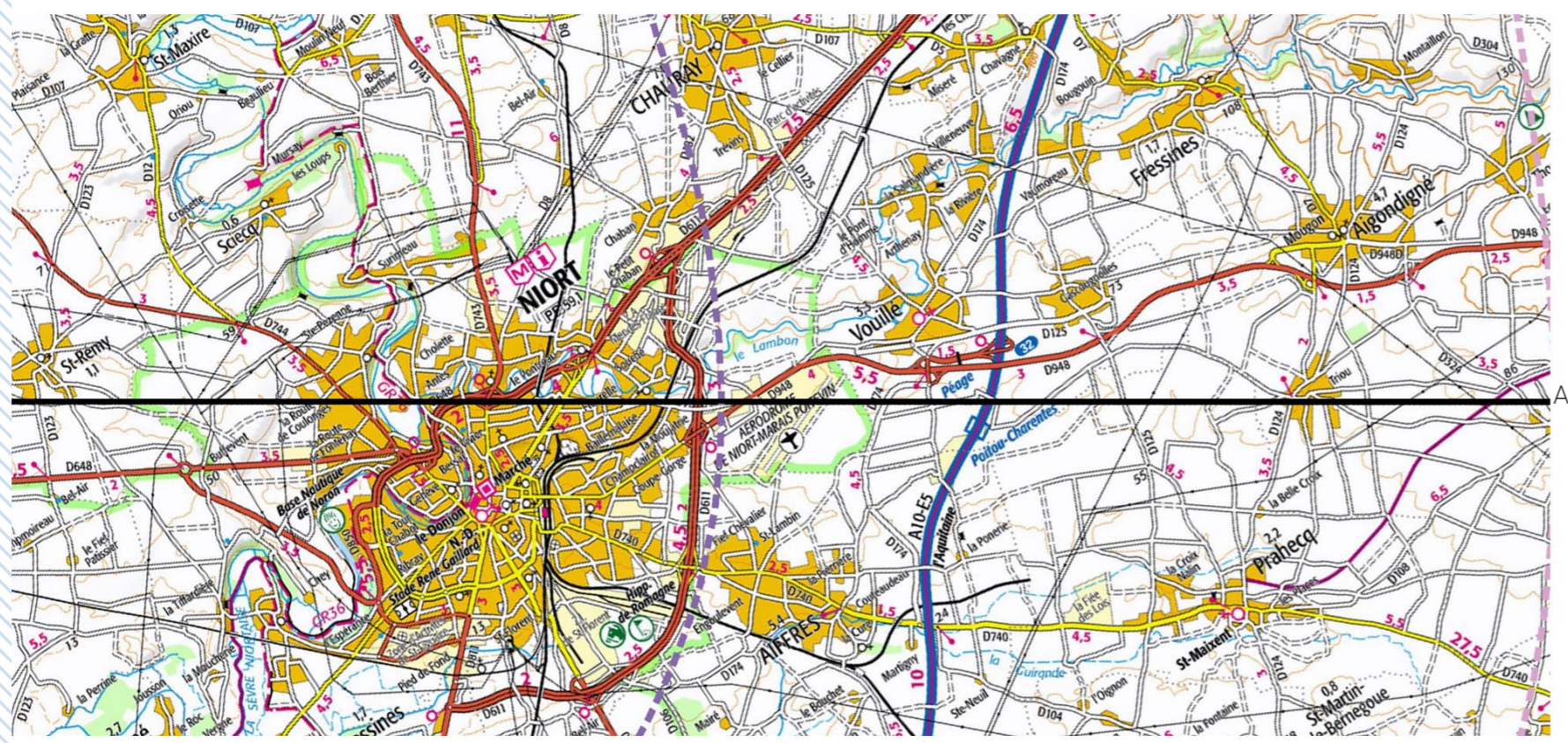
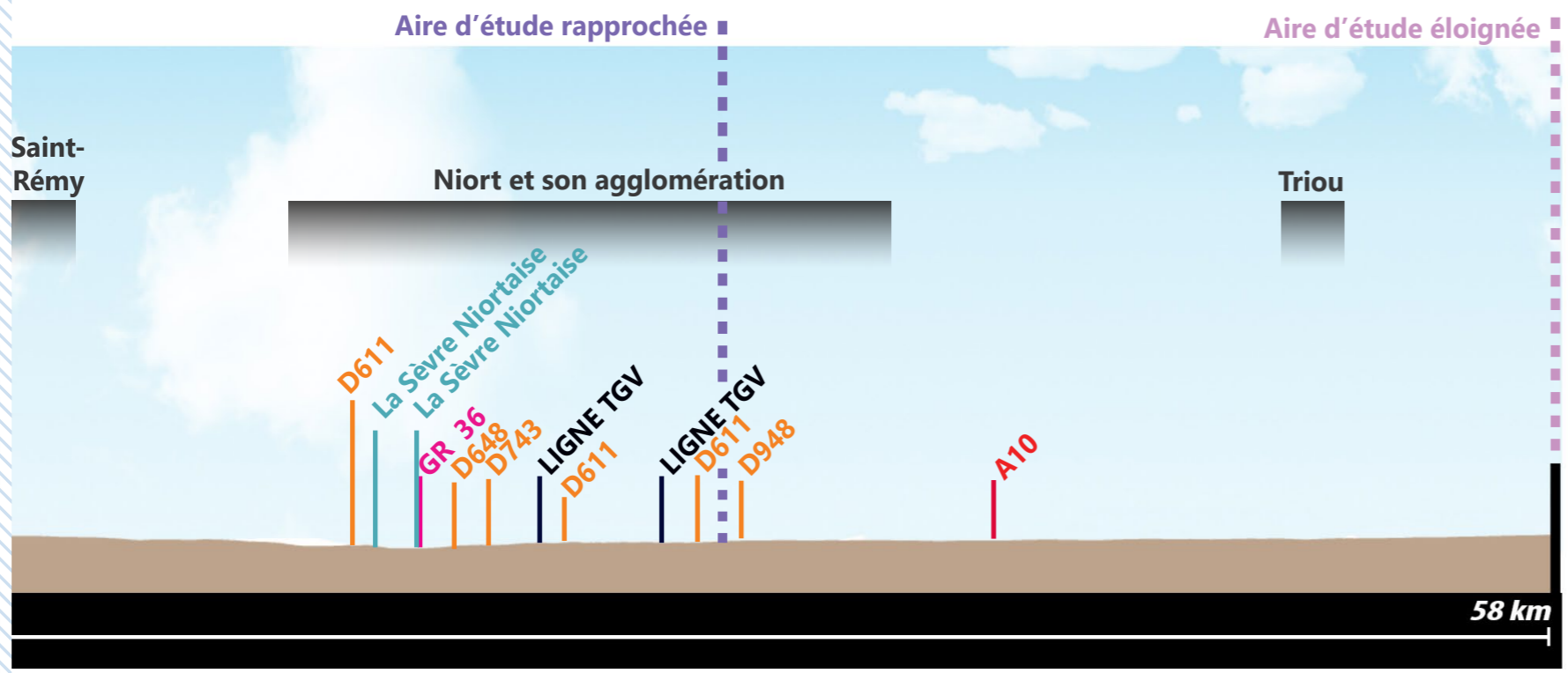
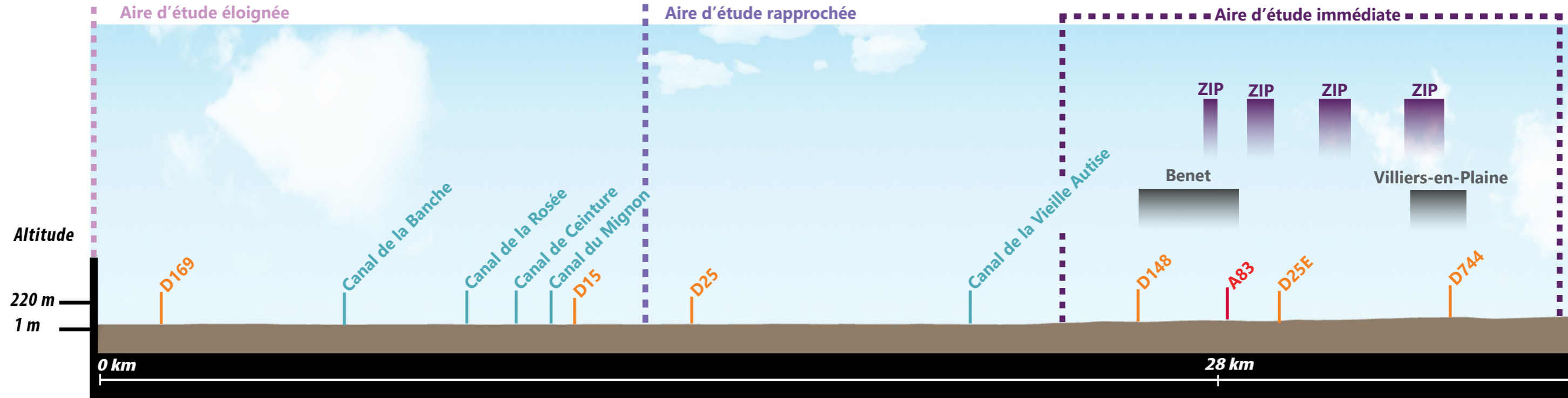


Figure 14 : Coupe paysagère A-A'

■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin
de mieux visualiser les variations du relief)



Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Faye-sur-Hardin

Mazières-en-Gâtine

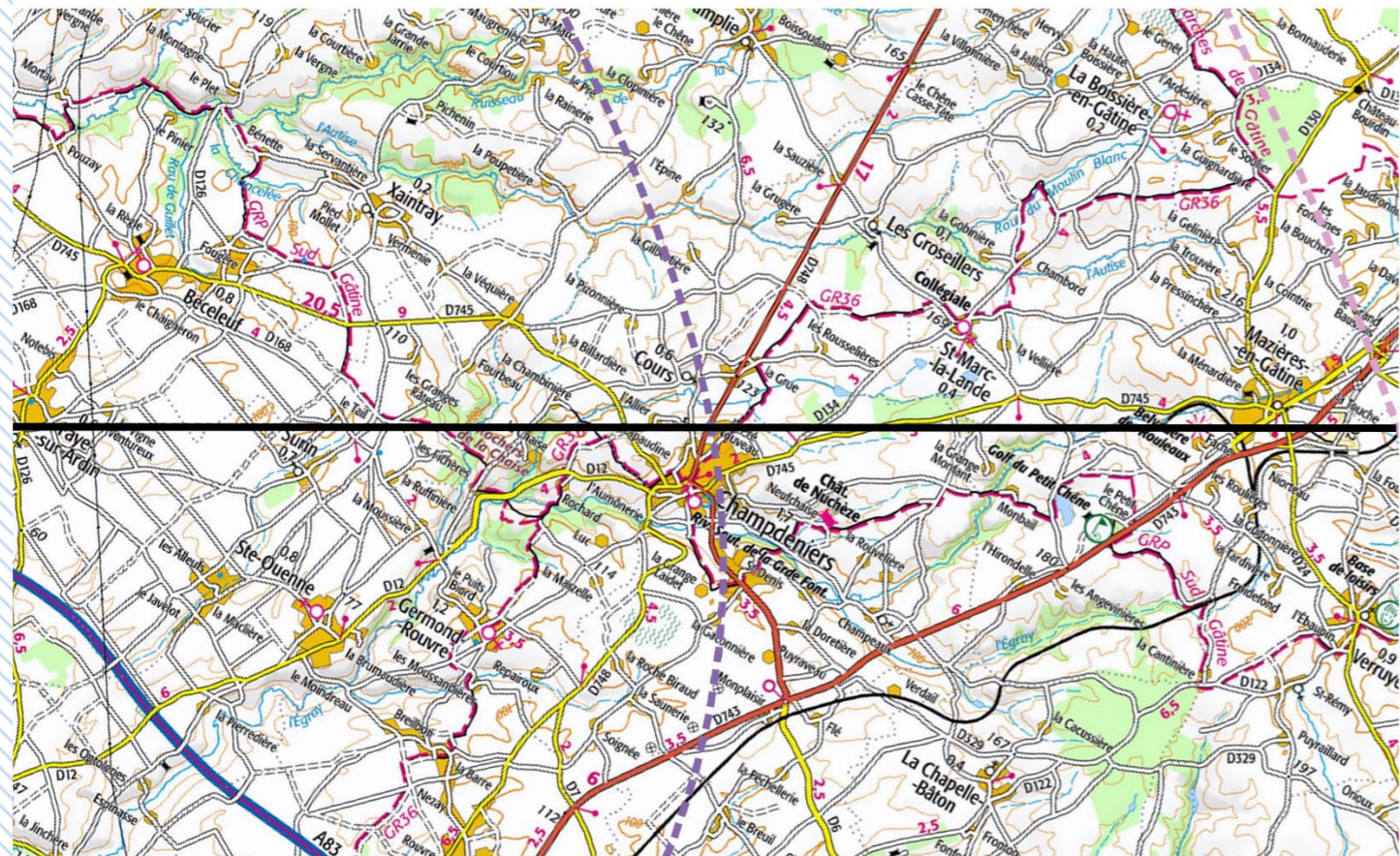
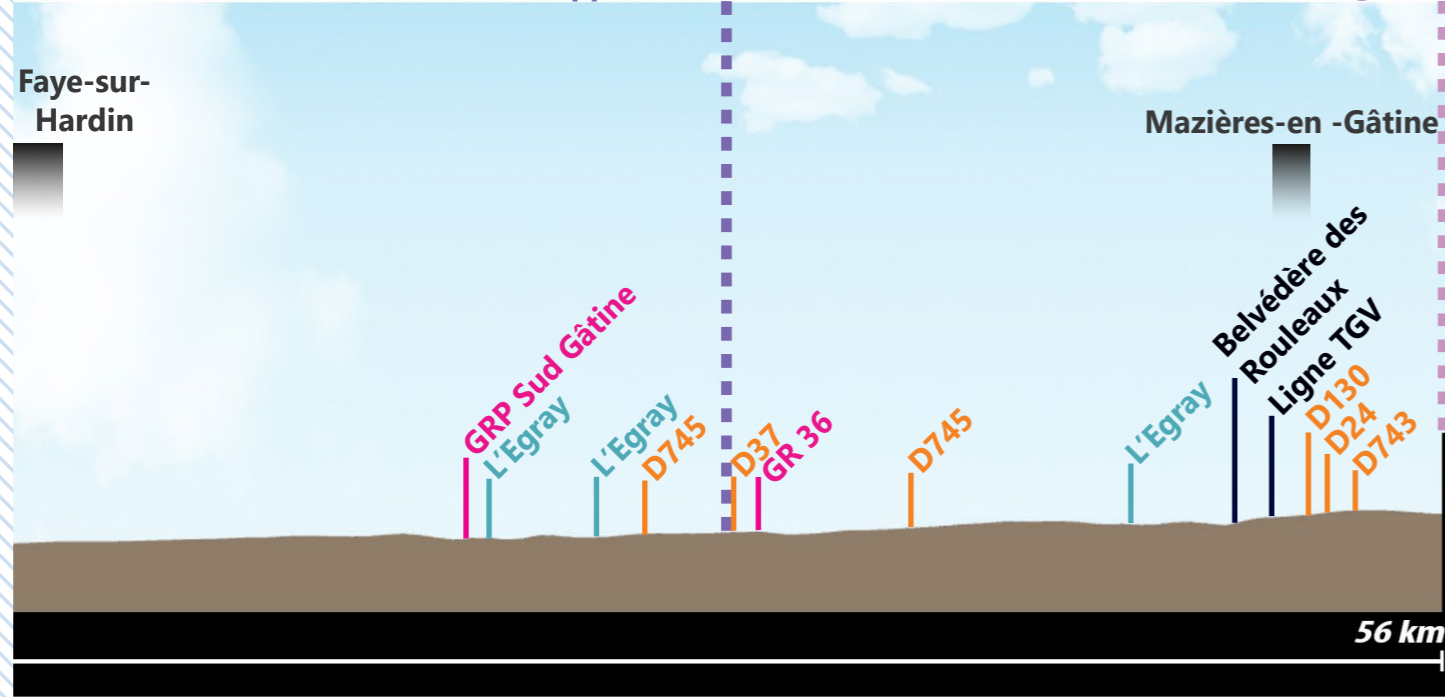


Figure 15 : Coupe paysagère B-B'

1.2. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)




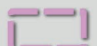

Au sein de l'aire d'étude, on retrouve le périmètre d'un parc naturel régional. Le PNR du Marais Poitevin s'étend sur une partie importante du territoire étudié, le recouvrant de l'ouest au sud.

Une présentation de chaque PNR est présentée ci-après contenant :

- > une description du PNR
- > une localisation de l'aire d'étude par rapport au PNR
- > des photographies représentatives prises lors de la campagne terrain
- > une synthèse, dans un encadré gris, avec le degré d'ouverture visuelle et la sensibilité du PNR vis-à-vis du VIP.

FIGURE 16 : CARTE DU PNR

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Parc Naturel Régional (PNR)

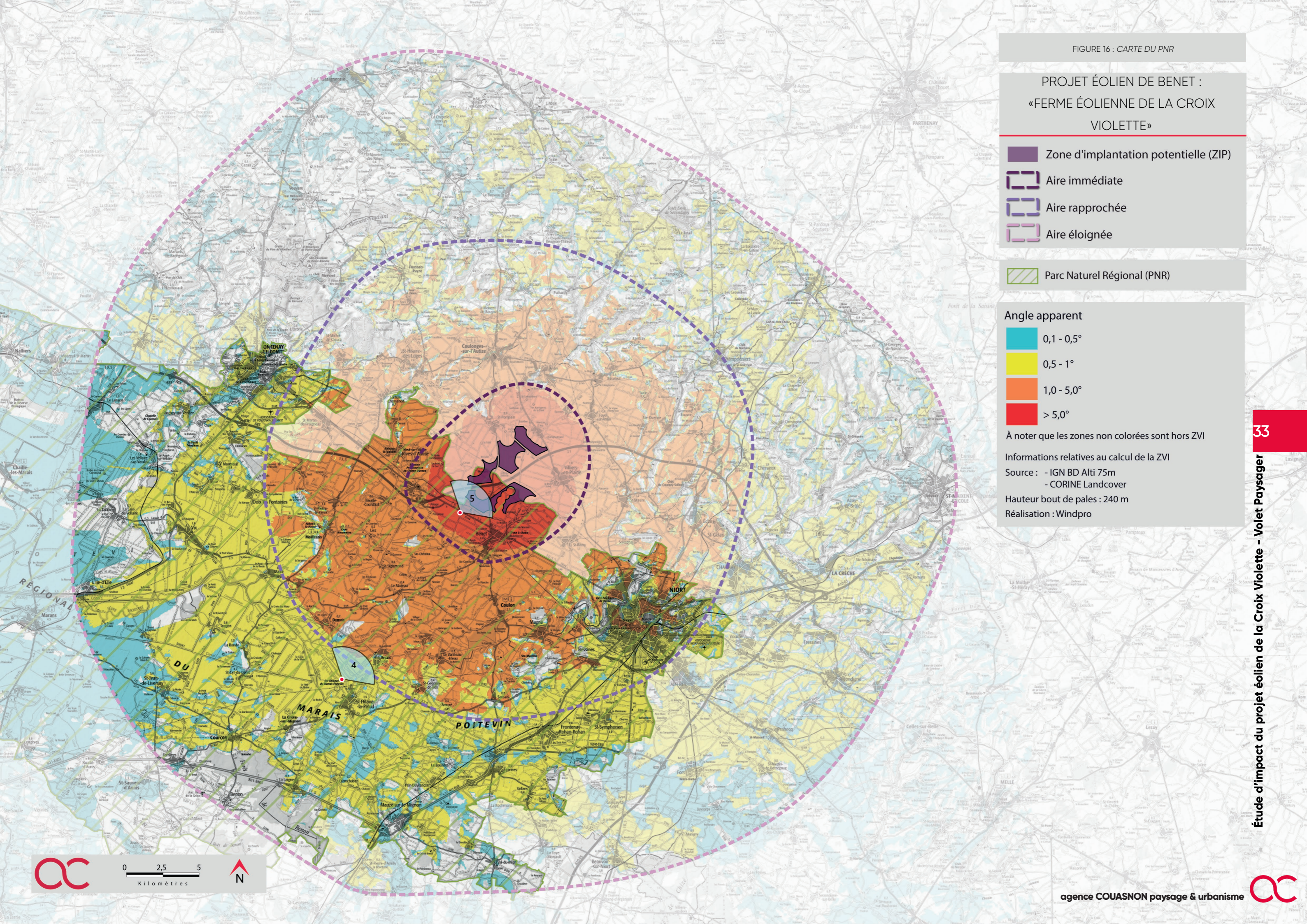
Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 240 m
Réalisation : Windpro



■ PNR MARAIS POITEVIN

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a été créé en 1979 et réhabilité en 2014. L'organisme de gestion du PNR est un syndicat mixte, qui a pour but «la sauvegarde, la restauration et la valorisation de cet espace dans une dynamique de développement durable.»

Ce territoire est la «Deuxième plus grande zone humide de France, le Marais poitevin offre des richesses écologiques, biologiques, socio-culturelles et paysagères uniques. Façonné par l'homme dès le XIe siècle, le Marais poitevin est composé de plusieurs grands ensembles : le marais maritime, le marais desséché, le marais mouillé. Des milliers de kilomètres de fossés, canaux et rigoles creusés, des millions d'arbres plantés pour fixer les berges, autant de témoignages d'une relation étroite avec l'eau.

La Charte de Parc naturel, [est] un contrat signé par les collectivités territoriales concernées à l'issue d'une vaste concertation entre élus, administrations et grand public. [...] Elle détaille les missions assignées au Parc ; elle fixe les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre.»¹

La zone d'étude s'étend sur 53 communes du territoire du Marais Poitevin. Plus précisément, la zone d'implantation potentielle se situe en partie sur le territoire communal de Benet dans le PNR et de Villiers-en-Plaine et Benon, communes limitrophes du PNR. À noter que s'agissant d'un projet de renouvellement, le parc actuel se trouve d'ores et déjà au sein du PNR.

«La réduction des gaz à effets de serre par l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables constituent un enjeu fondamental qui transcende toutes les frontières. Cette exigence planétaire, manifestée depuis de la conférence de Kyoto en 1997, doit se résoudre au quotidien, de façon pragmatique, sur le terrain. [...] Ce qui pourrait paraître comme une contrainte doit être abordée comme une opportunité de développement pour le territoire. Les atouts intrinsèques du Marais poitevin en terme de biomasse, de journées d'ensoleillement, de potentiel éolien notamment, sont autant de pistes de développement économique.»²

À noter qu'en 2010, le label Grand Site de France est accordé au Parc naturel régional du Marais poitevin pour la gestion durable de ce patrimoine singulier.

1 Le Parc naturel régional du Marais Poitevin - Carte d'identité 2019, janvier 2019

2 Charte du Parc naturel régional du Marais Poitevin - Rapport 2014 / 2026, mai 2013

Le relief tabulaire du PNR du Marais Poitevin et la trame végétale altèrent, voire ferment, les perceptions visuelles en direction du site d'implantation. En effet, bien que depuis certains sites les vues soient largement ouvertes, l'horizon est régulièrement marqué par une végétation importante qui tend à masquer le projet. En outre, au vu de l'intérêt touristique et de la forte reconnaissance sociale du Marais poitevin, ces enjeux définissent une sensibilité modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Figure 17 : Carte des communes du PNR du Marais Poitevin

Le PNR du Marais Poitevin en quelques chiffres :

- 91 communes réparties sur les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres
- 2 régions dont la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire
- 197 221 ha
- 199 462 habitants
- 149 km de côte
- 107 526 ha de zone humide

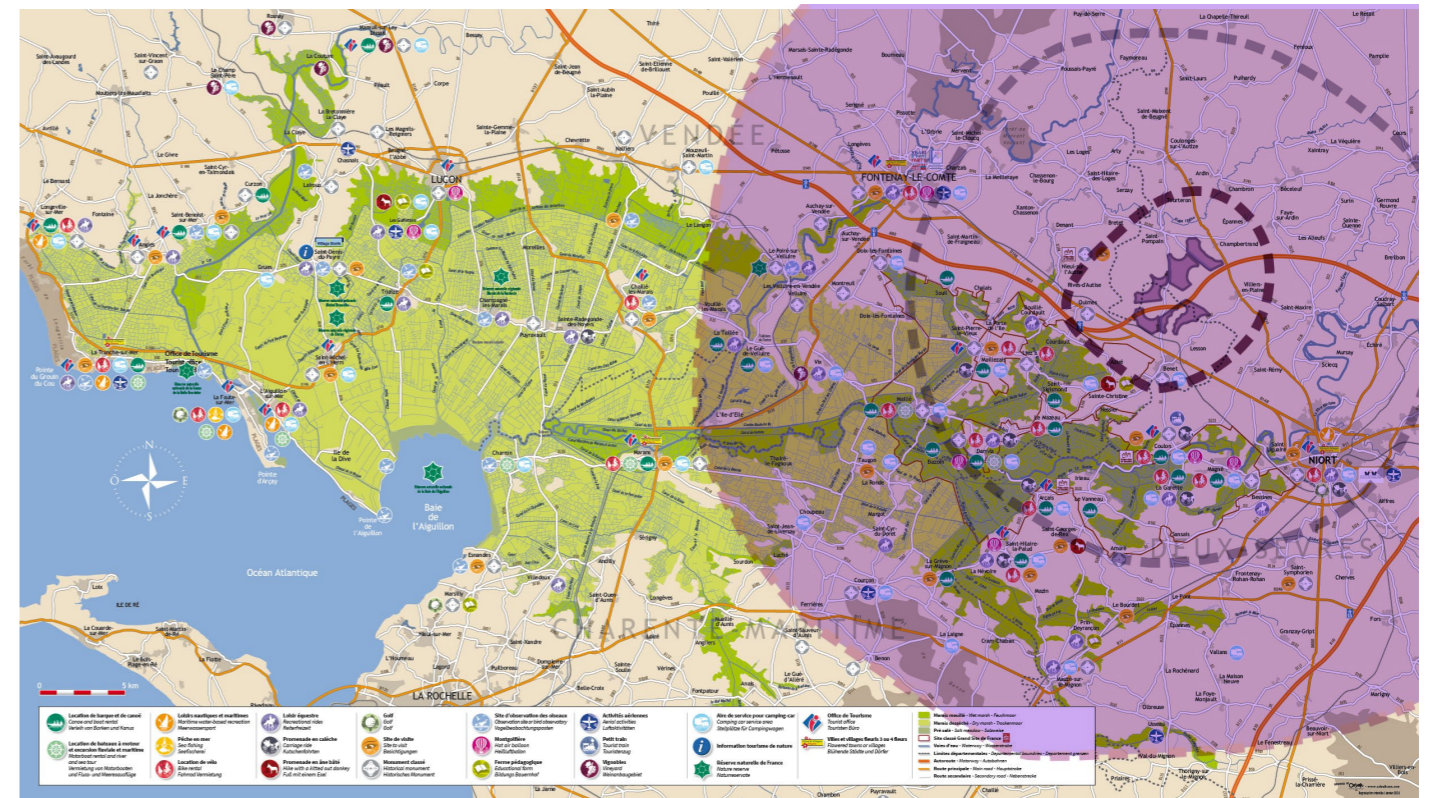


Figure 18 : Localisation de l'aire d'étude éloignée du projet éolien sur la carte touristique du Marais Poitevin

Le site classé et le Grand Site de France du Marais poitevin

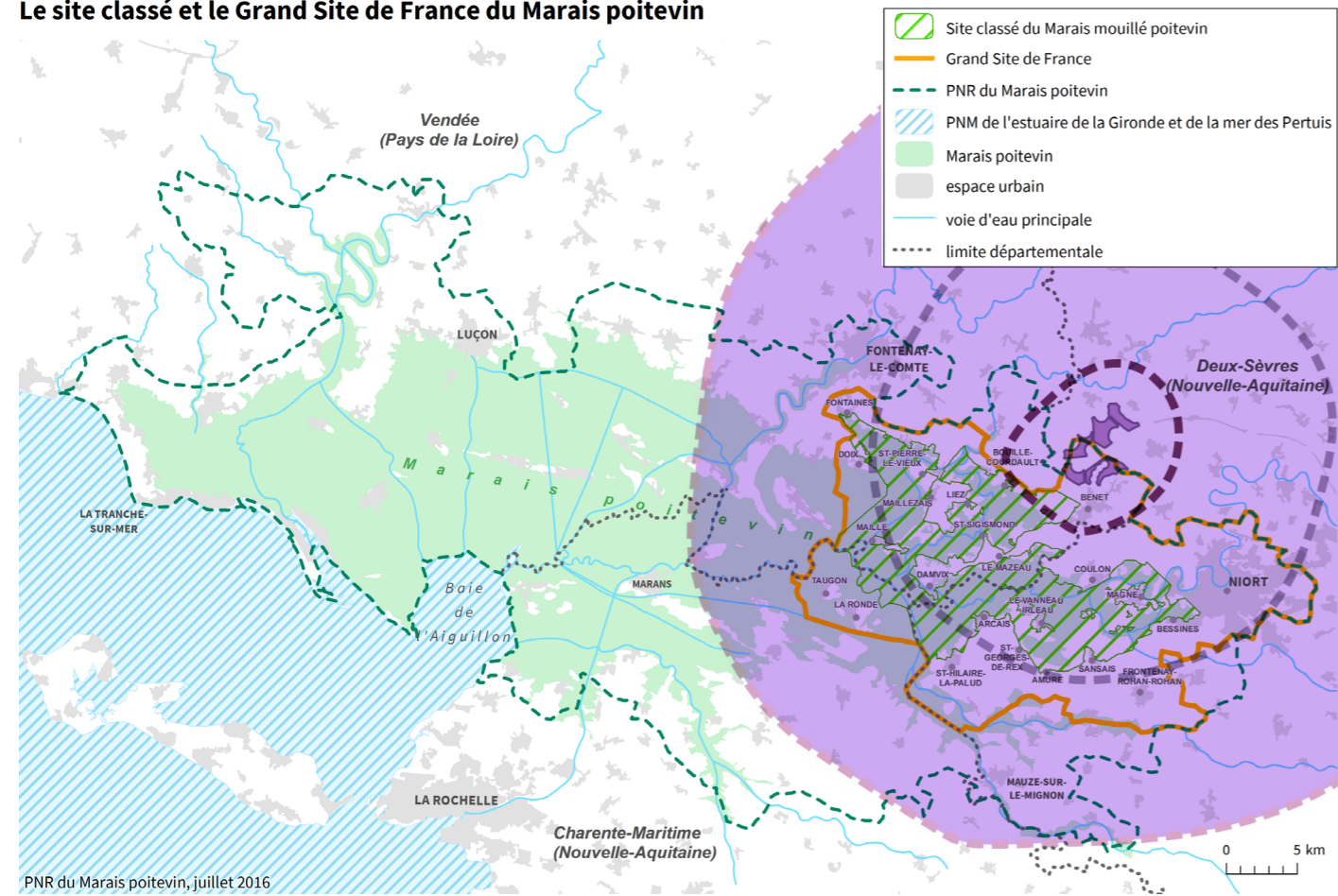


Figure 19 : Localisation du grand site de France sur la carte du PNR du marais Poitevin



Photo 5 : Le VIP est masqué par la végétation dense qui se développe dans les marais



Photo 4 : Depuis l'extrémité nord-est du PNR, les vues sont dégagées sur le VIP

1.3. Les grandes unités paysagères

L'aire d'étude s'inscrit sur trois départements (la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime) et est partagée en plusieurs unités paysagères. Celles-ci peuvent être regroupées en entités paysagères selon le découpage ci-dessous :

- > Paysages de plaines de champs ouverts : plaine du Bas-Poitou, plaine de Niort, plaine du nord de la Saintonge et plaine d'Aunis.
- > Villes principales : ville de Niort et ville de Saint-Maixent-l'École.
- > Paysages de vallées : vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents.
- > Paysages de marais : marais Poitevin et Venise verte.
- > Paysages de Bocages : Bocage du Lay et de la Vendée, Les marches du Bas-Poitou, la Gâtine de Parthenay, l'entre plaine et Gâtine, les terres rouges et la bande bocagère de la plaine de Niort.

Une présentation de chaque unité paysagère est présentée ci-après contenant :

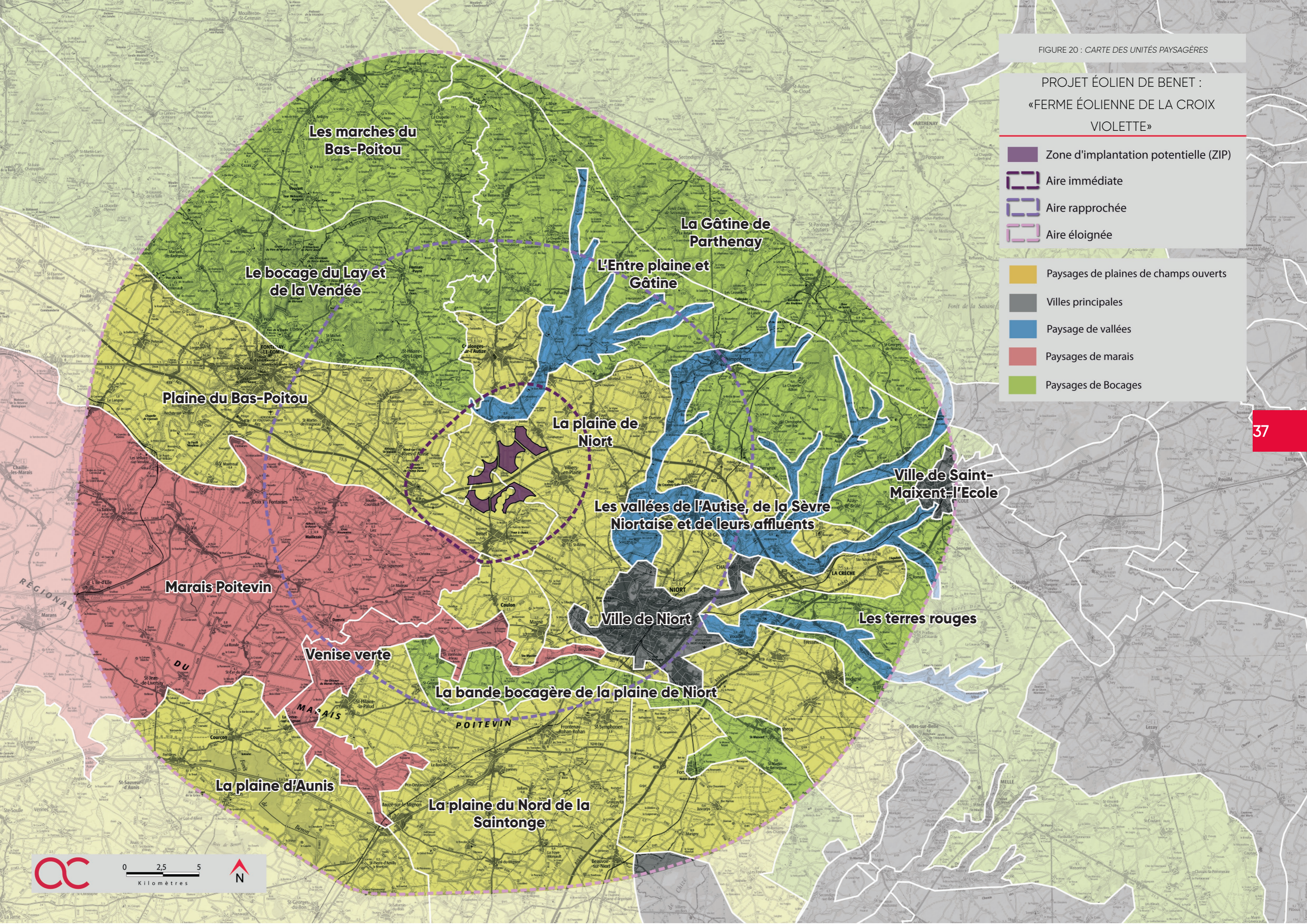
- > des extraits choisis de l'atlas des paysages du Pays de la Loire ou de l'Atlas des paysages de Poitou-Charente, selon le département concerné sur la présente unité paysagère
- > un bloc diagramme permettant de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, avec sa localisation sur l'aire d'étude
- > des photographies représentatives prises lors de la campagne terrain
- > une synthèse, dans un encadré gris, avec le rappel des caractéristiques et éléments majeurs de l'unité paysagère, le degré d'ouverture visuelle et la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du VIP.

À noter que la ville de Saint-Maixent-l'École n'a pas été prise en compte dans l'analyse des unités paysagères en raison de sa faible empreinte, et donc de représentativité, sur le territoire d'étude.

FIGURE 20 : CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Paysages de plaines de champs ouverts
-  Villes principales
-  Paysage de vallées
-  Paysages de marais
-  Paysages de Bocages



■ PAYSAGE DE PLAINES DE CHAMPS OUVERTS

« Plane par définition, cette plaine offre des espaces vastes et simples. La culture généralisée du sol offre des paysages presque sans obstacle, où l'œil vole sur les étendues immenses et ne rencontre que le ciel. Le moindre objet se remarque au loin : clocher, silo, château d'eau, pylône, alignement d'arbres. Les cultures, par leurs matières et leurs couleurs qui se succèdent selon la saison, rythment le temps et l'espace. C'est l'occasion d'apprécier la géométrie des parcelles, l'immensité du ciel, le jaune intense des colzas, l'effet du vent sur les barbes des céréales, le vol des oiseaux... Certaines particularités animent ce secteur comme la pierre blanche de l'architecture, la présence de quelques lambeaux de haies en limite de parcelles et des routes, et surtout la qualité de la lumière influencée par la proximité de l'océan.

Quelques boisements, principalement le massif forestier de Benon, prolongé vers l'est par un cortège de bosquets, constituent l'extrême limite de l'ancienne forêt d'Argenson. Les vallées modulent fortement l'ambiance générale de la plaine. Un large et complexe réseau de ruisseaux, bras et canaux prolonge vers le sud le système du marais poitevin. Ces bras d'eaux s'accompagnent d'une végétation spécifique (ripisylve). Dans cet ensemble au sol plan, la végétation donne aux vallées le volume que le relief ne leur a pas accordé. Les peupliers, aulnes et saules en abondance trouvent là un sol humide propice et marquent le parcours des rivières. Cette végétation arborée s'impose au regard plus que l'eau elle-même. Dans certains fonds de vallée, on peut aussi retrouver des systèmes de bocages autour de prairies.»¹

¹ L'atlas des Paysages de Poitou-Charentes, produit par le CREN Poitou-Charentes, 2005

> Caractéristiques et éléments majeurs

- Topographie plane
- Banalisation des espaces agricoles (vastes parcelles céréalières)
- Horizon marqué par des haies bocagères, des espaces de bois et des marais bocagers
- Espace ponctué par des bâtiments de grande hauteur (ex : silo, château d'eau, ...)

> Degré d'ouverture visuelle

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. Dans la plaine agricole, les horizons sont plus ou moins soulignés par une végétation dense (bois, bosquets, haies...). La profondeur des perceptions visuelles en direction du projet est ainsi modulée par ces éléments.

> Sensibilité vis-à-vis du projet éolien

Depuis cette plaine agricole de champs ouverts, quelques perceptions visuelles sont possibles en direction du projet. La profondeur du champ visuel est modulée par la végétation, ce qui peut masquer ou filtrer le projet. Par ailleurs, la localisation de la ZIP au sein de cette entité paysagère augmente le risque de covisibilité, d'effet d'écrasement et/ou de miniaturisation de la perception des structures bâties (silos, châteaux d'eau) et/ou paysagères. La visibilité pressentie du projet éolien demeure importante et la sensibilité de cette unité paysagère varie selon la proximité de l'observateur avec le site d'étude. La sensibilité est qualifiée de forte au plus proche de la ZIP.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

> Plaine du Bas-Poitou/plaine de Niort

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Plaine du nord de la Saintonge/plaine d'Aunis

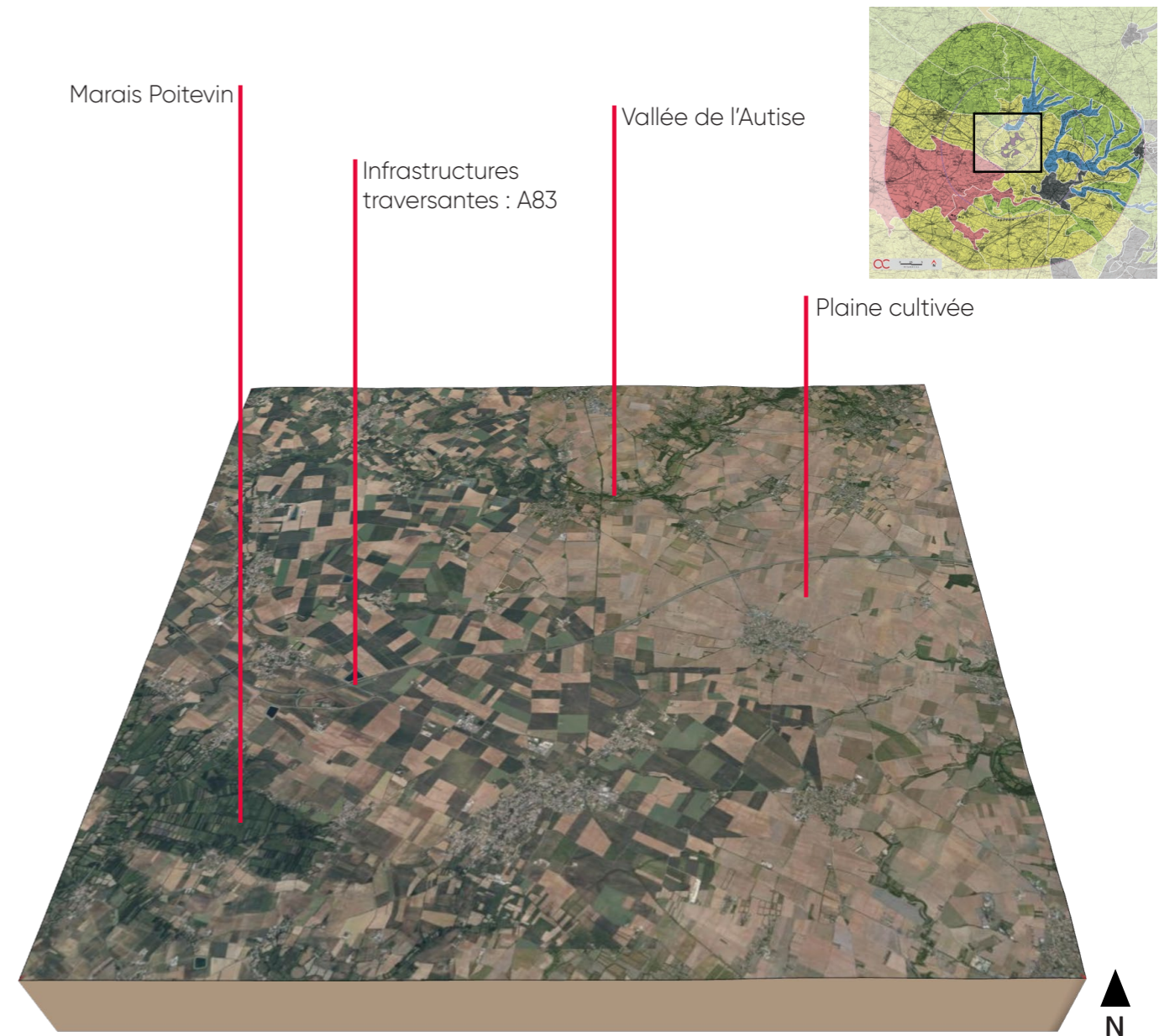


Figure 21 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des paysages de plaines de champs ouverts



Photo 6 : Vue sur la plaine de Niort // Ambiance paysagère

■ VILLES PRINCIPALES (NIORT)

« La ville gallo-romaine s'est installée sur deux collines, dans un méandre de la Sèvre Niortaise. Cette situation stratégique commandait un passage sur la rivière. Aujourd'hui, elle se situe à la rencontre de diverses typologies de paysage. Outre le Marais poitevin à l'ouest, une écharpe bocagère interpose ses ambiances et se prolonge vers l'est, évitant que l'agglomération ne se trouve directement en contact avec les plaines de Saintonge et de l'Aunis. Mais pour l'essentiel, la ville et ses extensions se situent au voisinage de la longue plaine de Niort, vers laquelle se développe prioritairement depuis quelques années l'urbanisation. Enfin, les paysages plus caractérisés des vallées de la Sèvre et du Lambon marquent aussi fortement les environs de Niort.

À Niort, les ambiances proprement urbaines dominent et seules quelques scènes liées à la Sèvre Niortaise mettent en oeuvre les éléments naturels du paysage. Les quais de la rivière ont été aménagés en agréables promenades par le paysagiste Alexandre Chemetoff et l'architecte Hervé Beaudouin au début des années 1990. Cette « coulée verte » traverse le centre ville au pied des halles et du donjon, et longe les anciennes chamoiseries réputées au XVIIIe siècle. En aval, la vallée forme une grande boucle en périphérie de la ville, et maintient de ce fait une « ceinture verte » aux portes de la ville, qualité urbaine et paysagère précieuse.»¹

¹ L'atlas des Paysages de Poitou-Charente, produit par le CREN Poitou-Charente, 2005

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Paysage urbain
- Installée sur deux collines et traversée par la Sèvre-Niortaise
- Ceinture verte aux portes de la ville

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE

De manière générale, les vues sont soit fermées par la trame bâtie soit filtrées par la végétation.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Cette unité n'offre que très peu de visibilité en direction de la ZIP. En effet, dans la ville de Niort, la trame bâtie et le relief masque le VIP. Seules quelques fenêtres de visibilité existent depuis le versant sud de la vallée de la Sèvre-Niortaise. En périphérie de la ville, les vues en direction de la ZIP sont filtrées par la végétation environnante (trame bocagère et ripisylve). La sensibilité est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Ville de Niort

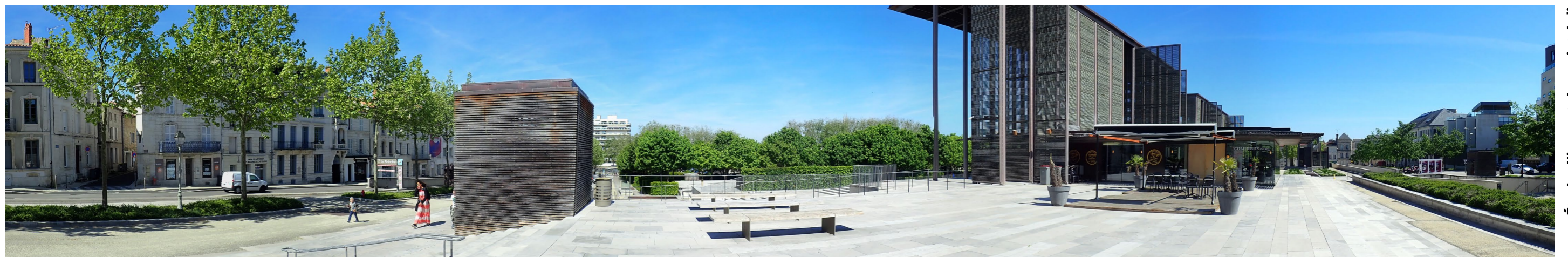


Photo 7 : Vue depuis le centre-ville de Niort // Ambiance paysagère

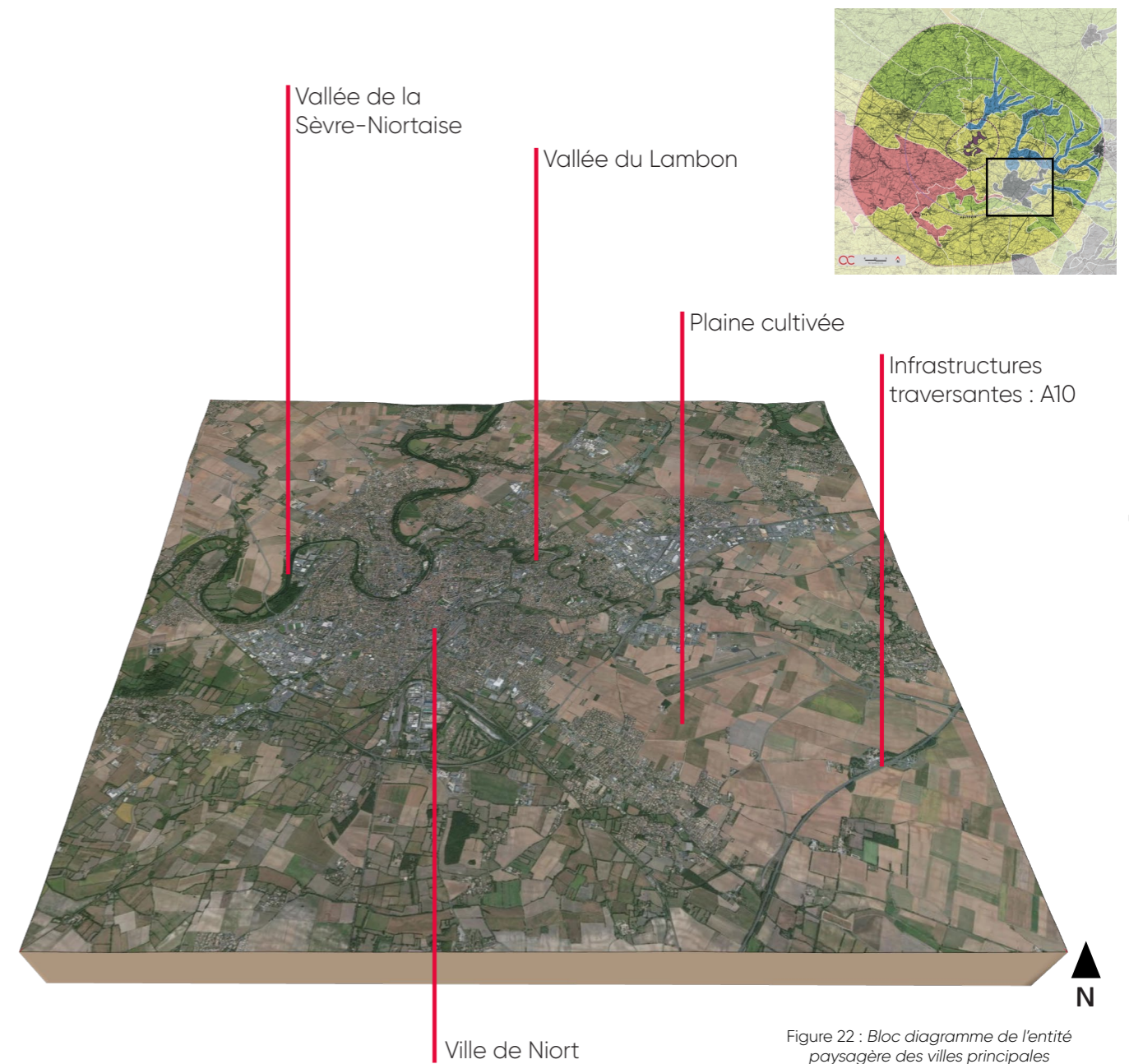
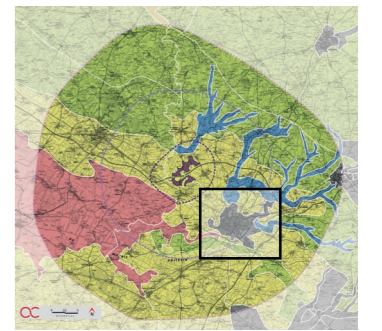


Figure 22 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des villes principales



■ PAYSAGE DE VALLÉES

« Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Elles accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux. Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Les « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées. [...]

Différents motifs de végétation s'étagent depuis les rives des cours d'eau jusqu'au rebord des coteaux. Malheureusement, ils jouent trop souvent le rôle d'écrans qui interdisent de jouir de cette variété. La ripisylve, quand elle n'est pas éliminée par le recalibrage, est très riche, plus ou moins dense selon les situations. Elle peut isoler dans un couloir l'espace des rivières, ou organiser de belles fenêtres qui mettent en scène la présence de l'eau. La matière spécifique des saules et des aulnes, la fraîcheur des iris et des joncs, suscitent des scènes très plaisantes associées à l'eau. Dans le fonds des vallées, les prairies, les peupleraies et les cultures se succèdent. Coteaux et pentes accueillent tantôt le tissu bocager des haies et des prairies, tantôt des cultures, tantôt des bois, des vignes et des vergers, tantôt des friches à des stades divers.»¹

¹ L'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes, produit par le CREN Poitou-Charentes, 2005

> Caractéristiques et éléments majeurs

- Vallée encaissée et sinueuse
- Des perceptions filtrées et rythmées par la ripisylve
- Habitat échelonné le long de la vallée

> Degré d'ouverture visuelle

Vues filtrées voire fermées par la densité de la ripisylve

> Sensibilité vis-à-vis du projet éolien

Cette entité est sensible au VIP en raison de sa proximité avec le site d'implantation potentiel. Le relief de la vallée et la végétation créent des filtres visuels efficaces en direction du VIP. Toutefois, le risque de covisibilité avec la vallée de l'Autise est présent. La sensibilité est qualifiée de modérée.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> Vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents.

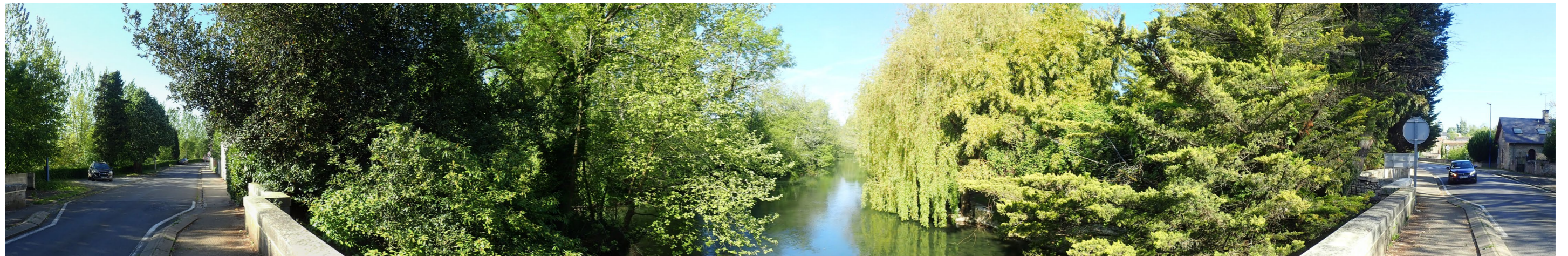


Photo 8 : Vue sur la vallée de la Sèvre-Niortaise depuis Échiré // Ambiance paysagère

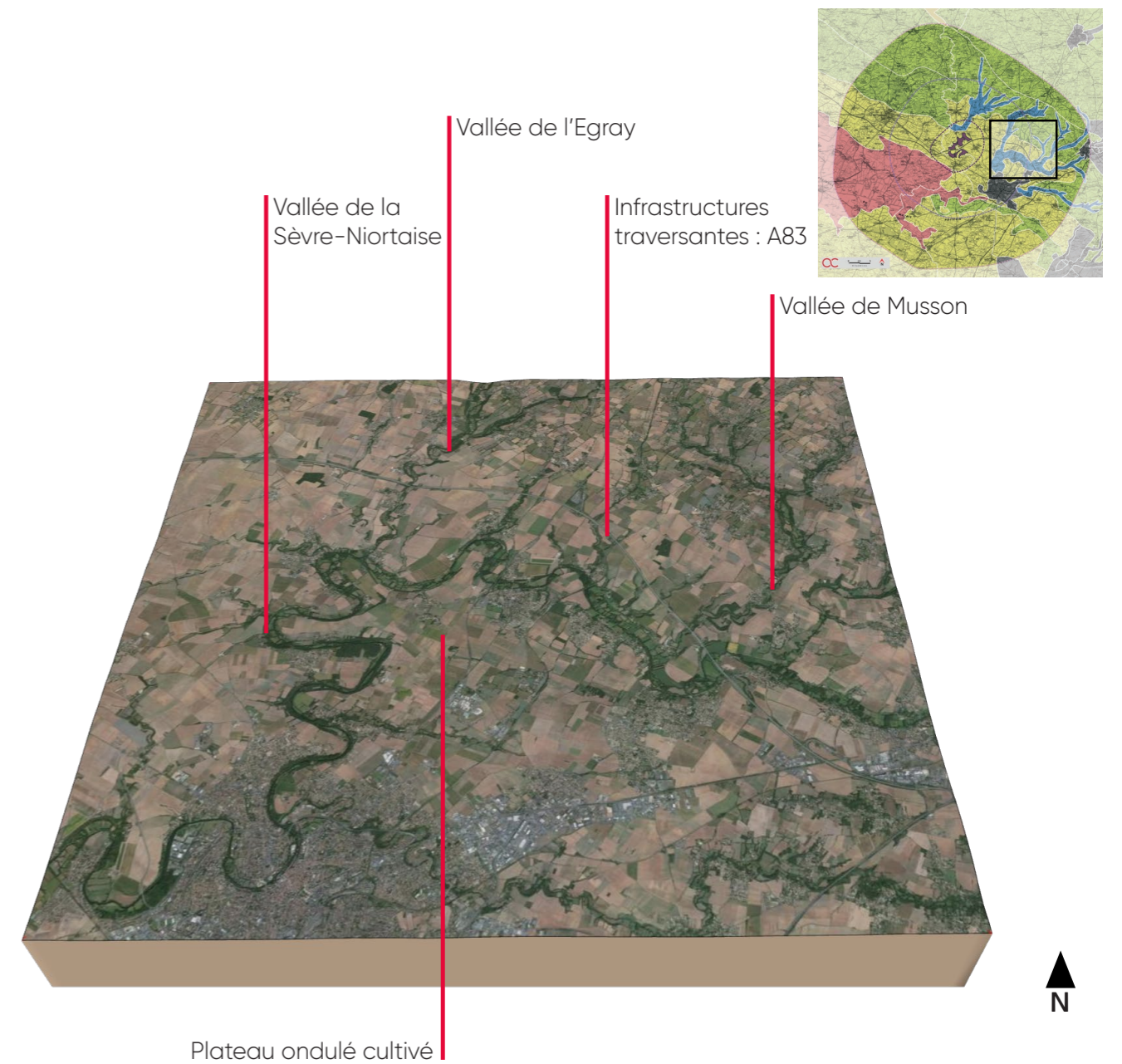


Figure 23 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des paysages de vallée

■ PAYSAGE DE MARAIS

« Marais littoral débouchant dans la Baie de l'Aiguillon, le Marais poitevin s'étend dans l'ancien Golfe du Poitou. Il alterne des paysages palustres très typés en relation avec leur mode de valorisation : proches de l'océan, les marais desséchés sont poldérisés ; à l'abri de digues et levées, ils composent des paysages ouverts d'ensembles prairiaux anciens et de vastes cultures géométriques ponctuées çà et là de rares arbres de haies de tamaris ou de bandes de roseaux ; les marais mouillés, inondables par crues ou par engorgement sont structurés par un réseau de canaux doublé d'une trame bocagère dense, de boisements humides (terrées) et de communaux. Il se prolonge plus au sud à proximité de Niort par les paysages caractéristiques de la Venise Verte. Hybridant ces ambiances, les marais intermédiaires sont quant à eux partiellement protégés des inondations. Dans ce paysage où la majeure partie des terrains sont sous le niveau des vives eaux, les bourgs se structurent sur les rares îles calcaires allongées qui forment comme un archipel au cœur du marais ou le long des principaux canaux. Paysages d'eau, les marais composent avec la lumière et les reflets du ciel qui jouent un rôle important dans la perception sensible de ces espaces.»¹

¹ L'atlas des Pays-de-la Loire, sous la direction de la DREAL des Pays de la Loire, 2014

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Topographie plane
- Bocages denses
- Réseau hydraulique important

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE

Variable : alternance de vues ouvertes, sur les secteurs cultivés, et fermées par le bocage dans les marais mouillés

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Cette entité offre de potentielles perceptions lointaines en direction de la ZIP depuis les parcelles agricoles du marais Poitevin. Cependant, de manière générale, le VIP est filtré par la trame bocagère. Depuis la Venise verte, aucune visibilité n'est possible du fait de la densité du bocage.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

> Marais Poitevin

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

> Venise verte

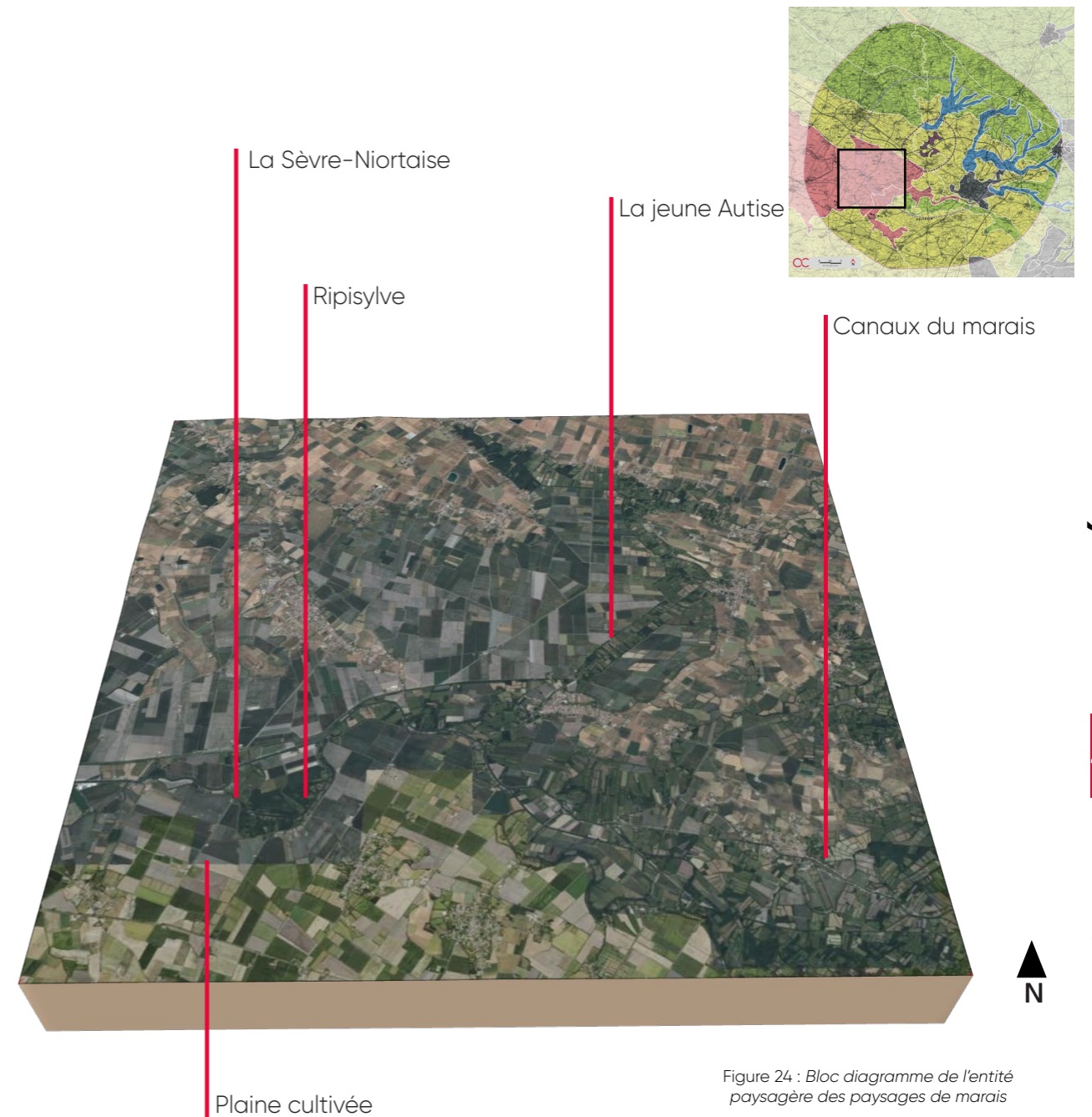


Figure 24 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des paysages de marais



Photo 9 : Vue sur le marais Poitevin et sa végétation

■ PAYSAGE DE BOCAGE

« Le bocage, dans l'imaginaire, condense une idée de campagne pâturée, arborée, et authentique. Cependant le cloisonnement par les haies et les bosquets conditionne fortement la perception de ce territoire : le plus souvent, le paysage reste limité au premier plan vertical formé par l'écran opaque de la haie. Une fenêtre dans la haie, même s'il ne s'agit que d'une barrière de bois ajourée donnant à voir un pré limité à son tour, fait l'effet d'un événement. Ce simple motif résume à lui seul la pudeur d'un paysage qui ne se livre pas d'emblée. Parfois, au détour d'une route ou d'un chemin, le mouvement du relief permet à une véritable marqueterie de parcelles de se présenter en un vaste tableau pittoresque. Ces «vues d'ensemble» apparaissent principalement dans les vallées et procurent un plaisir proprement paysager.»¹

¹ *L'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes, produit par le CREN Poitou-Charentes, 2005*

> Caractéristiques et éléments majeurs

- Topographie ondulée voir vallonnée
- Des perceptions filtrées et rythmées par le bocage
- Habitat diffus

> Degré d'ouverture visuelle

Vues régulièrement filtrées, voire fermées par la densité de la maille bocagère

> Sensibilité vis-à-vis du projet éolien

Cette entité est relativement peu sensible au VIP en raison des filtres visuels offerts par la végétation bocagère présente. Seul l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée serait plus sensible du fait de sa proximité avec la ZIP cependant la prégnance du VIP reste mesurée du fait de la trame bocagère.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> Bocage du Lay et de la Vendée

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

> L'entre plaine et gâtine

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Marches du Bas-Poitou / Gâtinais de Parthenay /
Terres rouges / bande bocagère de la plaine de Niort.



Photo 10 : Vue sur la trame bocagère au nord-ouest de la ZIP // Ambiance paysagère

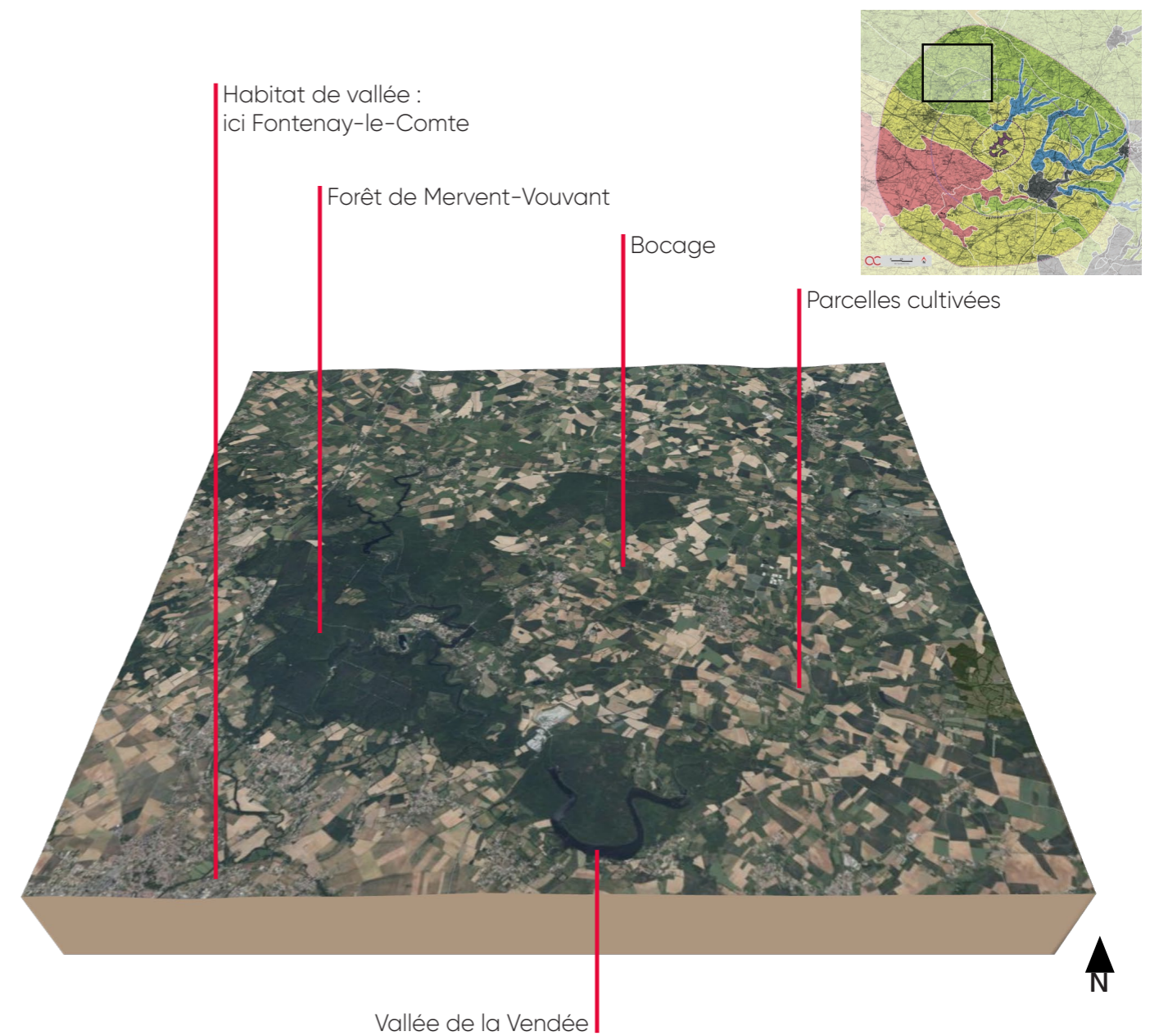

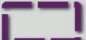






Figure 25 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des paysages de bocage

FIGURE 26 : CARTE DE SYNTHÈSE DU CONTEXTE PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



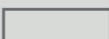
Zone de visibilité théorique (ZVI)

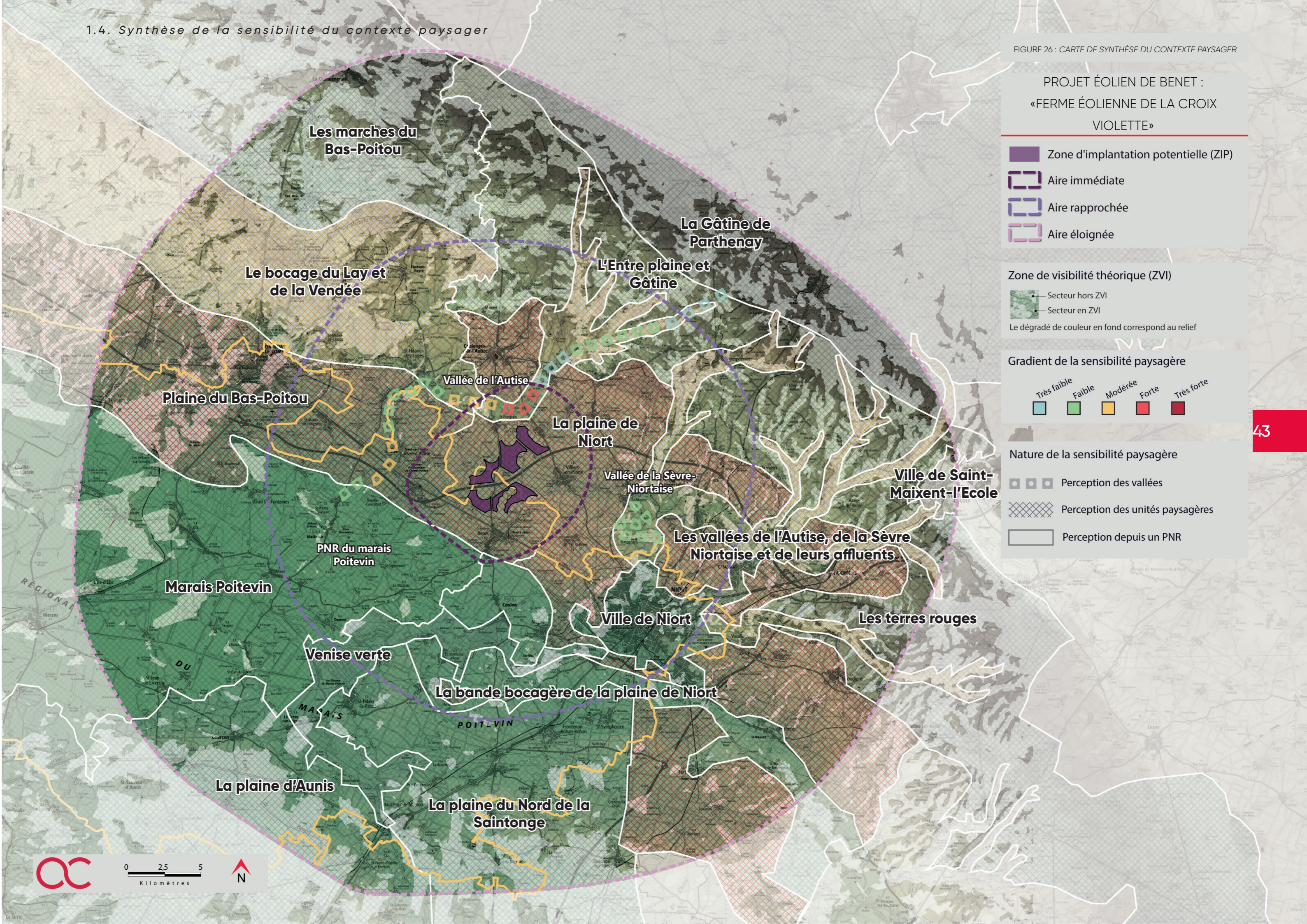
-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception des unités paysagères
-  Perception depuis un PNR



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE)

Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien. Le SRE de l'ancienne région du Poitou-Charentes a été annulé, par la cour administrative d'appel de Bordeaux, le 08 avril 2017. Cette décision ne s'appuie pas sur des éléments liés au paysage et, dans l'attente d'un nouveau document validé, nous utiliserons la version de septembre 2012. Le SRE des Pays de la Loire (Janvier 2013) quand à lui a été annulé en 2016 par le tribunal administratif de Nantes. Il présente malgré son caractère caduc, un intérêt consultatif.

■ SRE POITOU-CHARENTES

Le site d'implantation se déploie sur une zone définie comme non favorable au développement de l'énergie éolienne. Plus précisément, le projet est localisé dans le secteur de la plaine de Niort, zone non prise en compte dans les objectifs de développement éolien. Le secteur couvre un vaste territoire qui s'étire sur toute la partie sud des Deux-Sèvres.

Cependant, la ZIP se tient à l'écart des espaces culturels et paysagers emblématiques et en périphérie de la zone dite de sensibilité tels que définis par le SRE.

Cependant, les zones favorables à l'éolien concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.

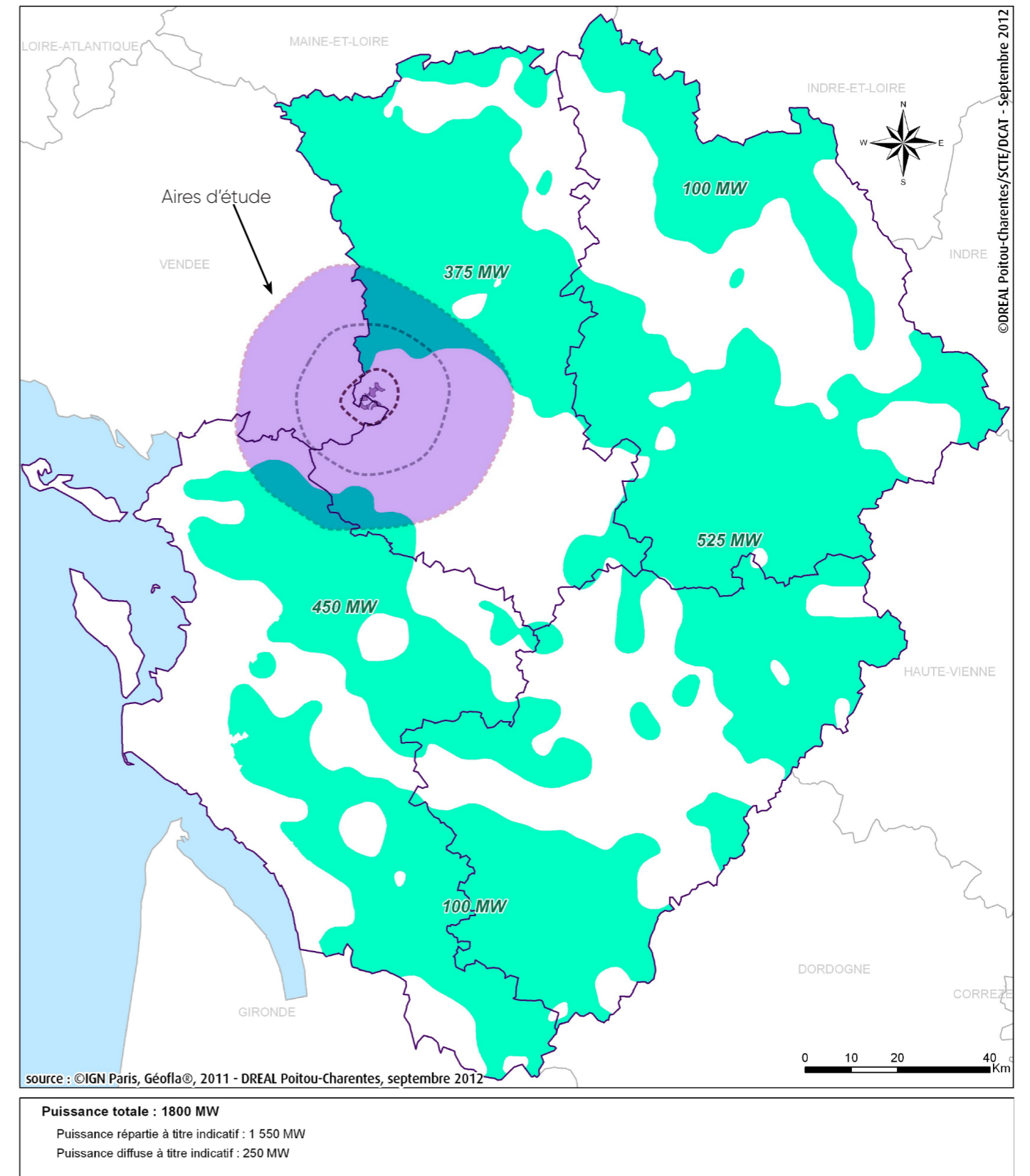
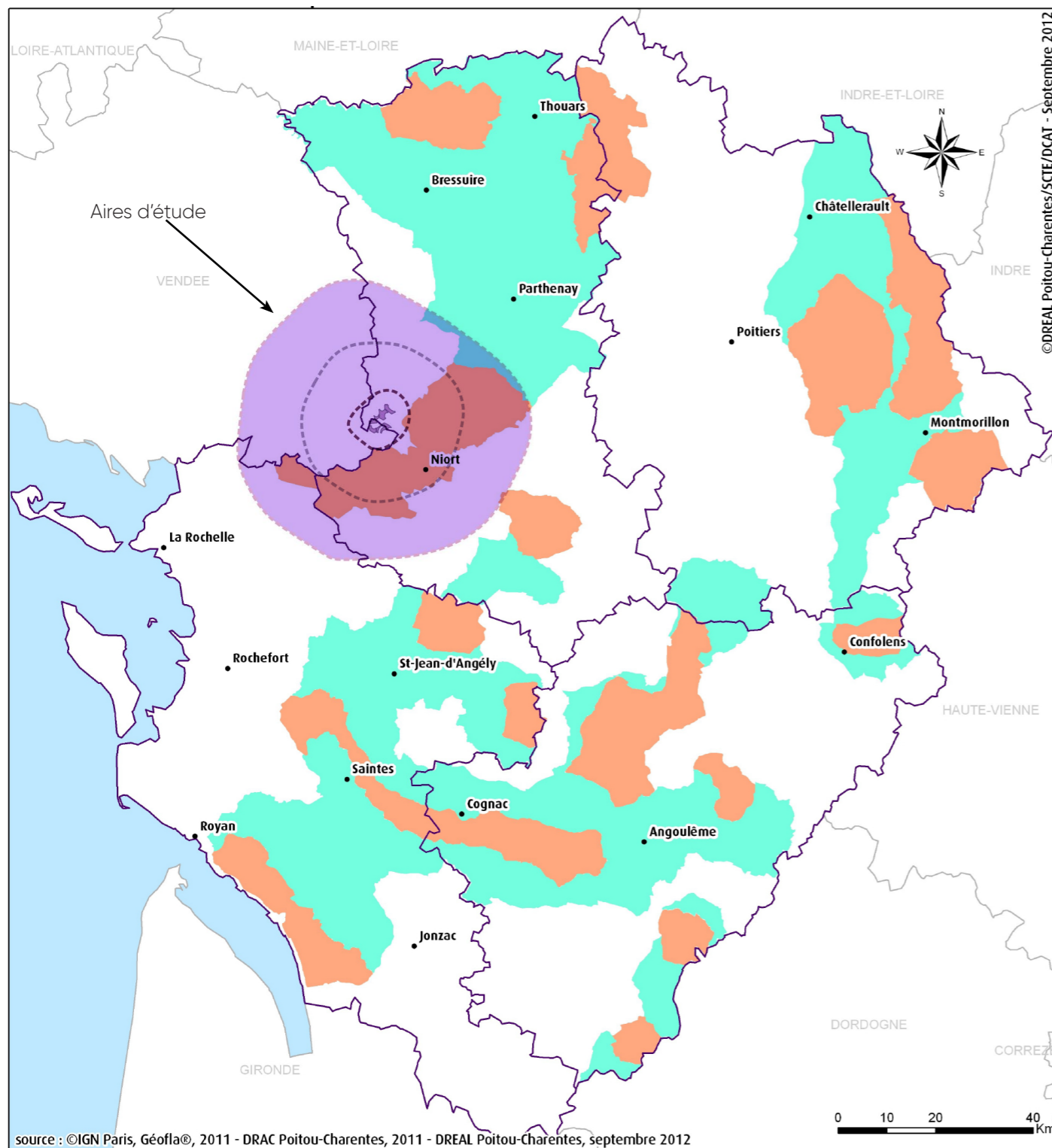
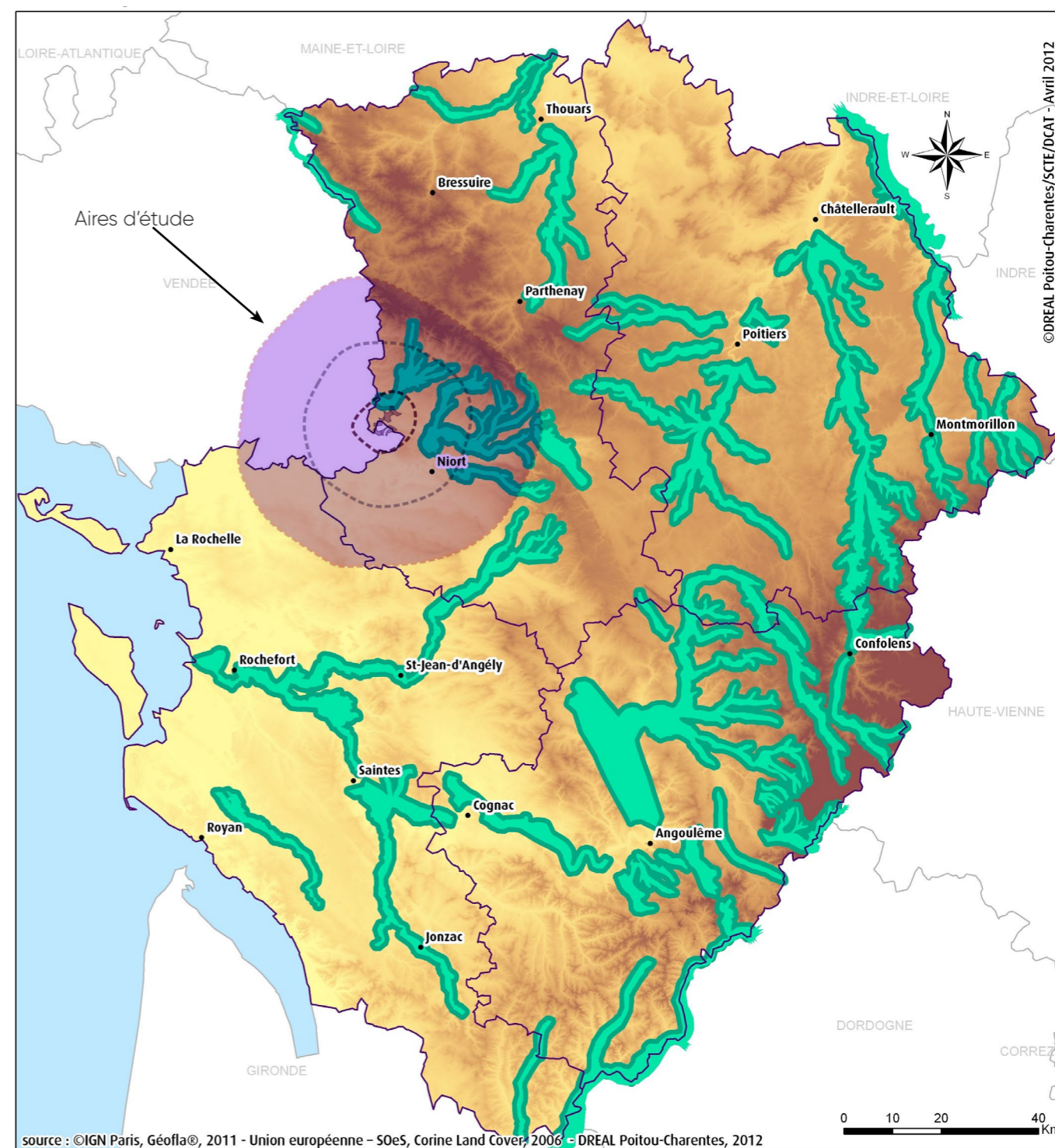


Figure 27 : Localisation du projet sur la carte des «objectifs de développement de l'éolien» issue du SRE Poitou-Charentes



- Espaces culturels et paysagers emblématiques
- Zones de sensibilité à l'éolien

Figure 28 : Localisation du projet sur la carte des «territoires emblématiques» issue du SRE Poitou-Charentes



- | | |
|---|--|
| <p>Relief</p> <ul style="list-style-type: none"> 359 238 116 -5 | <ul style="list-style-type: none"> Principales vallées Zones de vigilance |
|---|--|

Figure 29 : Localisation du projet sur la carte des «principales vallées» issue du SRE Poitou-Charentes

La partie du projet de Benet se trouvant en Vendée se situe en limite sud-est du département, sur un secteur favorable à l'éolien. Toutefois, ces zones favorables concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.

D'après la carte des sensibilités liées au patrimoine culturel des pays de la Loire, la zone d'implantation potentielle se situe sur la commune de Benet dont le pourcentage (%) de la surface communale faisant l'objet d'une protection (abords des monuments historiques, zonages archéologiques, ZPPAUP-AVAP, secteurs sauvegardés, ...) est compris entre 36 et 49 %. Toutefois, des analyses plus approfondies des éléments patrimoniaux localisés au sein des différentes aires d'étude seront présentées dans la suite du rapport.

De plus, la ZIP est située dans un secteur défini avec une sensibilité faible vis-à-vis de l'unité paysagère. Elle borde toutefois le marais Poitevin qui est définie comme un secteur avec une très forte sensibilité. Une attention doit donc être apportée dans le présent volet paysager.

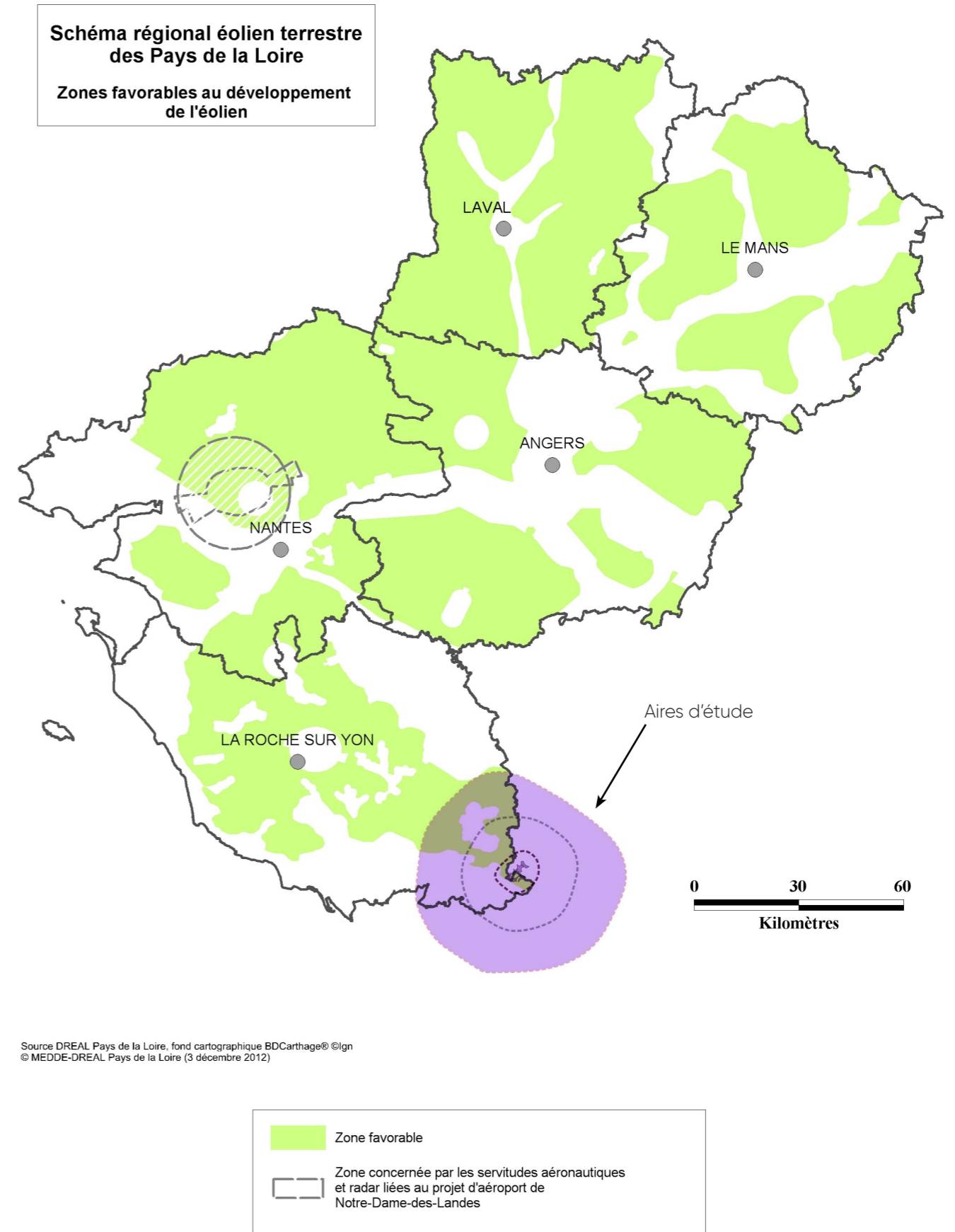
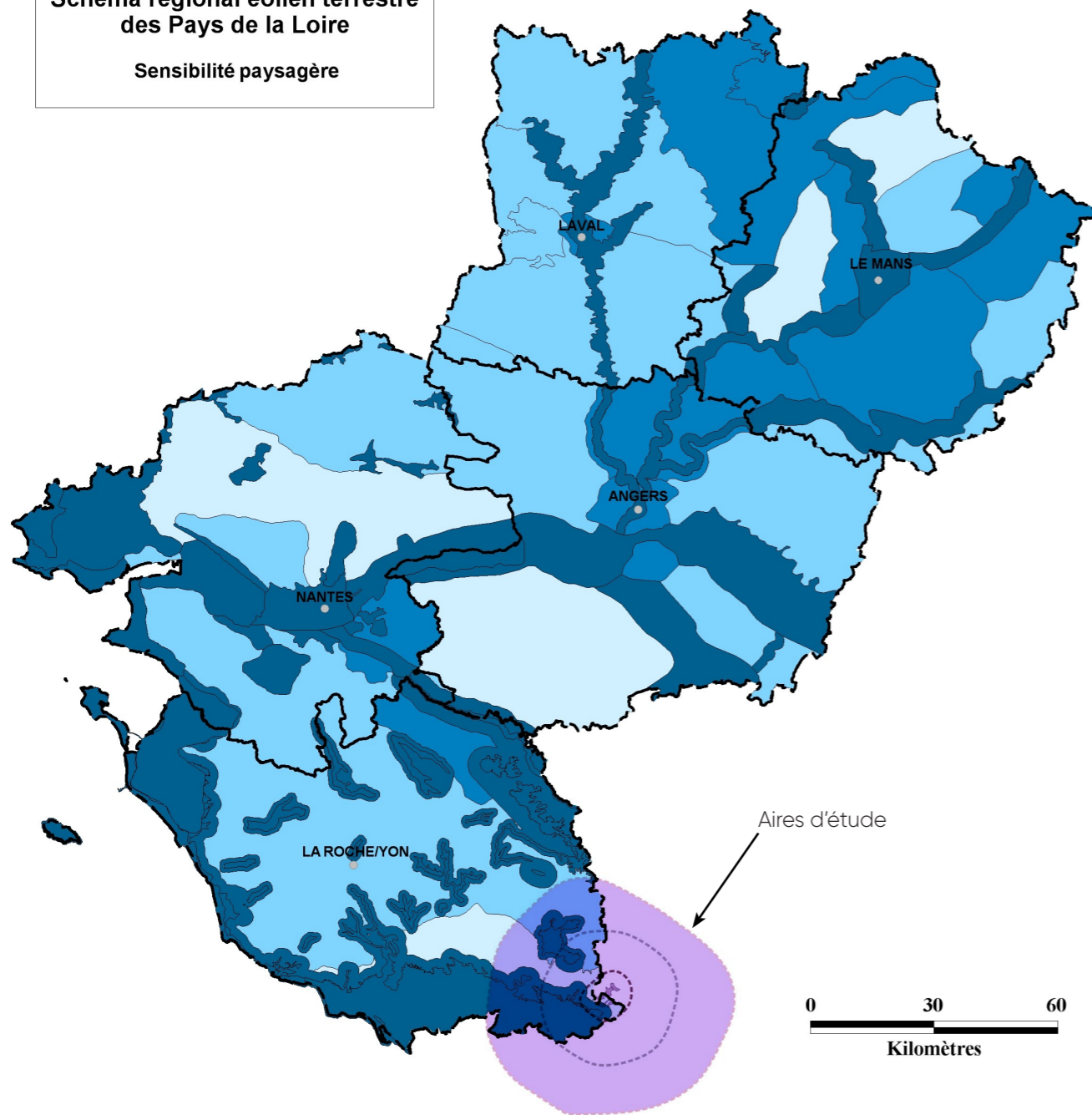


Figure 30 : Localisation du projet sur la carte des «zones favorables au développement éolien» issue du SRE Pays-de-la-Loire

Schéma régional éolien terrestre
des Pays de la Loire
Sensibilité paysagère



Source DREAL Pays de la Loire, fond cartographique BDCarthage®@Ign
© MEDDE-DREAL Pays de la Loire

Degrés de sensibilité des unités paysagères

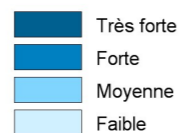
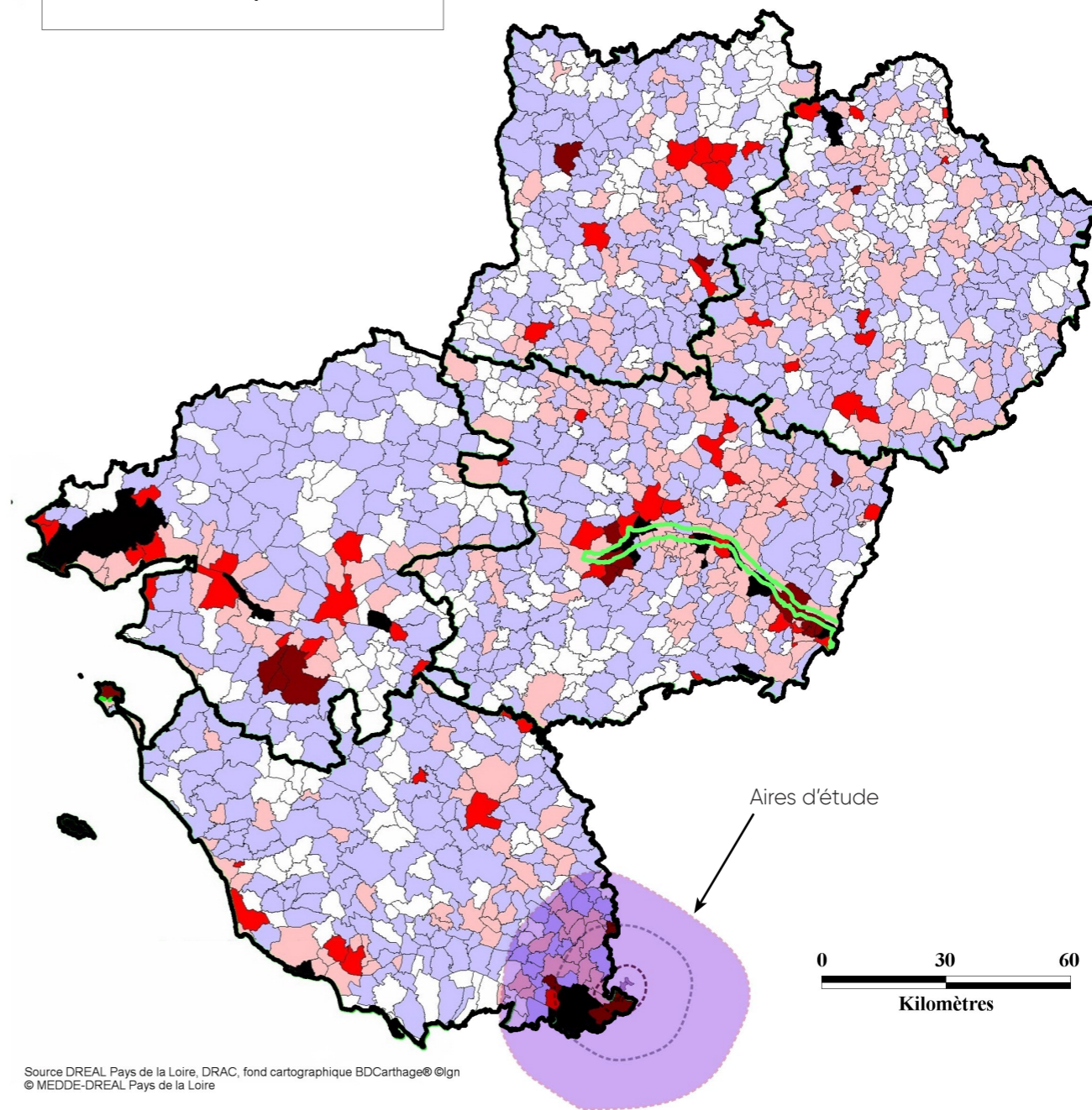


Figure 31 : Localisation du projet sur la carte des «sensibilités paysagères» issue du SRE Pays-de-la-Loire

Schéma régional éolien terrestre
des Pays de la Loire
Sensibilités liées au patrimoine culturel



Source DREAL Pays de la Loire, DRAC, fond cartographique BDCarthage®@Ign
© MEDDE-DREAL Pays de la Loire

Périmètre du Val de Loire (UNESCO)

Pourcentage (%) de la surface communale faisant l'objet d'une protection
(abords des monuments historiques, zonages archéologiques,
ZPPAUP-AVAP, secteurs sauvegardés, ...)

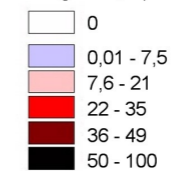


Figure 32 : Localisation du projet sur la carte des «sensibilités liées au patrimoine culturel» issue du SRE Pays-de-la-Loire

2.2. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) confie un rôle de chef de filât au région dans un ensemble de domaines clés, tels que l'aménagement du territoire, l'intermodalité, le climat, l'énergie, la protection de la biodiversité, la politique de la jeunesse... Le SRADDET est rendu obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, complétée par l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016 et précisée par le décret n°2016-1071 du 3 août 2016, et constitue une traduction de ce positionnement régional.

Le SRADDET est un document de planification stratégique, prospectif et prescriptif, qui fixe des objectifs de moyen et long terme pour le territoire régional dans les domaines suivants :

- > l'équilibre et l'égalité des territoires,
- > l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- > le désenclavement des territoires ruraux,
- > l'habitat,
- > la gestion économe de l'espace,
- > l'intermodalité et le développement des transports,
- > la maîtrise et la valorisation de l'énergie,
- > la lutte contre le changement climatique,
- > la pollution de l'air,
- > la protection et la restauration de la biodiversité,
- > la prévention et la gestion des déchets.»

■ SRADDET NOUVELLE-AQUITAINE

Le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine a été adopté par l'assemblée régionale en décembre 2019 et adopté par la préfète de région en mars 2020.

Il en résulte différents objectifs et notamment au niveau des énergies renouvelables.

«Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable.»¹

¹ SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine, décembre 2019

■ SRADDET PAYS DE LA LOIRE

Le nouveau SRADDET des Pays de la Loire a été adopté par le Conseil régional en décembre 2021 et approuvé par le préfet de région en février 2022.

Il en résulte différents objectifs et notamment au niveau éolien.

«Développer l'énergie éolienne :

- > De façon prioritaire en mer en développant la filière EMR comme filière d'excellence régionale tout en veillant au respect des intérêts du monde de la pêche ;
- > Sur terre, de façon mesurée, en travaillant à une meilleure acceptabilité sociale des projets passant notamment par le fait de faciliter les projets accompagnés par des citoyens avec un objectif de 50% de projets « citoyens » à l'horizon 2050, dont certains financés par des citoyens.»¹

¹ SRADDET de la région Pays de la Loire, décembre 2021

2.3. Effets cumulés

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

S'agissant d'un projet d'extension, la ZIP présente la particularité de s'inscrire dans le secteur d'un parc en exploitation. Il s'agit de la ferme éolienne de Benet 1 constituée de 5 éoliennes. La ZIP est également en périphérie de 2 parcs en exploitation.

La densité est relativement mesurée au sein des aires d'étude rapprochée et éloignée avec un total de 24 parcs et projets (toutes aires confondues) pour un total de 131 éoliennes.

On retrouve une implantation linéaire préférentielle, avec un simple ou un double alignement. Les orientations sont néanmoins variées, comme au sein de l'aire d'étude immédiate où l'on retrouve des alignements est-ouest et nord-sud.


Au vu du contexte éolien, une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le VIP et les parcs les plus proches (n°21, 22 et 23). Ainsi, le présent projet devra être compatible, dans l'implantation des éoliennes et sa construction géométrique, pour créer un ensemble paysager cohérent.

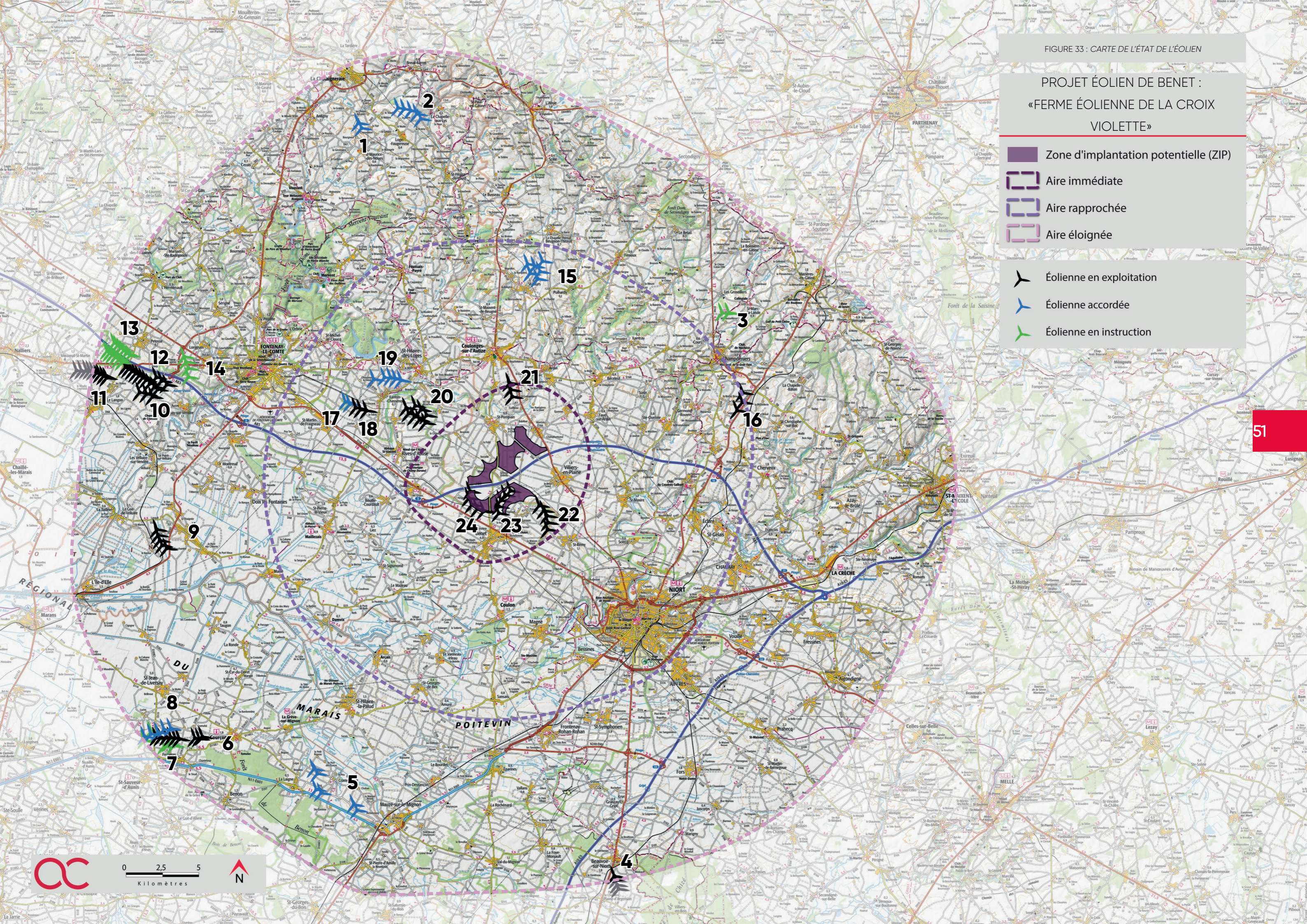


Photo 11 : Parc éolien IEL 28

FIGURE 33 : CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction



N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	DISTANCE DE LA ZIP (~ en km)
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE				
1	Deux-Sèvre (79)	PE des Noues	Autorisé	22,7
2	Deux-Sèvre (79)	PE des Boules	Autorisé	21,6
3	Deux-Sèvre (79)	PE de Cours	En instruction	11,0
4	Deux-Sèvre (79)	PE de Plaine de Courance	Construit	25,4
5	Charente maritime (17)	PE des Chagnasses	Autorisé	20,2
6	Charente maritime (17)	PE d'Aunis Energie	Construit	23,9
7	Charente maritime (17)	PE Ferrière-Aunis	En instruction	25,8
8	Charente maritime (17)	PE de St Jean de Liversay	Autorisé	25,1
9	Vendée (85)	PE du Canal de Gargouilleau	Construit	20,8
10	Vendée (85)	PE de la Plaine d'Auzay	Construit	21,9
11	Vendée (85)	CEPE du Fief Barret	Construit	25,2
12	Vendée (85)	VENDEE ENERGIE - Le Langon	Construit	23,1
13	Vendée (85)	PE du Chat Ferré et du Champ Fourmy	En instruction	24,2
14	Vendée (85)	PE du Moulin des Sables	En instruction	20,0

Figure 34 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 1/2





N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	DISTANCE DE LA ZIP (~ en km)
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
15	Deux-Sèvre (79)	PE de St-Laurs et la Chapelle-Thireuil	Autorisé	10,2
16	Deux-Sèvre (79)	PE des Taillées	Construit	14,4
17	Vendée (85)	PE IEL 26	Autorisé	9,6
18	Vendée (85)	PE IEL 29	Construit	8,3
19	Vendée (85)	PE Xanton-Nord	Autorisé	7,7
20	Vendée (85)	PE IEL 28	Construit	4,6
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE				
21	Deux-Sèvre (79)	PE d'Ardin	Construit	2,2
22	Vendée (85)	Ferme éolienne de Benet Lesson	Construit	0,7
23	Vendée (85)	Ferme éolienne de Benet 2	Construit	0,5
24	Vendée (85)	Ferme éolienne de Benet 1	Construit	0,0

Figure 35 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 2/2


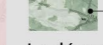
2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien

FIGURE 36 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

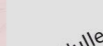

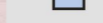

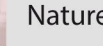
PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



Zone de visibilité théorique (ZVI)

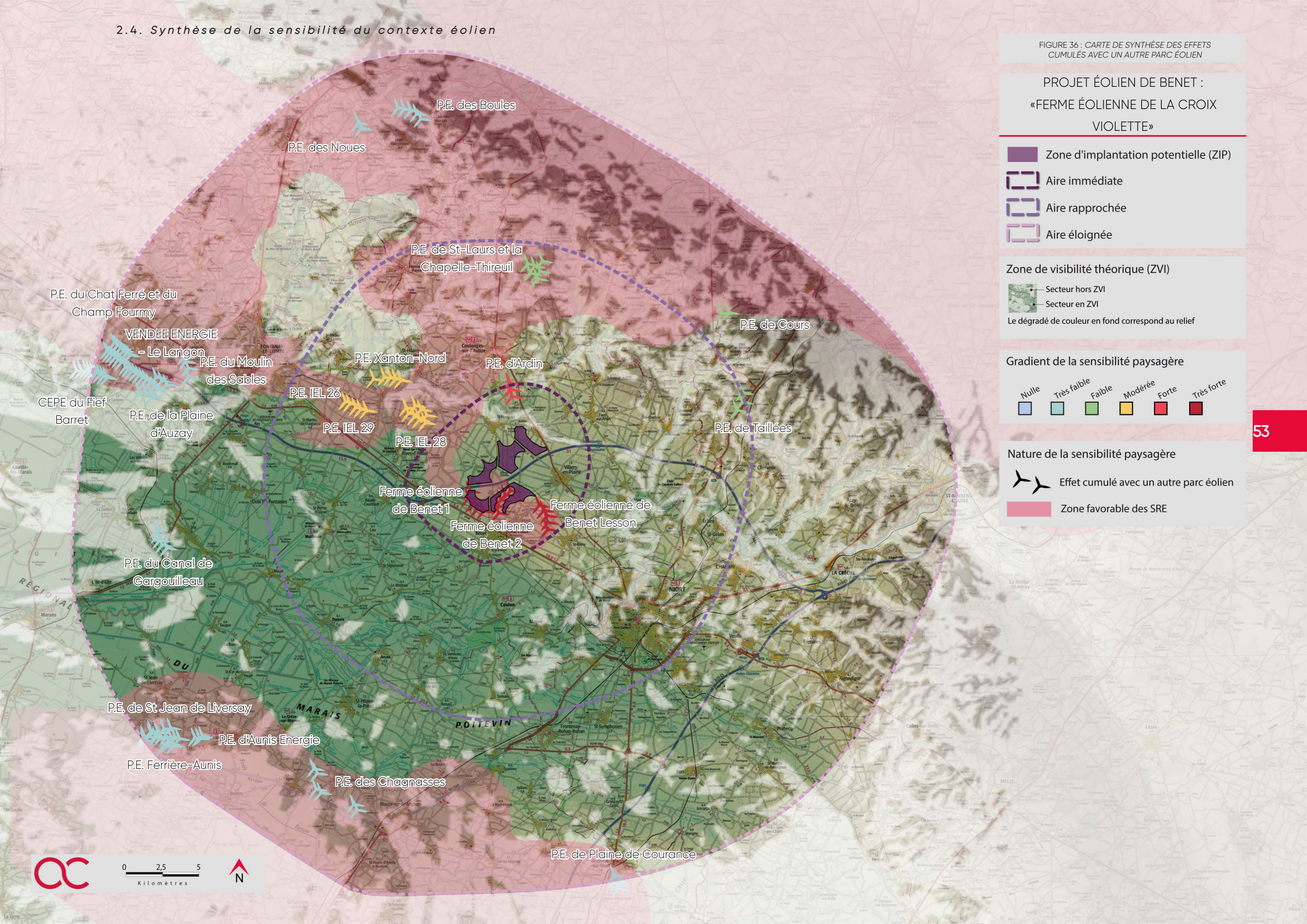
-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Zone favorable des SRE



3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

Les biens UNESCO les plus proches se situent à environ 98 km au sud de la ZIP pour le phare de Cordouan, 110 km à l'est pour l'Abbaye de Saint-Savin sur Gartempe et 145 km au nord-est pour la vallée de la Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes. Depuis ces sites, le parc en projet ne peut être perceptible au vu de la distance d'éloignement.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. Les sites protégés

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Comme pour les monuments historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

L'aire d'étude éloignée compte 10 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors qu'une sensibilité est pressentie avec le VIP (case surlignée en violet), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du VIP,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

À noter que le site classé du marais mouillé Poitevin et le site inscrit des villages du marais mouillé Poitevin seront étudiés dans le chapitre dédié aux sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
La Pierre au diable	Souigné	79	Classé	26,5	Au sein d'un boisement situé sur le versant sud de la vallée de l'Hermitain	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
Moulin de Rimbault	Beauvoir-sur-Niort	79	Inscrit	25,2	En périphérie du bourg de Beauvoir-sur-Niort	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle
Cimetière d'Aiffres	Aiffres	79	Inscrit	16,9	En frange sud du bourg d'Aiffres	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
Abords de l'église d'Auge	Auge	79	Inscrit	20,2	En centre-bourg d'Augé	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
Allée et promenade de Saint-Maixent-l'École	Saint-Maixent-l'École	79	Classé	26,4	Dans la ville de Saint-Maixent-l'École	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
Le chêne de Saint-Raymond	Bourneau	85	Classé	20,9	En lisière de bois	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
La ville de Vouvant et la vallée de la Mère	Antigny, Vouvant	85	Inscrit	19,2	Dans la vallée de la Mère	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
La vallée de Mervent	Mervent	85	Inscrit	15,8	Sur le versant ouest de la vallée de la Mère	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site

Figure 37 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

FIGURE 38 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Site inscrit
- Site classé

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

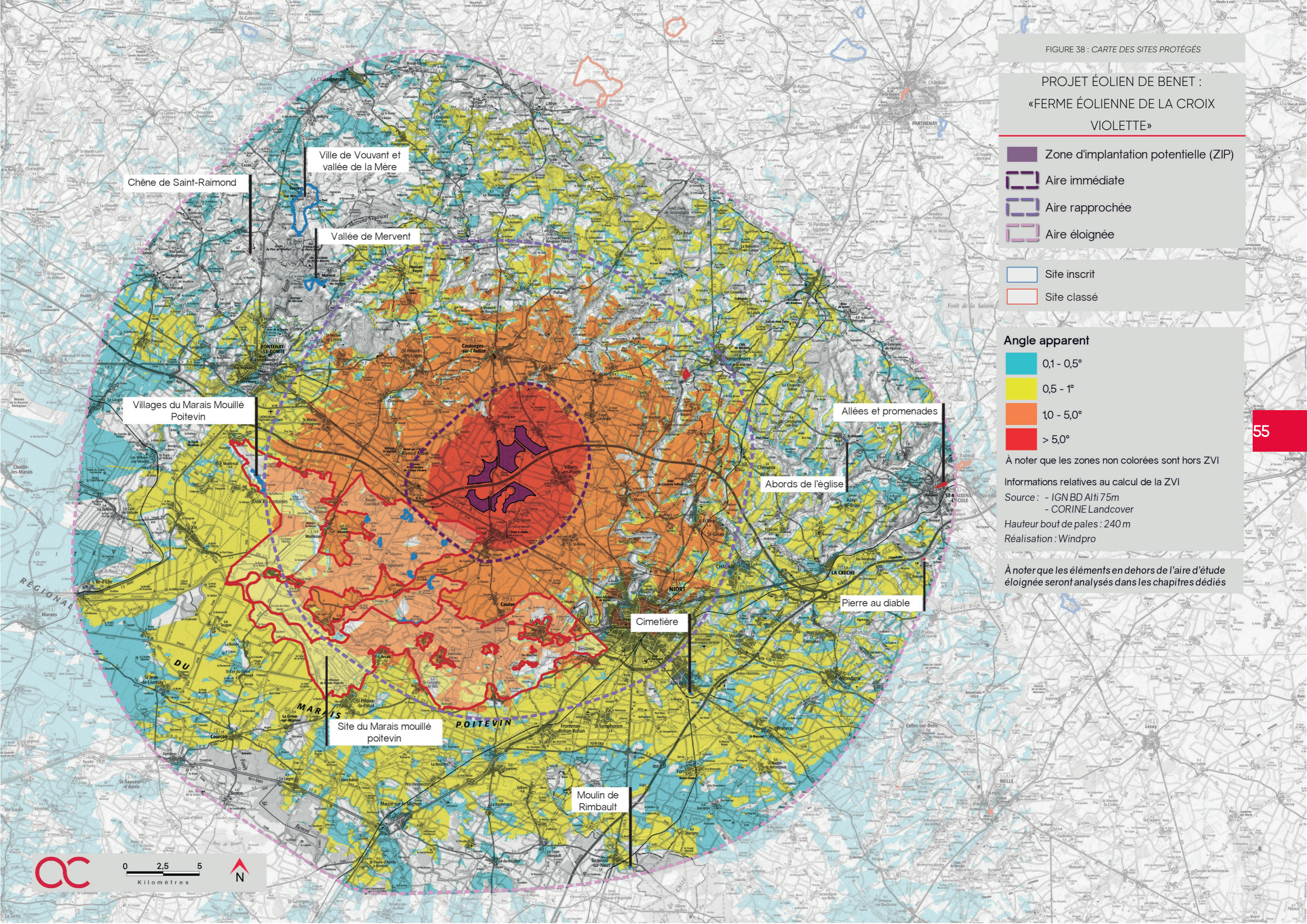
Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés



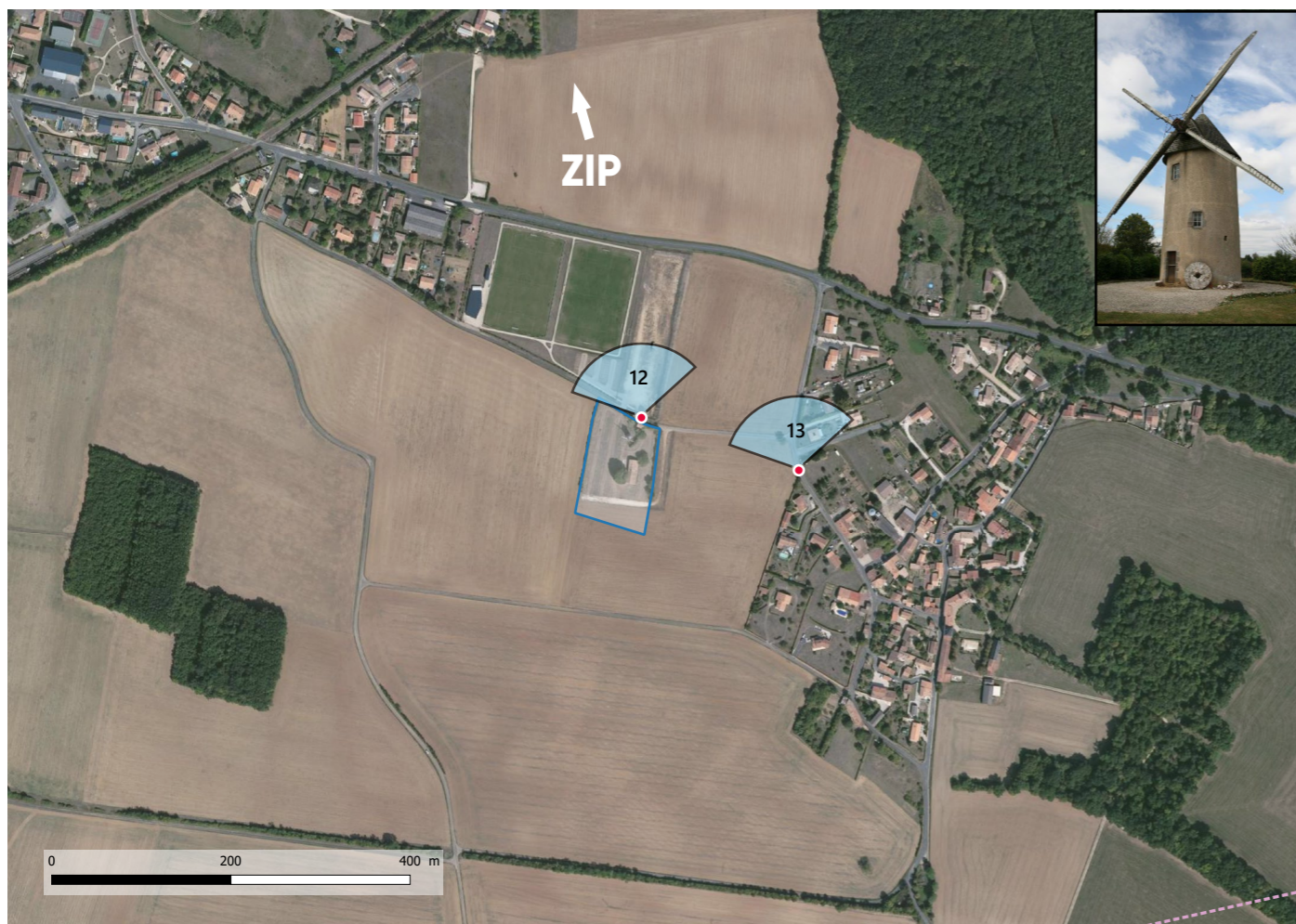


Figure 39 : Localisation du site inscrit du moulin de Rimbault

Degré d'ouverture sur le paysage :

« Le moulin de Rimbault est un moulin-tour de 12 mètres de haut construit en pierres du pays, pierres calcaires dures de couleur blanche légèrement ocrée. Il est surmonté d'un toit conique de 3 mètres de haut, recouvert d'essentes, bardeaux fendus de châtaignier et non sciés pour favoriser le ruissellement de l'eau, éviter qu'elle pénètre le bois et ainsi en augmenter la durée de vie. Les ailes peuvent être orientées face au vent grâce à un guivre fixé à la charpente, qui descend jusqu'au sol et permet de faire tourner l'ensemble du toit dans une rainure située en haut des murs, la sablière.

Construit au point culminant de la commune (90 mètres), le moulin domine au nord et surtout au sud une vaste plaine céréalière composée de grandes parcelles séparées par quelques chemins vicinaux. A environ 500 mètres à l'est, se situent le village de Rimbault et la forêt de Chizé. Du côté ouest émerge seulement, au-dessus de l'horizon et à environ 1,5 kilomètres, le clocher de l'église de Beauvoir. L'ensemble des bâtiments est situé sur une parcelle de 0,6 hectares entourée de haies champêtres sur les côtés nord, est et ouest. La face sud est ouverte sur les champs et permet de voir à une quinzaine de kilomètres de nombreuses éoliennes en Charente-Maritime et prochainement celles de la commune de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson. Deux arbres remarquables par leur taille apportent une ambiance particulière au site : un cerisier d'une hauteur de 15 mètres et un tilleul d'environ 25 mètres avec une circonférence du tronc de plus de 4 mètres.»¹

Le moulin de Rimbault se situe à l'extrémité sud de l'aire éloignée. Depuis les abords directs du site le VIP apparaît à l'horizon en arrière-plan de la végétation. À proximité directe du moulin, la perception en direction de la ZIP sont réduite du fait de la présence des haies périphériques. De plus, depuis la sortie du village de Rimbault, il est possible d'observer le moulin et le VIP sur le même panorama. Au vue de la distance d'éloignement et de la présence du filtre végétal, les sensibilités du site et de la covisibilité sont qualifiées de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 12 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords du site du moulin de Rimbault



Photo 13 : Depuis la sortie du bourg de Rimbault, le VIP apparaît au côté du moulin de Rimbault

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
La Pierre au diable	Souvigné	79	Classé	26,5	Au sein d'un boisement situé sur le versant sud de la vallée de l'Hermitain	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Moulin de Rimbault	Beauvoir-sur-Niort	79	Inscrit	25,2	En périphérie du bourg de Beauvoir-sur-Niort	En ZVI	Très faible	Très faible
Cimetières d'Aiffres	Aiffres	79	Inscrit	16,9	En frange sud du bourg d'Aiffres	En ZVI	Nulle	Nulle
Abords de l'église d'Auge	Auge	79	Inscrit	20,2	En centre-bourg d'Augé	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Allée et promenade de Saint-Maixent-l'École	Saint-Maixent-l'École	79	Classé	26,4	Dans la ville de Saint-Maixent-l'École	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Le chêne de Saint-Raymond	Bourneau	85	Classé	20,9	En lisière de bois	Hors ZVI	Nulle	Nulle
La ville de Vouvant et la vallée de la Mère	Antigny, Vouvant	85	Inscrit	19,2	Dans la vallée de la Mère	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
La vallée de Mervent	Mervent	85	Inscrit	15,8	Sur le versant ouest de la vallée de la Mère	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle

Figure 40 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude éloignée compte trois SPR, celui de la commune de Marans en ZVI, de Fontenay-le-Comte et de Vouvant partiellement en ZVI.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de le SPR (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport.

À noter que malgré que le SPR de Marans se situe en ZVI, seule une extension sur les parcelles agricoles se trouve sur le territoire étudié et s'étend vers l'ouest, au-delà de l'aire d'étude éloignée, dans un secteur de très faible prégnance potentielle. Ainsi, l'environnement bâti et végétal réel ne permet pas de visibilité ou covisibilité avec le VIP. La sensibilité est qualifiée de nulle.

■ PRÉSENTATION DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
SPR de Vouvant	Vouvant	85	18,7	Sur le versant ouest de la vallée de la Mère	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
SPR de Fontenay-le-compte	Fontenay-le-compte	85	15,6	Dans la vallée de la Vendée	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle
SPR de Marant	Marant	17	24,5	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site

Figure 41 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

FIGURE 42 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

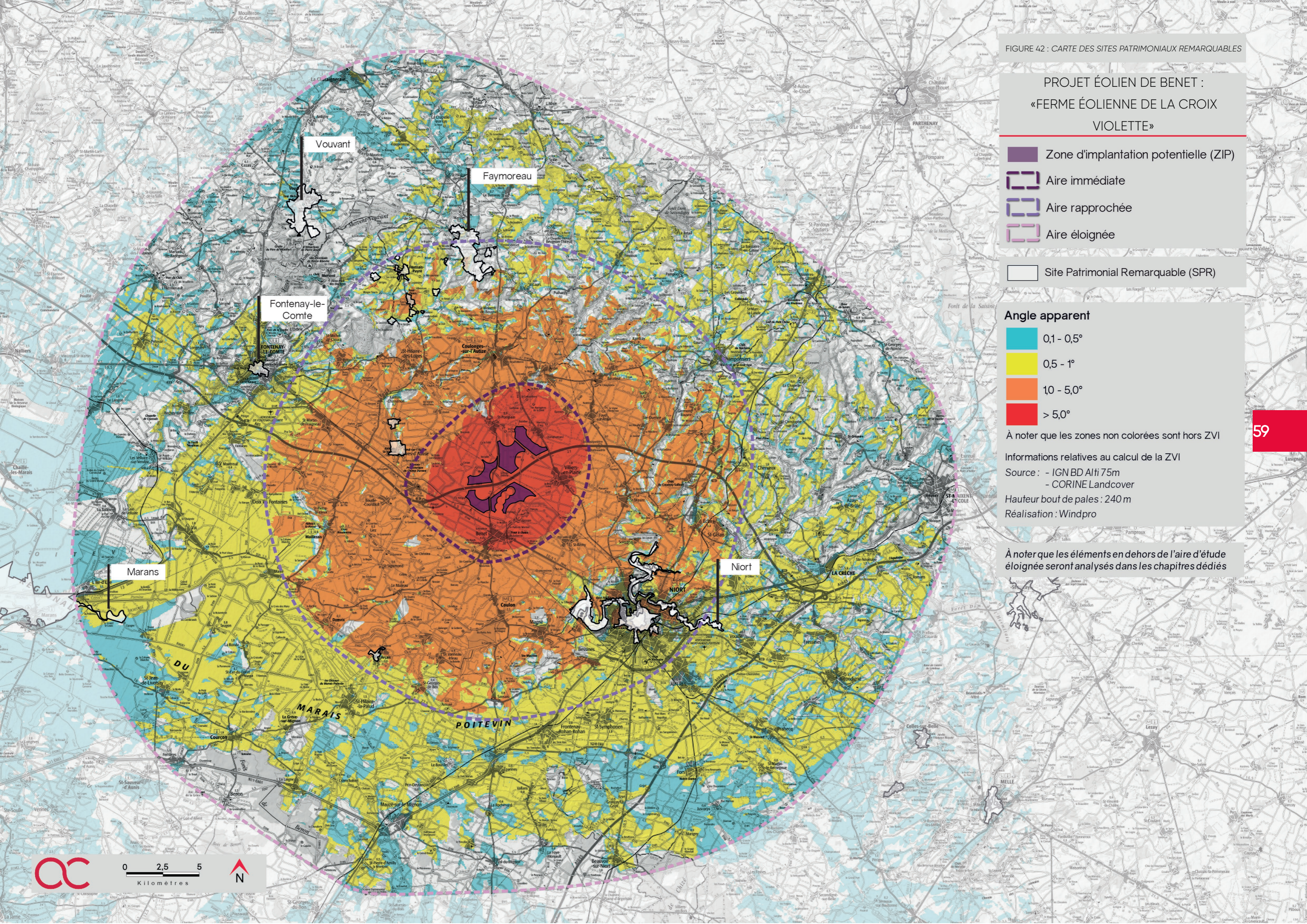
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés



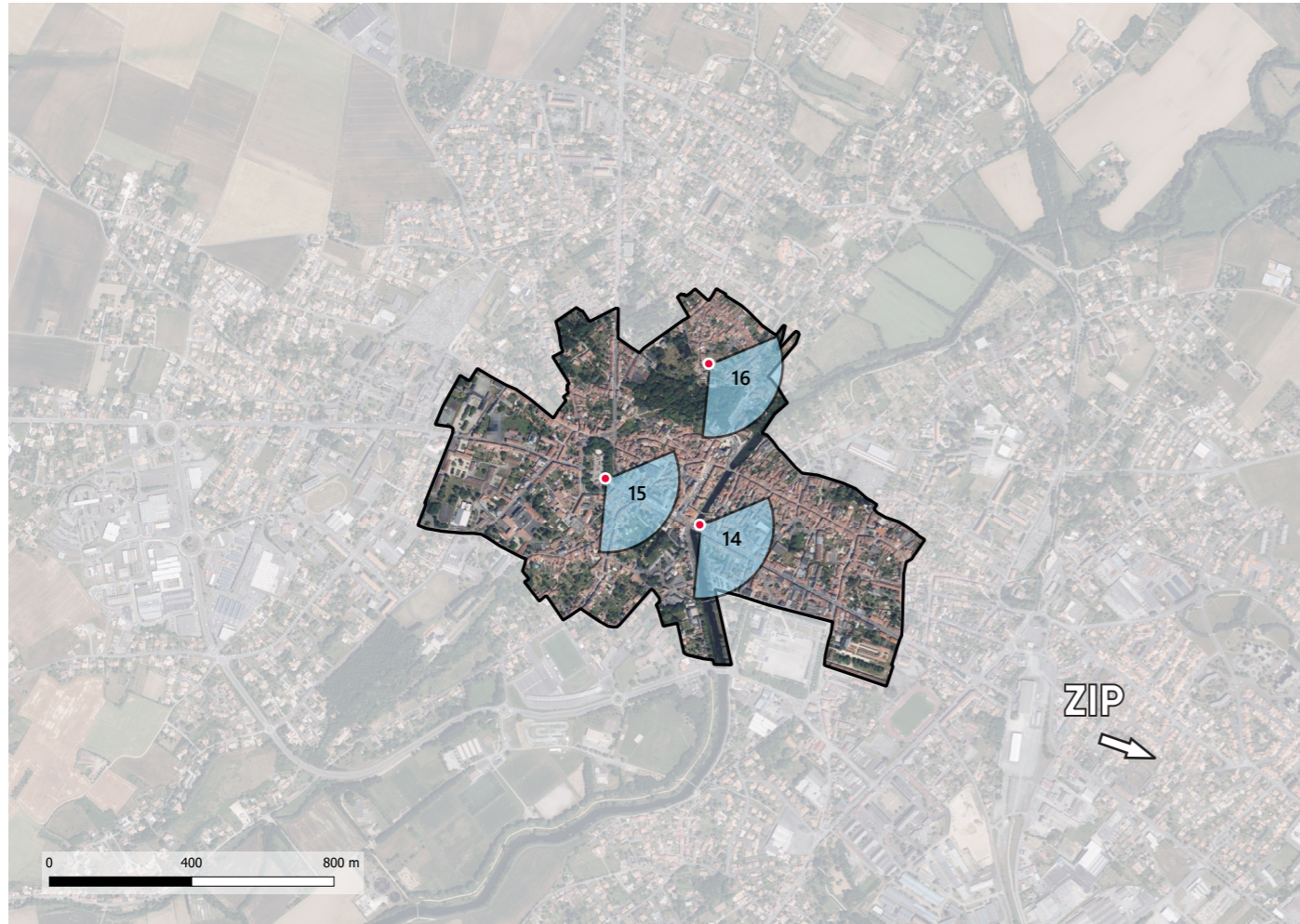


Figure 43 : Localisation du SPR de la ville de Fontenay-le-Comte



Figure 44 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Fontenay-le-Comte

Degré d'ouverture sur le paysage :

« Une procédure de protection du centre ancien de Fontenay-le-Comte a été initiée depuis 1985. Le Site patrimonial remarquable de Fontenay-le-Comte a été approuvé par arrêté ministériel du 18 février 2002. Depuis, ce document d'urbanisme accompagne la vie et l'évolution du cœur de ville. En réponse aux demandes et attentes des Fontenaisiens, la Ville a initié une modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), en vigueur depuis le 14 juin 2013. Le Site patrimonial remarquable de Fontenay-le-Comte est riche, entre autre, d'un ensemble de bâtiments classés ou inscrits au titre des Monuments historiques ainsi qu'un site naturel inscrit, le parc Baron. Il s'est construit autour de la rivière Vendée, premier axe de développement de la ville. Il est le fruit du travail et de la vie des hommes. Il est le reflet de l'évolution de l'urbanisme du Moyen-Âge à nos jours.»¹

Le SPR de Fontenay-le-Comte se situe partiellement en ZVI. En effet, étant implanté dans la vallée de la Vendée, les vues sont fermées depuis la partie du SPR qui se trouve sur le versant est de la vallée. Uniquement la partie ouest du SPR est en ZVI cependant de manière générale, la trame bâtie masque le VIP. Seul depuis l'axe reliant la place François Viète à la rivière Vendée, des vues sont possibles dans l'alignement de la route. Néanmoins, au vue de la prégnance du VIP, la sensibilité est qualifiée de très faible. De plus, depuis la RD3, il existe une covisibilité indirecte entre le VIP et le clocher de l'église Notre-Dame. La sensibilité à cette covisibilité est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE > Visibilité

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE > Covisibilité



Photo 14 : Depuis la place François Viète, le VIP apparaît en arrière-plan de la trame bâtie avec une très faible prégnance



Photo 15 : Depuis les rives de la Vendée dans le centre-ville de Fontenay-le-Comte, le relief de la vallée ainsi que les bâtiments masque le VIP.



Photo 16 : Vue fermée par le tissu bâti dense de Fontenay le Comte en direction du projet

■ SYNTHÈSE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
SPR de Vouvant	Vouvant	85	18,7	Sur le versant ouest de la vallée de la Mère	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
SPR de Fontenay-le-compte	Fontenay-le-compte	85	15,6	Dans la vallée de la Vendée	Partiellement en ZVI	Très faible	Très faible
SPR de Marant	Marant	17	24,5	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 45 : Synthèse des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

3.4. Les monuments historiques

La protection au titre des monuments historiques (MH) résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument.

L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre. Ils sont numérotés par aire d'étude (de l'aire immédiate à l'aire éloignée), de manière géographique. Ce référencement facilite la localisation d'un monument précis sur la carte à partir du tableau ci-après.

Sur le territoire d'étude du projet éolien du Benet, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 112 situés dans l'aire d'étude éloignée. Ces derniers sont numérotés de 87 à 198.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

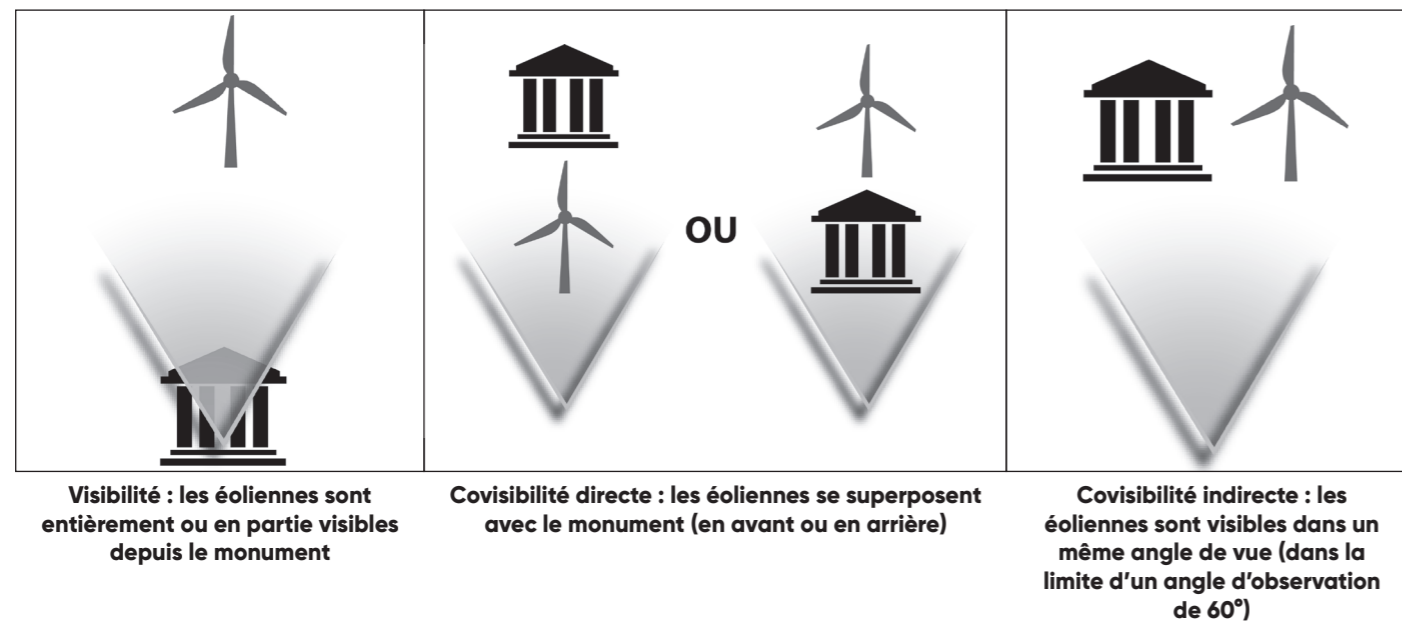


Figure 46 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Pour connaître la sensibilité liée à la visibilité du VIP depuis les abords de l'édifice, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité théorique du projet éolien, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du projet éolien.

L'ensemble des vues aériennes est disponible en annexe du présent document.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône violet illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ




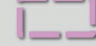
La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par la covisibilité du VIP et d'un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ de ce dernier. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La covisibilité entre les deux éléments peut alors modifier la composition du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.




Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :





- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône violet illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

FIGURE 47 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE BENET : « FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

-  Monument Historique délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  > 5,0°

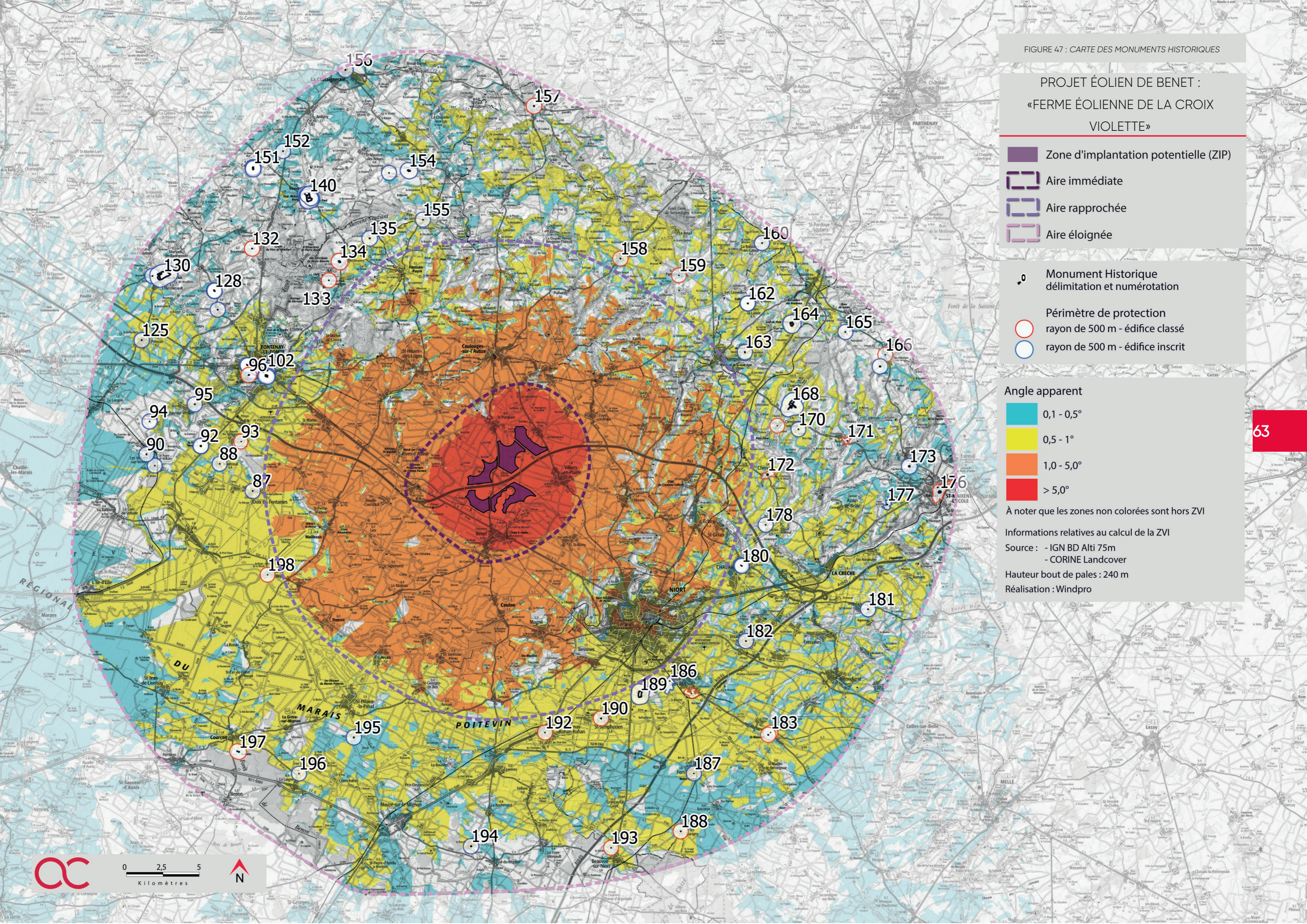
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro



■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
87	Eglise	Doix lès Fontaines	85	Inscrit	14,3	Dans le bourg de Doix-lès-Fontaines	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
88	Eglise	Montreuil	85	Partiellement inscrit	16,7	Dans le bourg de Montreuil	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il existe une situation de covisibilité potentielle
89	Eglise	Velluire	85	Partiellement inscrit	21,1	Dans le bourg de Velluire	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
90	Château du Chastellier Barlot	Poiré-sur-Velluire	85	Partiellement inscrit	21,7	Au sein d'un boisement	En ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
91	La Forêt-Nesdeau Pigeonnier-tour	Chaix	85	Inscrit	18,1	Dans un parc arboré	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
92	La Forêt-Nesdeau	Chaix	85	Partiellement inscrit	18,1	Dans un parc arboré	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
93	Eglise Notre-Dame	Doix lès Fontaines	85	Partiellement Classé	15,5	Dans le bourg de Fontaines	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
94	Chapelle Notre-Dame des Coussais (ancienne)	Poiré-sur-Velluire	85	Inscrit	21,8	Dans une parcelle agricole	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
95	Prieuré d'Auzay	Auzay	85	Partiellement inscrit	19,0	Dans le bourg d'Auchay-sur-Vendée	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
96	Château de Terre Neuve	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement Classé-Inscrit	16,3	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
97	Tour Rivalland	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	16,1	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
98	Caserne Belliard Écuries du dépôt de remonte XIXe s.	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,1	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
99	Caserne Belliard Écuries XVIIIe s.	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,1	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
100	Caserne Belliard	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,2	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
101	Immeuble	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,5	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
102	Eglise Saint-Jean	Fontenay-le-Comte	85	Classé	15,3	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
103	Immeuble	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,4	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
104	Maison dite de \"Millepertuis\"	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement Classé-Inscrit	15,5	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
105	Maison	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement Classé	15,7	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
106	Hôtel de la Sénéchaussée vestiges de la tour de l'ancienne enceinte de la ville	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
107	Hôtel de la Sénéchaussée	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
108	Fontaine des Quatre-Tias	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
109	Hôtel Lespinay de Beaumont (ancien)	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	16,0	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
110	Maison dite Maison Billaud	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 48 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
111	Immeuble	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
112	Immeuble	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
113	Immeuble	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
114	Maison à arcades	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
115	Maison à arcades	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
116	Immeuble	Fontenay-le-Comte	85	Classé	15,8	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
117	Hôtel des Evêques de Maillezais (ancien)	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,9	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
118	Hôtel dit de la Pérate	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,9	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
119	Eglise Notre-Dame	Fontenay-le-Comte	85	Classé	15,9	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il existe une situation de covisibilité potentielle
120	Hôtel dit Château Gaillard	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	15,9	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
121	Maison	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement Classé-Inscrit	15,9	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
122	Couvent des Tiercelettes (ancien)	Fontenay-le-Comte	85	Partiellement inscrit	16,6	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
123	Couvent des Tiercelettes (ancien) Citerne située sous le préau	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	16,6	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
124	Couvent des Tiercelettes (ancien) Chapelle	Fontenay-le-Comte	85	Inscrit	16,7	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
125	Eglise Saint-Julien	Petosse	85	Partiellement inscrit	23,8	Dans le bourg de Petosse	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
126	Eglise paroissiale Saint-Hilaire	Sérigné	85	Inscrit	20,3	Dans le bourg de Sérigné	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
127	Château de la Girardie Communs Communs, bâtiment isolé (boulangerie ou atelier)	Sérigné	85	Inscrit	21,2	Dans un parc arboré	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
128	Château de la Girardie Communs	Sérigné	85	Inscrit	21,2	Dans un parc arboré	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
129	Château de la Girardie	Sérigné	85	Partiellement Classé-Inscrit	21,2	Dans un parc arboré	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
130	Château	Hermenault	85	Inscrit	24,3	Dans le bourg d'Hermenault	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
131	Eglise	Hermenault	85	Partiellement inscrit	25,2	Dans le bourg d'Hermenault	En ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
132	Eglise Saint Jean-Baptiste	Bourneau	85	Classé	21,0	Dans le bourg de Bourneau	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
133	Pont des Ouillères (vieux)	Mervent	85	Classé	15,7	Sur le lac de Mervent	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
134	Château de la Citardière	Mervent	85	Partiellement Classé	16,1	Au sein de parcelles bocagères	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
135	La Cornelière	Mervent	85	Partiellement inscrit	16,1	Au sein de parcelles bocagères	En ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 49 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
136	Enceinte fortifiée Parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) Partie sud	Vouvant	85	Inscrit	20,5	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
137	Enceinte fortifiée Parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) Partie sud-est	Vouvant	85	Inscrit	20,7	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
138	Enceinte fortifiée Parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) Partie sud-ouest	Vouvant	85	Inscrit	20,6	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
139	Pont (vieux)	Vouvant	85	Inscrit	20,6	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
140	Enceinte fortifiée Parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) Partie nord-est	Vouvant	85	Inscrit	20,7	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
141	Enceinte fortifiée Parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) Partie ouest	Vouvant	85	Inscrit	20,8	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
142	Eglise	Vouvant	85	Partiellement Classé	20,8	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
143	Eglise Le terrain	Vouvant	85	Classé	20,7	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
144	Enceinte fortifiée Parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) Partie nord-ouest	Vouvant	85	Inscrit	20,9	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
145	Enceinte fortifiée Tour Mélusine	Vouvant	85	Inscrit	21,0	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
146	Enceinte fortifiée Parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) Château Neuf	Vouvant	85	Inscrit	21,1	Dans le bourg de Vouvant	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
147	Logis seigneurial Jardin en terrasses avec leurs douves et ouvrages maçonnés	Cezais	85	Inscrit	24,6	Dans le bourg de Cezais	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
148	Logis seigneurial Pigeonnier	Cezais	85	Inscrit	24,7	Dans le bourg de Cezais	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
149	Logis seigneurial Communs	Cezais	85	Inscrit	24,7	Dans le bourg de Cezais	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
150	Logis seigneurial	Cezais	85	Partiellement inscrit	24,7	Dans le bourg de Cezais	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
151	Eglise Saint-Hilaire	Cezais	85	Inscrit	24,8	Dans le bourg de Cezais	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
152	Château dit La Cressonnière (ancien)	Cezais	85	Partiellement inscrit	24,3	Dans le hameau de la Cressonnière	En ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
153	Logis du Fief Mignoux	Saint-Maurice-des-Noues	85	Partiellement inscrit	19,1	Dans le hameau de Fief Mignoux	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
154	Logis de La Chesnelière	Saint-Hilaire-de-Voust	85	Partiellement inscrit	18,7	Dans le hameau de la Chesnelière	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 50 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
155	Eglise Saint Loup et Sainte Marthe	Puy-de-Serre	85	Inscrit	15,3	Dans le bourg de Puy-de-Serre	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
156	Maison du peintre Félix Lionnet	Châtaigneraie	85	Inscrit	26,7	Dans le bourg de la Chataigneraie	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
157	Abbaye	Absie	79	Partiellement Classé-Inscrit	21,6	Dans le bourg de l'Absie	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
158	Eglise	Fenioux	79	Classé	13,1	Dans le bourg de Fenioux	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
159	Croix de cimetière	Pamplie	79	Classé	14,6	Dans le bourg de Pamplie	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
160	Eglise Saint-Martin	Boissière-en-Gâtine	79	Inscrit	20,0	Dans le bourg de Boissière-en-Gâtine	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
161	Eglise Saint-Médard	Saint-Marc-la-Lande	79	Classé	16,7	Dans le bourg de Saint-Marc-la-Lande	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
162	Commanderie Saint-Antoine (restes de l'ancienne)	Saint-Marc-la-Lande	79	Inscrit	16,7	Dans le bourg de Saint-Marc-la-Lande	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
163	Château de Nuchèze	Champdeniers-Saint-Denis	79	Inscrit	14,8	Dans un parc arboré	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
164	Château	Mazières-en-Gâtine	79	Inscrit	18,4	Dans un terrain golf	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
165	Commanderie	Verruyes	79	Partiellement inscrit	21,6	Dans le hameau de St-Rémy	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
166	Croix du cimetière	Saint-Georges-de-Noisné	79	Classé	23,7	Dans le bourg de Saint-Georges-de-Noisné	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
167	Logis de la Salette	Saint-Georges-de-Noisné	79	Partiellement inscrit	23,1	Dans un parc arboré	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
168	Château des Loges	Chapelle-Bâton	79	Inscrit	16,5	Dans un parc arboré	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
169	Croix de cimetière	Saint-Christophe-sur-Roc	79	Classé	15,6	Dans le bourg de Saint-Christophe-sur-Roc	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
170	Château de Maillé	Chapelle-Bâton	79	Partiellement inscrit	17,0	Dans le hameau de Maillé	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
171	Eglise Saint-Grégoire	Augé	79	Partiellement Classé-Inscrit	20,2	Dans le bourg d'Augé	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
172	Château	Cherveux	79	Classé	14,9	Danc le bourg de Cherveux	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
173	Château de l'Herbaudière	Saivres	79	Partiellement inscrit	24,4	Dans la vallée du Chambon	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
174	Porte Châlon	Saint-Maixent-l'École	79	Classé	26,4	Dans le bourg de Saint-Maixent-l'École	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
175	Eglise Saint-Léger	Saint-Maixent-l'École	79	Partiellement Classé	26,6	Dans le bourg de Saint-Maixent-l'École	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
176	Abbaye	Saint-Maixent-l'École	79	Classé	26,5	Dans le bourg de Saint-Maixent-l'École	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
177	Prieuré Saint-Barthélémy	Azay-le-Brûlé	79	Partiellement inscrit	23,2	Dans le bourg d'Azay-le-Brûlé	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
178	Château d'Availles	François	79	Partiellement inscrit	15,5	Dans la vallée du Marcusson	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame végétale et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
179	Eglise Saint-Pierre	Chauray	79	Partiellement inscrit	14,6	Dans le bourg de Chauray	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
180	Temple protestant	Chauray	79	Inscrit	14,7	Dans le bourg de Chauray	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 51 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
181	Logis du Breuil Malicorne	Aigonnay	79	Inscrit	23,7	Dans le bourg d'Aigonnay	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
182	Eglise Notre-Dame	Vouillé	79	Inscrit	17,2	Dans le bourg de Vouillé	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
183	Croix de cimetière	Prahecq	79	Classé	22,5	Dans le bourg de Prahecq	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
184	Eglise Saint-Maixent	Prahecq	79	Classé	22,5	Dans le bourg de Prahecq	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
185	Croix de cimetière	Aiffres	79	Classé	17,0	Dans le cimetière d'Aiffres	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
186	Eglise Saint-Maurice	Aiffres	79	Inscrit	15,4	Au sein de parcelles bocagères	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
187	Eglise Notre-Dame	Fors	79	Partiellement inscrit	21,5	Dans le bourg de Fors	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
188	Eglise Saint-Jean l'Évangéliste	Marigny	79	Partiellement Classé-Inscrit	24,5	Dans le bourg de Marigny	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
189	Domaine de Lens	Saint-Symphorien	79	Partiellement inscrit	14,9	Dans le hameau de Lens	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
190	Eglise Saint-Symphorien	Saint-Symphorien	79	Inscrit	15,2	Dans le bourg de Saint-Symphorien	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
191	Château	Saint-Symphorien	79	Partiellement Classé	15,3	Dans le bourg de Saint-Symphorien	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
192	Eglise Saint-Pierre	Frontenay-Rohan-Rohan	79	Partiellement Classé	15,0	Dans le bourg de Frontenay-Rohan-Rohan	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
193	Eglise du Cormenier	Beauvoir-sur-Niort	79	Partiellement Classé	23,7	Dans le bourg de Beauvoir-sur-Niort	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
194	Château d'Olbreuse	Usseau	79	Partiellement inscrit	22,5	Dans le hameau d'Olbreuse	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
195	Château de Sazay	Saint-Hilaire-la-Palud	79	Partiellement inscrit	17,5	Dans la vallée de la Courance	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
196	Logis de Beaulieu	Laigne	17	Inscrit	21,5	Au sein d'un boisement	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
197	Tumulus B et C	Benon	17	Classé	22,8	Dans la forêt de Benon	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
198	Eglise Notre Dame de l'Assomption Partie romane de la façade occidentale	Maillé	85	Classé	14,3	Dans le bourg de Maillé	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 52 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5

MH 88 - ÉGLISE DE MONTREUIL // MONTREUIL

> Risque de covisibilité

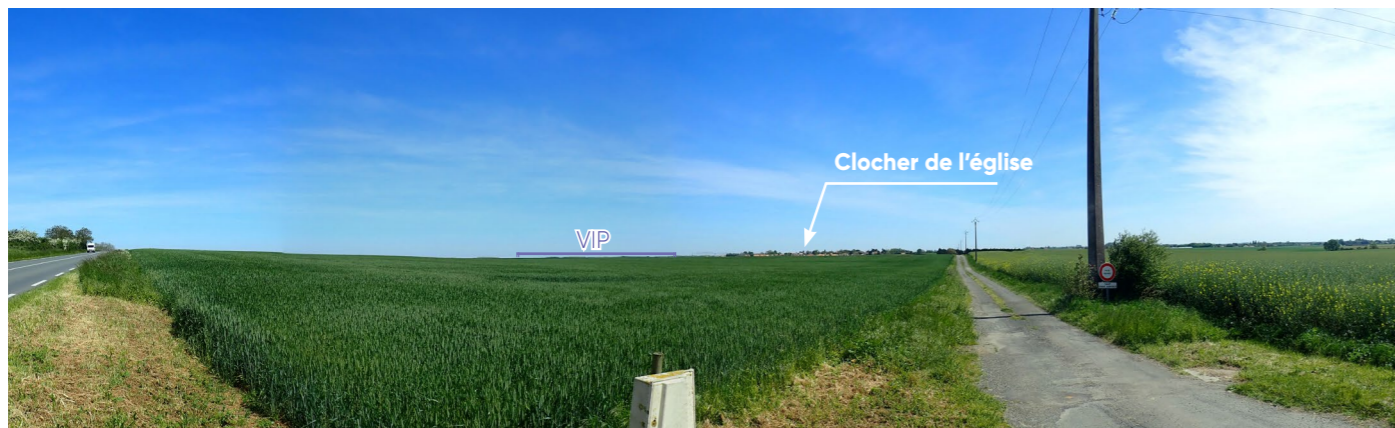


Photo 17 : Depuis la RD 938T, le clocher et le projet s'inscrivent sur le même panorama

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 938T, le VIP apparaît à côté du bourg de Montreuil où se situe le monument. Cependant du fait de la vitesse de l'observateur, le clocher n'est pas identifiable comme tel au sein de la trame bâtie et végétale de la ville. La situation de covisibilité est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 91/92 - PIGEONNIER-TOUR/LA FORÊT-NESEDEAU // CHAIX

> Risque de visibilité



Photo 18 : Depuis les abords des monuments, les vues sont de manière générale dégagées et profondes sur les parcelles agricoles

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords des monuments, les vues sont ouvertes et profondes sur les parcelles agricoles. Le VIP apparaît à l'horizon tronqué par la végétation du marais de Fontaines. La sensibilité est qualifiée de très faible. À noter que, dans la cours de la Forêt-Nesdeau, les perceptions du VIP sont réduites par le mur/haie d'enceinte.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 119 - ÉGLISE NOTRE-DAME // FONTENAY-LE-COMTE

> Risque de covisibilité



Photo 19 : Depuis la RD23, il existe une covisibilité indirecte entre le VIP et le clocher de l'église Notre-Dame

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 23, le projet et la silhouette de l'église Notre-Dame sont perceptibles sur le même panorama. Bien que les vues soient largement ouvertes en direction du projet, pour l'observateur en mouvement, au vu de l'emplacement du projet par rapport à la route (latéral) et de la vitesse de déplacement de l'observateur, les perceptions en direction de cet édifice sont altérées. Par conséquent, la situation de covisibilité peut être qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 164 - CHÂTEAU // MAZIÈRES-EN-GÂTINE

> Risque de visibilité



Photo 20 : Depuis les abords du monument, les vues sont fermées par la végétation du golf

Degré d'ouverture sur le paysage : Le monument se situe dans le golf de Bluegreen, golf comportant une végétation relativement dense. Ainsi, aux abords du château, le VIP est masqué par la trame arboré du lieu. La sensibilité est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 172 - CHÂTEAU // CHERVEUX

> Risque de visibilité



Les perceptions depuis les abords du domaine du château n'ont pas pu être vérifiées en raison du caractère privatif du domaine.

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château se situe en position surelevé par rapport au bourg de Cherveux, offrant des vues lointaines au dessus de la trame bâtie de la ville. De ce fait, le VIP est visible à l'horizon cependant au vue de l'éloignement du monument, sa prégnance reste minime. La sensibilité est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
88	Eglise	Montreuil	85	Partiellement inscrit	16,7	Dans le bourg de Montreuil	En ZVI	Nulle	Nulle
91	La Forêt-Nesdeau Pigeonnier-tour	Chaix	85	Inscrit	18,1	Dans un parc arboré	En ZVI	Très faible	Nulle
92	La Forêt-Nesdeau	Chaix	85	Partiellement inscrit	18,1	Dans un parc arboré	En ZVI	Très faible	Nulle
119	Eglise Notre-Dame	Fontenay-le-Comte	85	Classé	15,9	Dans le bourg de Fontenay-le-Comte	En ZVI	Nulle	Très faible
164	Château	Mazières-en-Gâtine	79	Inscrit	18,4	Dans un terrain golf	En ZVI	Nulle	Nulle
172	Château	Cherveux	79	Classé	14,9	Danc le bourg de Cherveux	En ZVI	Très faible	Nulle

Figure 53 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine

FIGURE 54 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE LAIRE ÉLOIGNÉE

PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Visibilité depuis un monument historique
- Visibilité depuis un site protégé
- Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
- Covisibilité avec un édifice ou un site protégé


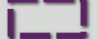
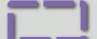
C . Analyse de l'état initial de l'aire d'étude rapprochée

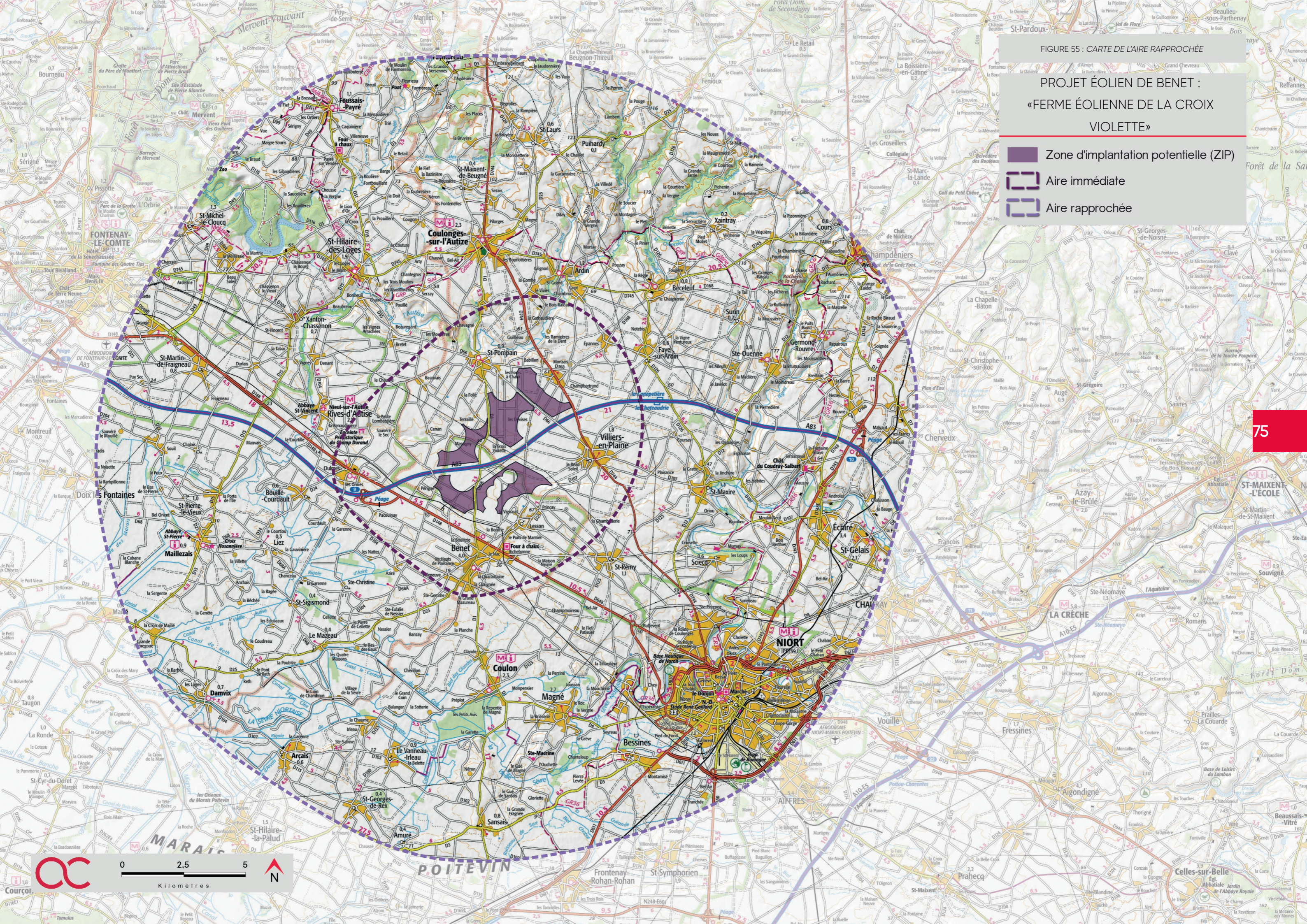
74

Vue sur la Vendée

FIGURE 55 : CARTE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire d'étude rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.

1.1. *Le relief et l'hydrographie*

L'aire d'étude est traversée par deux cours d'eau principaux, l'Autise qui traverse le territoire du nord-est à l'ouest de la ZIP et la Sèvre-Niortaise qui se développe sur un axe est/ouest et passe au sud de la ZIP. Aussi, le maillage hydrographique est complété par un réseau important de canaux au niveau du marais. Les points hauts se situent au nord de l'aire étudiée et culminent à environ 140m tandis que les points bas se trouvent au sud.

Le couvert végétal est également un motif récurrent de l'aire d'étude rapprochée car il accompagne les vallées, le marais et les parcelles agricoles. Les vues sont fréquemment cloisonnées ou filtrées par les boisements qui ornent les versants des vallées ou par la trame bocagère présente sur une grande partie du territoire. Ces composantes réduisent la visibilité pressentie du VIP au sein de l'aire d'étude rapprochée.






Photo 21 : Vue sur les parcelles cultivées et la trame bocagère lâche au nord-est de la ZIP // Ambiance paysagère

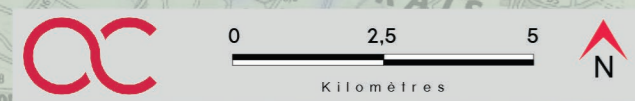
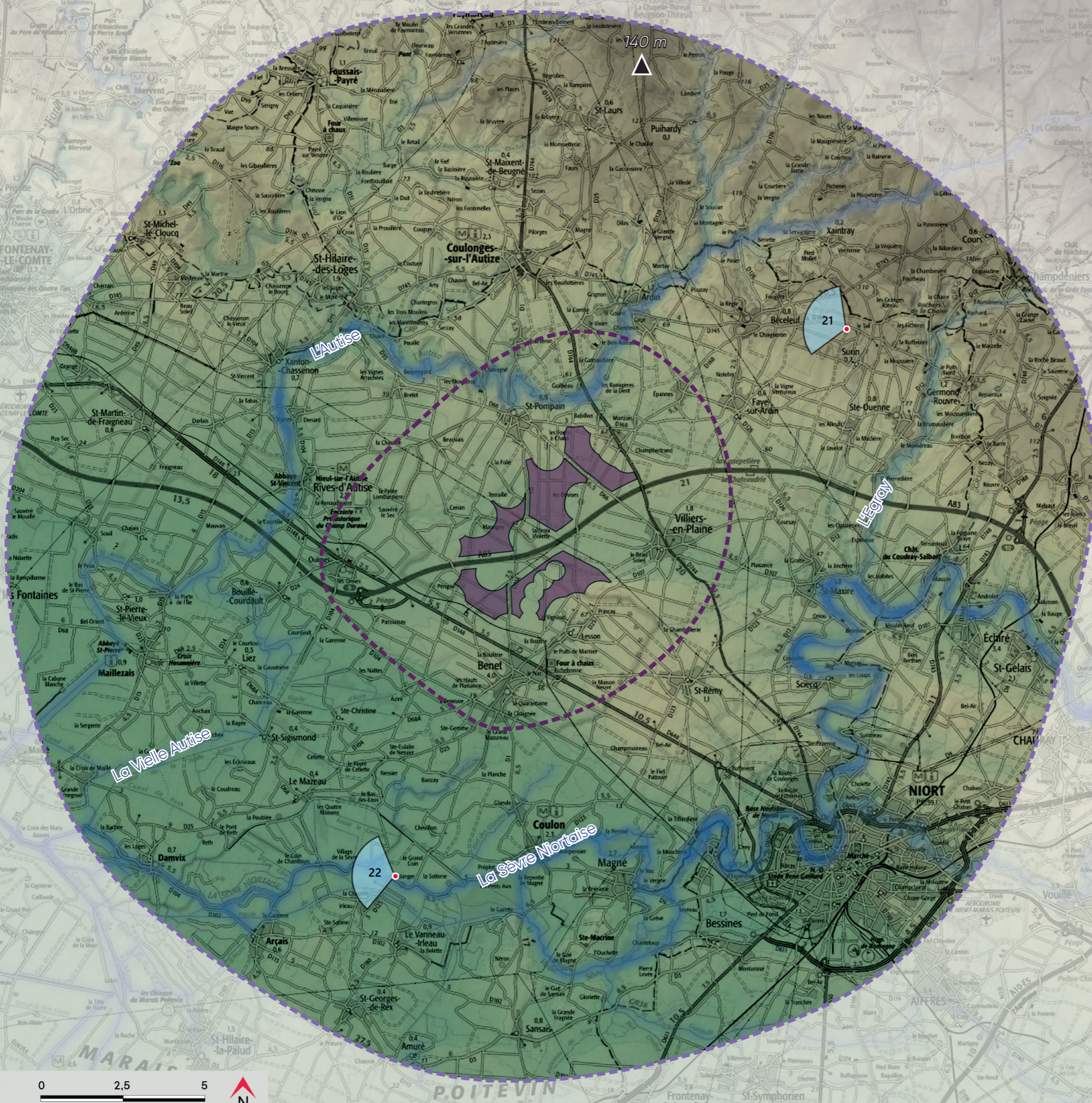
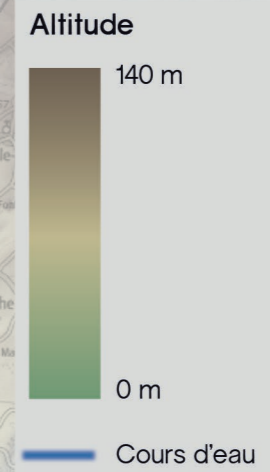


Photo 22 : Vue sur la Sèvre Niortaise, la végétation masque les vues lointaines // Ambiance paysagère

FIGURE 56 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



1.2. Les principaux axes de communication

L'aire d'étude est parcourue par un maillage d'axes de déplacement assez dense et divers : départementales, autoroute, axe ferroviaire. Ce réseau présente une orientation générale est-ouest sur 2 axes principaux avec un rayonnement autour de Niort sur la partie est.

1.2.1. Axes viaires

L'axe principal de l'aire d'étude rapprochée est l'autoroute A83 qui traverse l'aire d'étude rapprochée sur un axe est/ouest. Vient ensuite la RD 744, la RD 148, ainsi que la RD 743. Ces axes sont de manière générale orientés vers le VIP qui reste cependant majoritairement peu prégnant du fait de l'éloignement et des masques végétaux en place.

Des sensibilités plus élevées sont possibles à proximité de l'aire d'étude immédiate, à savoir les RD 648, 25, 148, 744 et l'autoroute A83 qui présentent des orientations «face» à la ZIP. Toutefois, la visibilité du VIP demeure régulièrement atténuée par le maillage végétal.

De plus, le VIP demeure masqué à la traversée des villages où la trame bâtie et la végétation qui le composent crée des masques visuels importants au premier plan.

1.2.2. Axes ferroviaires

L'aire d'étude rapprochée est traversée par deux lignes ferroviaires

- > la ligne Fontenay-le-Comte/Niort, passant au sud de la ZIP sur un axe ouest/sud-est
- > la ligne St-Maixent-l'École/La Rochelle, à l'est de la ZIP, passant par Niort

La ligne Fontenay-le-Comte/Niort est non exploitée et n'est donc pas analysée. Quant à la ligne St-Maixent-l'École/La Rochelle, elle se situe au sud-est. Les voies sont fréquemment bordées d'un talus et/ou d'une haie qui ferment les vues. Lorsque les vues s'ouvrent, la vitesse, la distance et l'orientation face à la ZIP ne permettront pas de distinguer clairement le VIP. Le risque de visibilité et de prégnance du VIP est très faible, voir nul.

1.2.3. Chemins de randonnée




L'aire d'étude rapprochée est parcourue par 3 chemins de Grande Randonnée (GR ou GRP). Il s'agit du GR36 passant à l'est de la ZIP sur un axe nord/sud en longeant la Sèvre-Niortaise, le GRP sud Gâtine qui passe au nord de la ZIP sur un axe est/ouest et le GRP Tour de Pays de Mélusine présent uniquement au nord-ouest de la ZIP.





Ces chemins présentent généralement des vues fermées par le relief des vallées traversées ainsi que par la végétation de la trame bocagère et issue des cours d'eau. Seules quelques portions des sentiers situées sur des parcelles agricoles où le bocage est plus lâche, offrent des vues possibles en direction de la ZIP.

Au sein de chaque catégorie d'axe de déplacement, des niveaux de sensibilités ont été déterminés en fonction du degré de visibilité du VIP (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation du tracé par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Cette analyse tient compte de la perception dynamique du paysage qui est également fonction de la vitesse de déplacement de l'observateur. Ces sensibilités ont été reportées sur la carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.





FIGURE 57 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

- Axe routier
-  Route principale
 -  Route secondaire
 -  Axe ferroviaire
- Sentier de randonnée
-  Sentier pédestre

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

- Source : - IGN BD Alti 50m
- CORINE Landcover
- Hauteur bout de pales : 240 m
- Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés

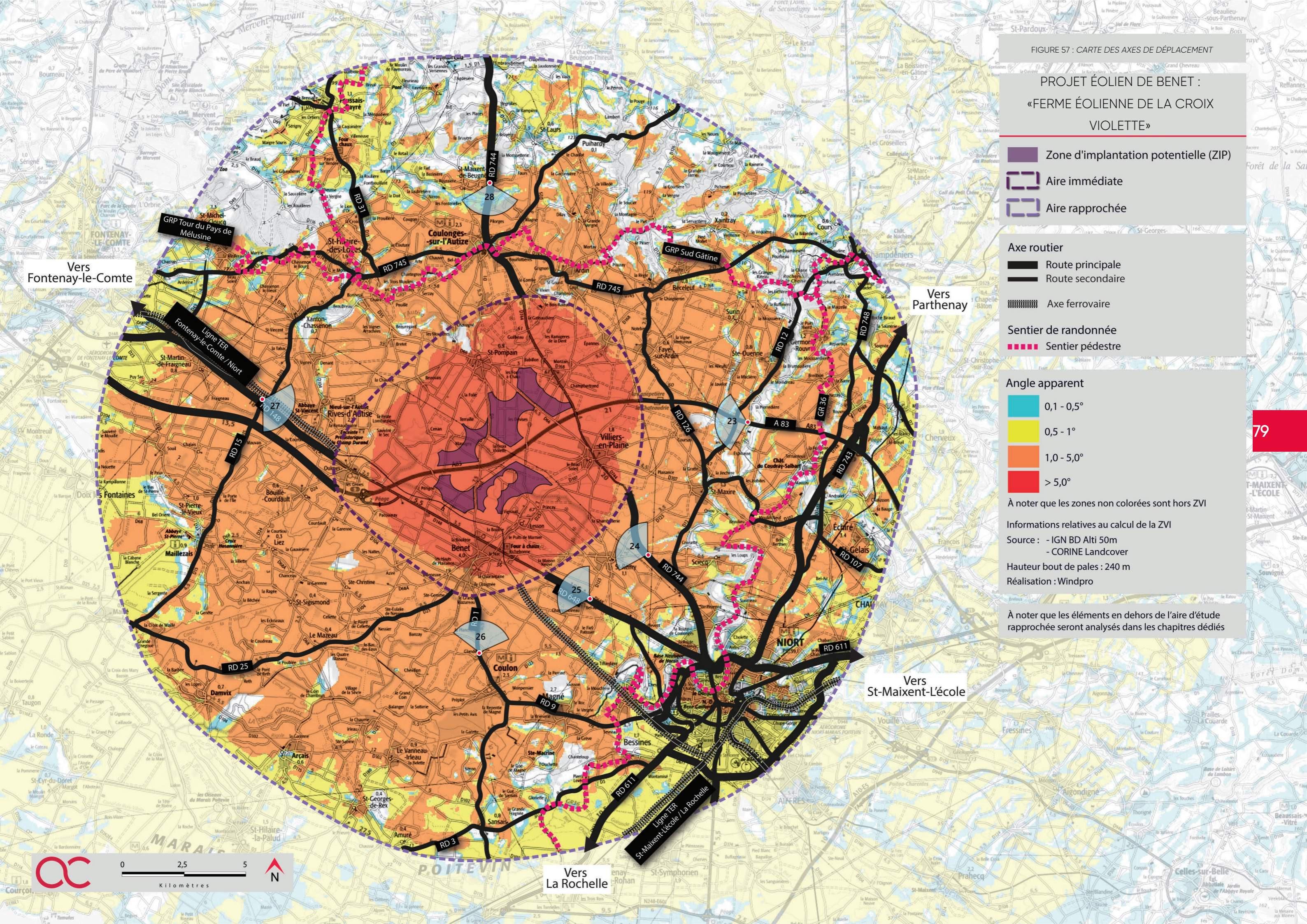




Photo 23 : Depuis l'A83, à l'est de la ZIP, le VIP apparaît dans le prolongement de la route cependant la végétation réduit sa prégnance



Photo 24 : Depuis la RD744, le VIP apparaît à l'horizon avec une faible prégnance



Photo 25 : Depuis l'intersection entre la RD648 et la RD123, le VIP est en partie filtré par la végétation



Photo 26 : Depuis la RD1, les vues sont profondes sur les parcelles agricoles en direction de la ZIP



Photo 27 : Aux abords de la voie ferrée, le VIP apparaît dans l'axe des rails limitant sa perception



Photo 28 : Depuis la RD 148, le VIP est filtré par la trame végétale

1.2.4. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication

FIGURE 58 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

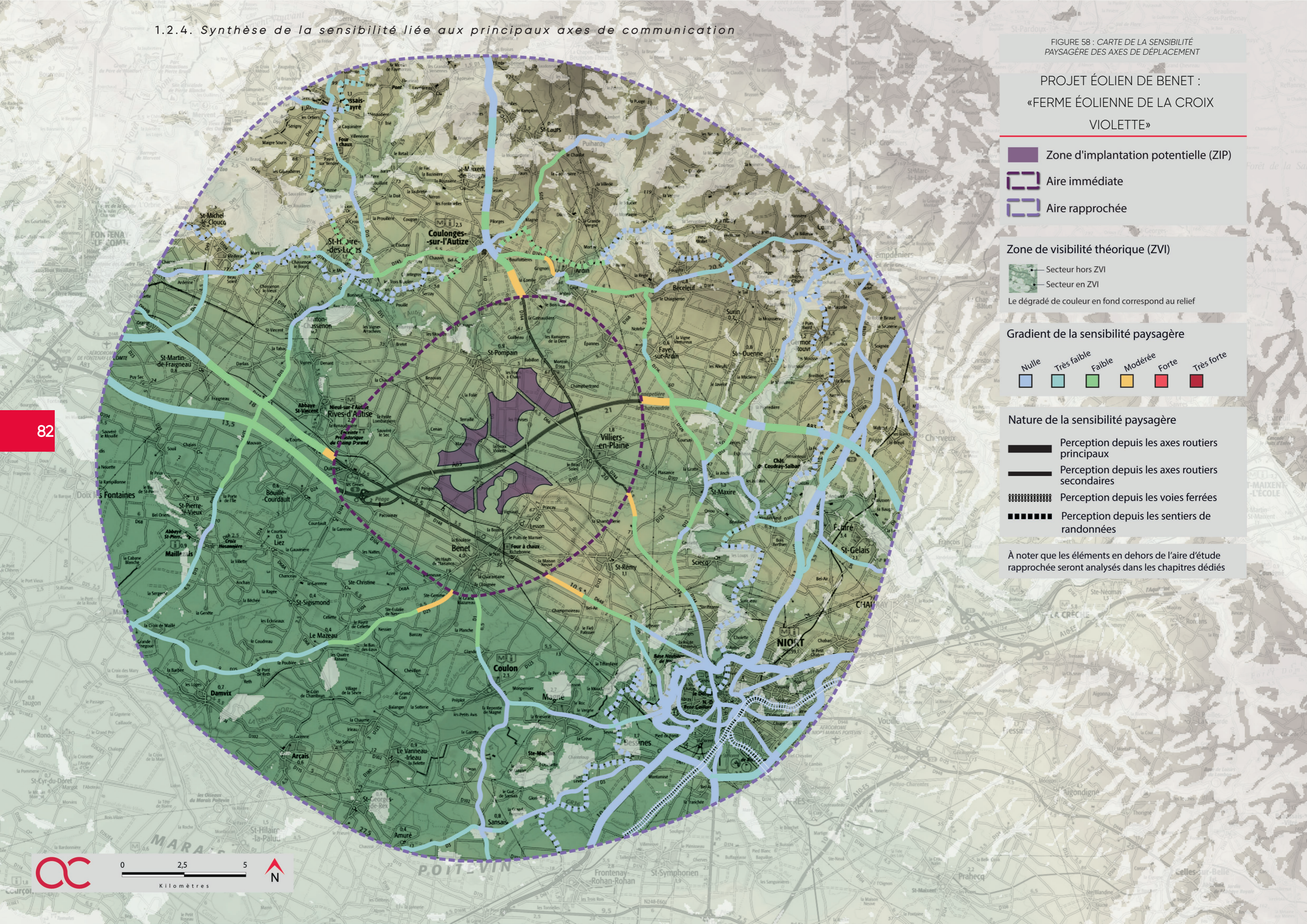
Gradient de la sensibilité paysagère

- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception depuis les axes routiers principaux
- Perception depuis les axes routiers secondaires
- Perception depuis les voies ferrées
- Perception depuis les sentiers de randonnées

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



1.3. L'habitat

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire d'étude rapprochée en étudiant, pour l'ensemble des bourgs la visibilité potentielle du VIP et la covisibilité entre le VIP et la silhouette de bourg.

Sur le territoire d'étude, l'habitat est principalement diffus avec un nombre important de hameaux et de bourgs de taille modeste. Quelques bourgs aux alentours des 2000 habitants (Coulonges-sur-l'Autize, St-Hilaire-des-Loges, Rives-d'Autize, Coulon, Magné, Échiré et St-Gelais). On note également une densité plus importante sur la partie sud-est avec l'agglomération de Niort.

v. Le niveau de sensibilité reste néanmoins principalement faible à très faible du fait de l'existence préalable du motif éolien au sein de la ZIP, de la trame végétale qui parcourt la plaine et de l'éloignement.

De nombreuses covisibilités avec les silhouettes bâties ont été recensées du fait des ondulations du relief et la trame bâtie qui se détache visuellement de la plaine cultivée. Toutefois, le niveau de sensibilité demeure peu élevé, en lien avec la difficulté à identifier les silhouettes bâties. En effet, celles-ci présentent peu d'éléments identitaires et sont un motif commun dans ce contexte d'habitat diffus important au sein de la plaine de champs ouverts. À noter, qu'au sud-ouest du territoire la végétation du marais Poitevin réduit les visibilités en direction de la ZIP.

L'ensemble des bourgs analysés apparaît sur la carte ci-contre, selon leur catégorie d'implantation (cf schéma ci-dessous). Ils sont ensuite listés dans un tableau reprenant :

- le détail de l'implantation
- la distance vis-à-vis du centre de la ZIP
- la visibilité pressentie du VIP
- la covisibilité pressentie avec le VIP

Un reportage photographique est ensuite présenté avec des légendes commentées et l'indication du VIP et une carte de synthèse conclue ce chapitre.

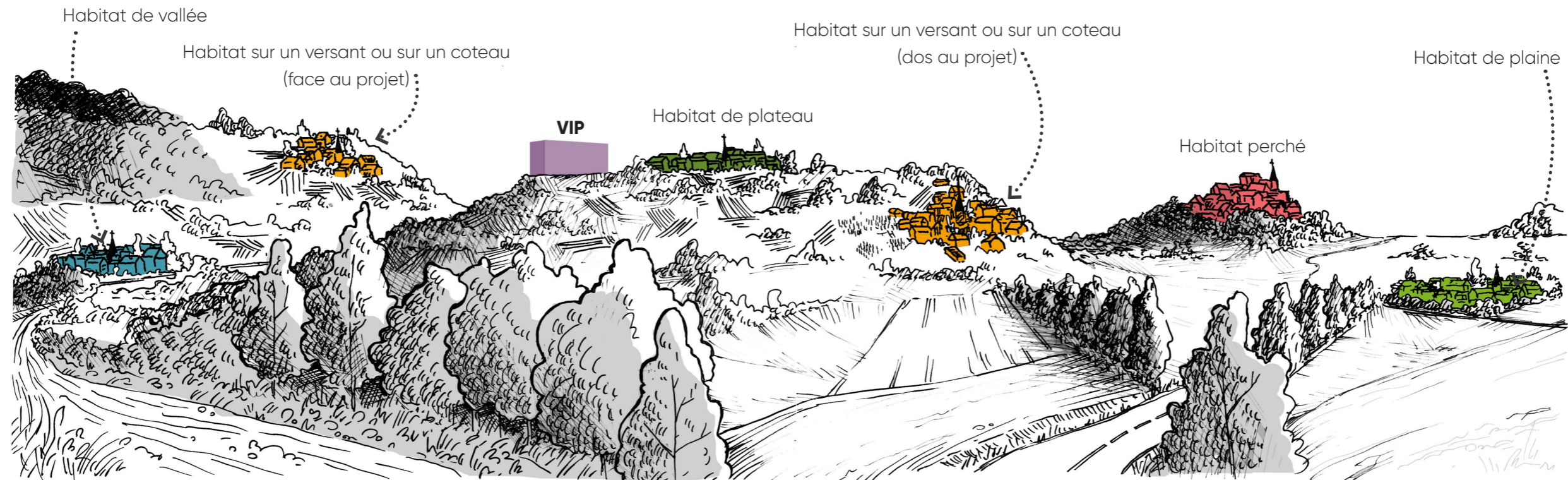


Figure 59 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat

FIGURE 60 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- Typologie d'implantation de l'habitat
- Plaine
 - Vallée

- Angle apparent
- 0,1 - 0,5°
 - 0,5 - 1°
 - 1,0 - 5,0°
 - > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

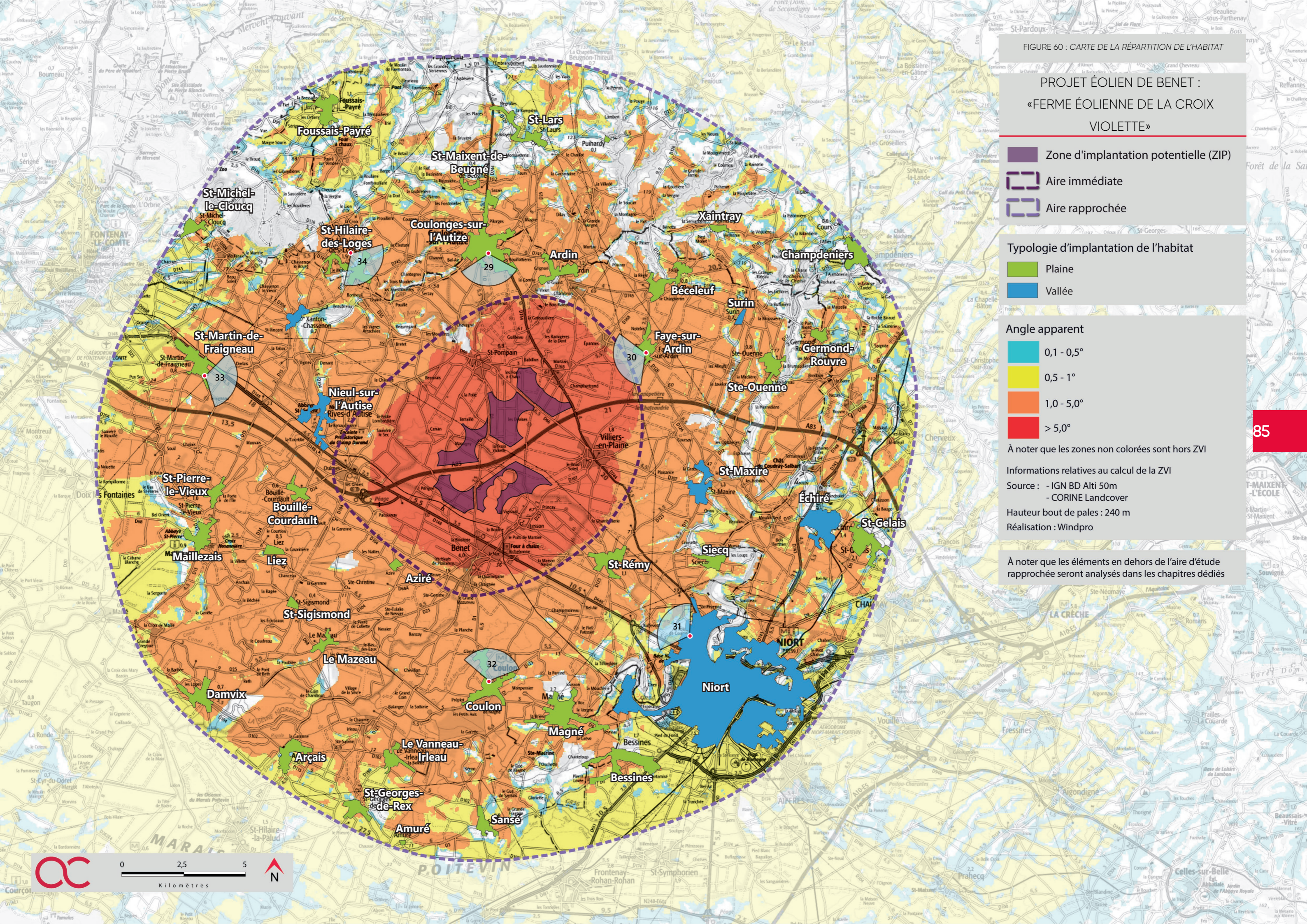
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 50m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP
Amuré	13,4	Se développe à l'interface des parcelles bocagères et les parcelles ouvertes	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Absence de covisibilité notable
Arçais	11,3	Se développe à l'interface des parcelles bocagères et les parcelles ouvertes	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Absence de covisibilité notable
Ardin	4,0	Se développe en rebord de plateau	En ZVI	VIP visible depuis l'entrée et la sortie du bourg	Covisibilité directe depuis le nord-ouest
Béceleuf	5,8	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP visible, de manière filtré, depuis la sortie du bourg	Absence de covisibilité notable
Bessines	10,4	Se développe en rebord de plateau et s'étend dans la plaine alluviale au nord	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Absence de covisibilité notable
Bouillé-Courdault	5,1	Se développe à l'interface des parcelles bocagères et les parcelles ouvertes	En ZVI	VIP visible, de manière filtré, depuis la frange est	Covisibilité directe depuis la RD24
Champdeniers	12,4	Se développe en rebord de plateau au nord de l'Egray	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Absence de covisibilité notable
Coulon	5,7	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères au nord de la Sèvre Niortaise	En ZVI	VIP visible depuis les sorties du bourg	Absence de covisibilité notable
Coulonges-sur-l'Autize	4,2	Se développe au cœur des parcelles agricoles ouvertes	En ZVI	VIP visible depuis la frange sud et de manière filtrée depuis l'axe principal traversant la ville	Covisibilité directe depuis le nord-ouest
Damvix	12,2	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP visible, de manière filtré, depuis la sortie du bourg	Absence de covisibilité notable
Échiré	10,1	Se développe dans la vallée de la Sèvre Niortaise et s'étend sur les plateau au sud-est	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis la frange ouest	Covisibilité directe depuis l'est
Faye-sur-Ardin	3,4	Se développe au cœur des parcelles agricoles ouvertes	En ZVI	VIP visible depuis la frange sud-ouest et depuis l'entrée de bourg nord	Covisibilité indirecte depuis le RD126
Foussais-Payré	12,6	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Covisibilité directe depuis le nord
Germond-Rouvre	10,1	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP visible depuis la sortie du bourg sud	Absence de covisibilité notable
Le Mazeau	7,2	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP visible, de manière filtré, depuis la sortie du bourg	Absence de covisibilité notable
Le Vanneau-Irleau	8,6	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP visible depuis la sortie du bourg	Absence de covisibilité notable
Liez	7,0	Se développe à l'interface des parcelles bocagères et les parcelles ouvertes	En ZVI	VIP visible depuis la frange nord	Absence de covisibilité notable
Magné	7,5	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Absence de covisibilité notable
Maillezais	9,3	Se développe à l'interface des parcelles bocagères et les parcelles ouvertes	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis la frange est	Covisibilité indirecte depuis le RD15
Nieul-sur-l'Autize	4,6	Se développe dans la vallée de l'Autise	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis la frange est	Absence de covisibilité notable

Figure 61 : Liste des principaux habitats implantés dans l'aire d'étude rapprochée 1/2

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP
Nieul-sur-l'Autise	4,6	Se développe dans la vallée de l'Autise	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis la frange est	Absence de covisibilité notable
Niort	8,8	Se développe dans la vallée de la Sèvre Niortaise et s'étend sur les versants et plateau à l'ouest et à l'est	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Covisibilité directe depuis la RD740
Puihardy	9,6	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief	Absence de covisibilité notable
Sansais	11,8	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Absence de covisibilité notable
Siecq	6,5	Se développe en rebord de plateau au sud de la Sèvre Niortaise	En ZVI	VIP visible depuis les sorties de bourgs	Absence de covisibilité notable
Ste-Ouene	7,9	Se développe en rebord de plateau à l'ouest de l'Egray	En ZVI	VIP visible depuis la frange est et sud	Covisibilité directe depuis la RD12
St-Gelais	12,0	Se développe en rebord de plateau à l'ouest de la Sèvre Niortaise	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis la frange ouest	Absence de covisibilité notable
St-Georges-de-Rex	12,3	Se développe à l'interface des parcelles bocagères et les parcelles ouvertes	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Absence de covisibilité notable
St-Hilaire-des-Loges	6,6	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis la frange est	Covisibilité directe depuis le nord
St-Laurs	9,0	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Absence de covisibilité notable
St-Maixent-de-Beugné	8,2	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Absence de covisibilité notable
St-Martin-de-Fraigneau	5,3	Se développe au cœur des parcelles agricoles ouvertes	En ZVI	VIP visible depuis la sortie du bourg	Absence de covisibilité notable
St-Maxire	5,3	Se développe dans la vallée de la Sèvre Niortaise et s'étend sur les plateau à l'ouest	En ZVI	VIP visible depuis la frange ouest	Covisibilité indirecte depuis la RD12
St-Michel-le-Cloucq	13,3	Se développe au cœur des parcelles agricoles ouvertes	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Absence de covisibilité notable
St-Pierre-le-Vieux	8,7	Se développe au cœur des parcelles agricoles ouvertes	En ZVI	VIP visible, de manière filtré, depuis la frange est	Covisibilité directe depuis le sud
St-Rémy	3,2	Se développe au cœur des parcelles agricoles ouvertes	En ZVI	VIP visible depuis la frange ouest et nord-ouest	Covisibilité directe depuis la RD744
St-Sigismond	7,2	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	En ZVI	VIP visible, de manière filtré, depuis la sortie du bourg	Absence de covisibilité notable
Surin	7,4	Se développe sur la partie est de la vallée du Tail	En ZVI	VIP visible depuis la sortie du bourg	Covisibilité directe depuis la RD168
Xaintray	9,1	Se développe au cœur des parcelles cultivées bocagères	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Absence de covisibilité notable
Xanton-Chassenon	8,0	Se développe sur la partie ouest de la vallée de l'Autise	En ZVI	VIP visible, de manière tronqué, depuis l'entrée du bourg	Absence de covisibilité notable

Figure 62 : Liste des principaux habitats implantés dans l'aire d'étude rapprochée 2/2



Photo 29 : Depuis la frange sud de Coulonges-sur-l'Autize, le VIP apparaît à l'horizon avec une prégnance faible



Photo 30 : Depuis le sud de Faye-sur-Ardin, le VIP est visible en arrière-plan de la trame bâtie et végétale du village



Photo 31 : Depuis la frange nord-est de l'agglomération de Niort, la prégnance du VIP est très faible



Photo 32 : Depuis la RD 1 sur la partie nord du bourg de Coulon, le VIP s'inscrit en arrière-plan de la trame bocagère



Photo 33 : Depuis la frange sud de St-Martin-de-Faigneau, le VIP se développe à l'horizon


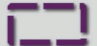
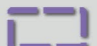


Photo 34 : Depuis la route au nord de St-Hilaire-des-Loges, il existe une covisibilité directe entre le VIP et la silhouette du bourg


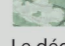
1.3.1. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat

FIGURE 63 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT



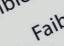
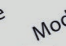
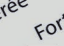
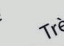
PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

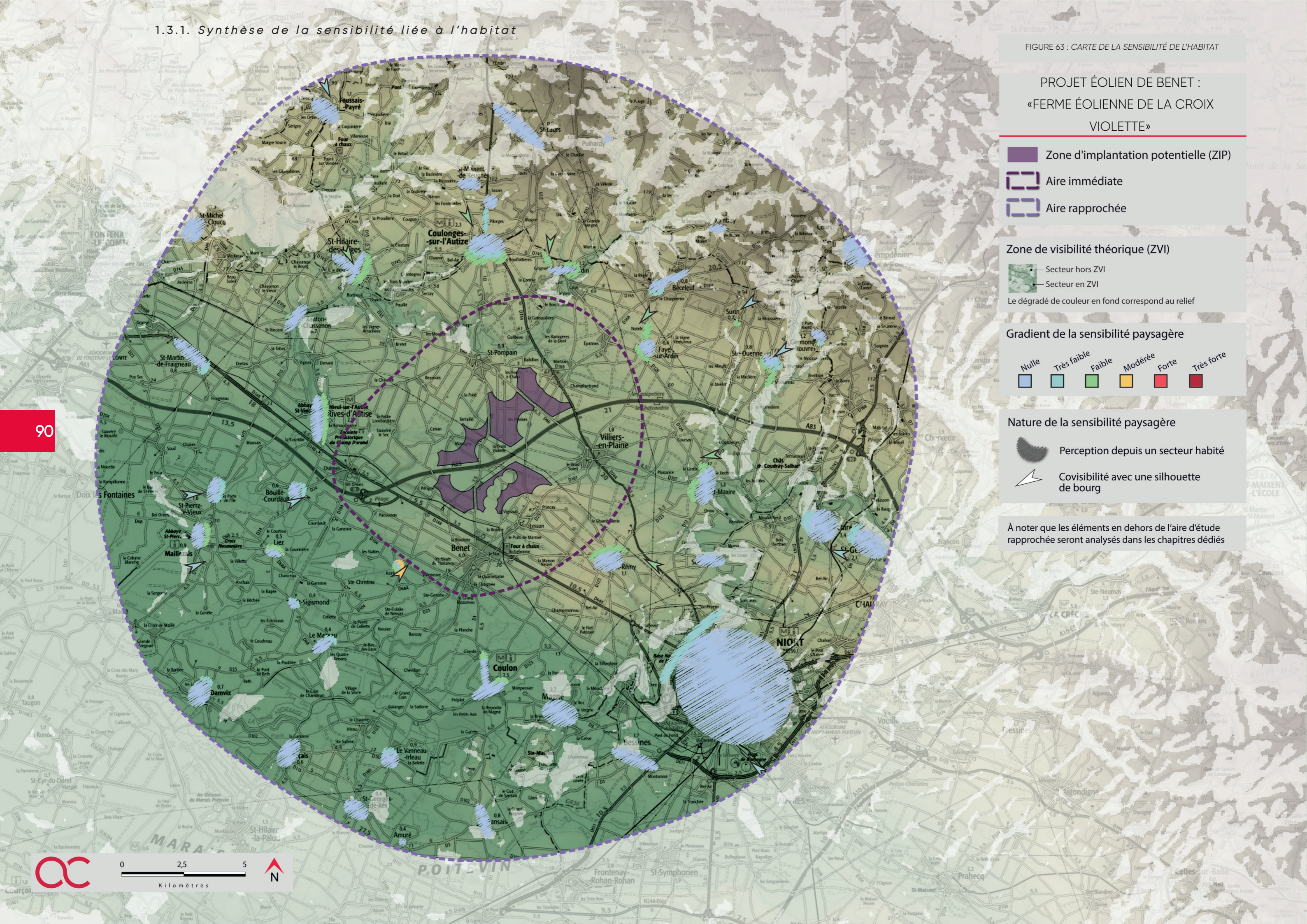
Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager

FIGURE 64 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE »

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis un PNR
- Perception depuis les axes routiers principaux
- Perception depuis les axes routiers secondaires
- Perception depuis les voies ferrées
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

■ LES ESPACES DE RESPIRATION

Un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens.

La carte ci-contre répertorie en bleu les différents espaces de respiration existants sur le territoire d'étude à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée en considérant un angle minimum continu de 120° sans éolienne sur 5 km de profondeur à partir des différents bourgs (représentés par une étoile).

Ainsi, lorsque le fond de carte tend vers le vert, cela signifie qu'il s'agit d'un espace de respiration commun à plusieurs bourgs qui doit donc être préservé en priorité. L'implantation d'éolienne dans une zone dépourvue d'espace de respiration présente l'avantage de conserver les espaces de respirations existants mais peut cependant contribuer à la densification du motif éolien depuis certains bourgs et pourrait ainsi participer à un effet de saturation visuelle.

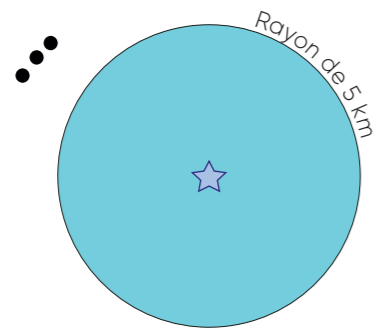
Dans le cas présent, bien qu'il s'agisse d'un repowering, la ZIP s'étant sur la plaine en s'éloignant de l'implantation initiale. Du fait de la présence d'éoliennes à proximité au sud, seule la partie nord de la ZIP de la ZIP se situe dans un espace de respiration appartenant aux bourgs Fayer-sur-Ardin, Villiers-en-Plaine, St-Pompain et Ardin. Cependant, seul le bourg de St-Pompain verra son nombre d'espace de respiration réduit à zéro si des éoliennes étaient implantées sur la partie nord de la ZIP.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on note peu de sensibilités avec des bourgs qui présentent 2 à 3 espaces de respiration. Sur le territoire, seul le bourg de Villiers-en-Plaine ne possèdent plus qu'un espace de respiration et l'on note aucun villages sans espace de respiration continu de 120°. Sur ces lieux de vie, seuls Villiers-en-Plaine, Fayer-sur-Ardin, Benet, Oulmes, Ardin, St-Rémy et St-Pompain sont présents dans le périmètre immédiat de la ZIP et, au vu du positionnement des parcs et projets alentours, seul les bourgs de Villiers-en-Plaine, Fayer-sur-Ardin, Ardin et St-Pompain seront impactés par l'implantation potentielle au sein de la ZIP.

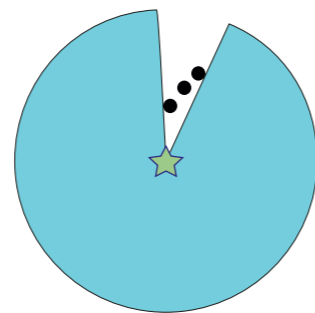


Photo 35 : Parc éolien IEL 28

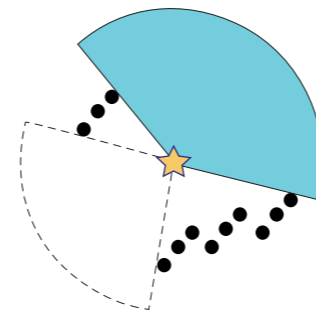
MÉTHODOLOGIE DE PRINCIPE DE DÉFINITION DES ESPACES DE RESPIRATION



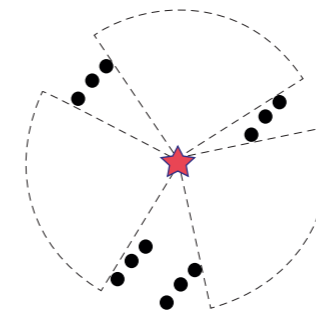
Aucun parc éolien n'est présent à moins de 5 km du bourg. Un espace de respiration de 360° est présent (soit 3x120°).



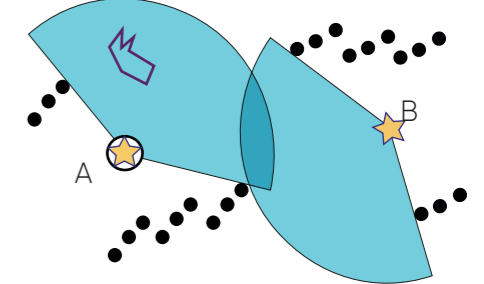
Un parc éolien est présent à moins de 5 km du bourg et réduit l'espace de respiration globale. On recense 2 espaces de 120°.



L'espace sans éolienne présent au sud-ouest est inférieur à 120°, il n'est pas considéré comme un espace de respiration. On compte seulement 1 espace de 120° au nord.



Aucun espace sans éolienne n'est supérieur ou égal à 120°. Ce bourg ne compte plus d'espace de respiration.


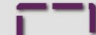











L'espace de respiration au nord du bourg A est concerné par la ZIP tandis que le bourg B n'est pas concerné par la ZIP car cette dernière se situe à plus de 5 km.

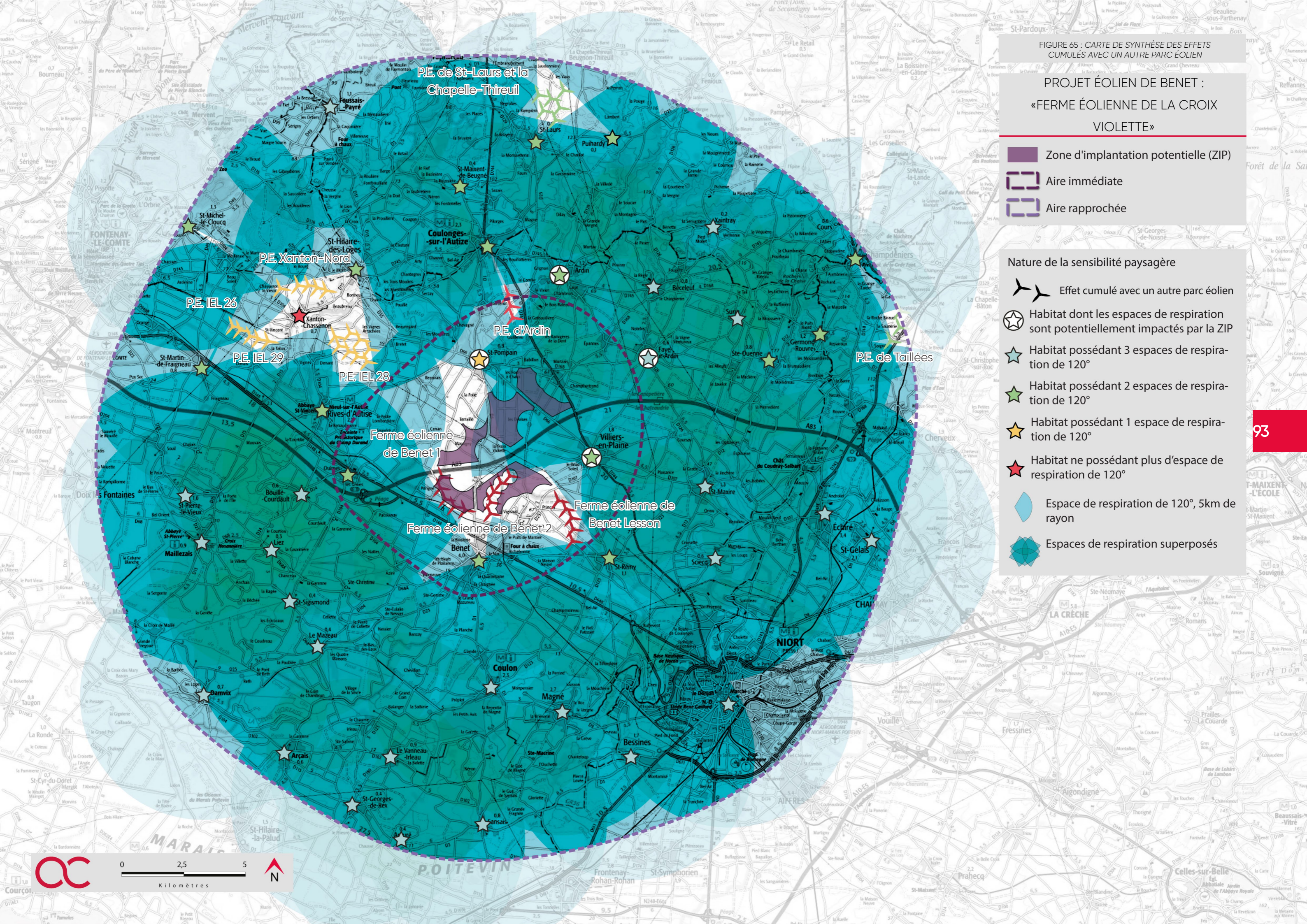
	Horizon continu sans éolienne > 120°		Bourg analysé
	Horizon continu sans éolienne < 120°		Bourg concerné par la ZIP
	Éolienne		ZIP

FIGURE 65 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

- Nature de la sensibilité paysagère
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
 -  Habitat dont les espaces de respiration sont potentiellement impactés par la ZIP
 -  Habitat possédant 3 espaces de respiration de 120°
 -  Habitat possédant 2 espaces de respiration de 120°
 -  Habitat possédant 1 espace de respiration de 120°
 -  Habitat ne possédant plus d'espace de respiration de 120°
 -  Espace de respiration de 120°, 5km de rayon
 -  Espaces de respiration superposés



3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. Les sites protégés

L'aire d'étude rapprochée compte 4 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors qu'une sensibilité est pressentie avec le VIP (case surlignée en violet), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.




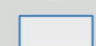
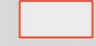
■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Les parties pittoresques des rochers de la Chaise	Germond-Rouvre	79	Classé	10,4	Dans la vallée des Fontaines de Cours	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
Le chene de St-Liguair	Niort	79	Classé	9,6	Dans le bourg de St-Liguair	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
Le marais mouillé Poitevin (Les villages)	Benet, Bouille-Courdault, Doix, Liez, Le Mazeau	79 / 85	Inscrit	2,9	Implanté dans le marais	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
Le marais mouillé Poitevin	Benet, Bouille-Courdault, Doix, Liez, Le Mazeau, St-Pierre-le-Vieux, St-Sigismond, Maillezais	85	Classé	1,3	Implanté dans le marais	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site





Figure 66 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

FIGURE 67 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site inscrit
-  Site classé

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

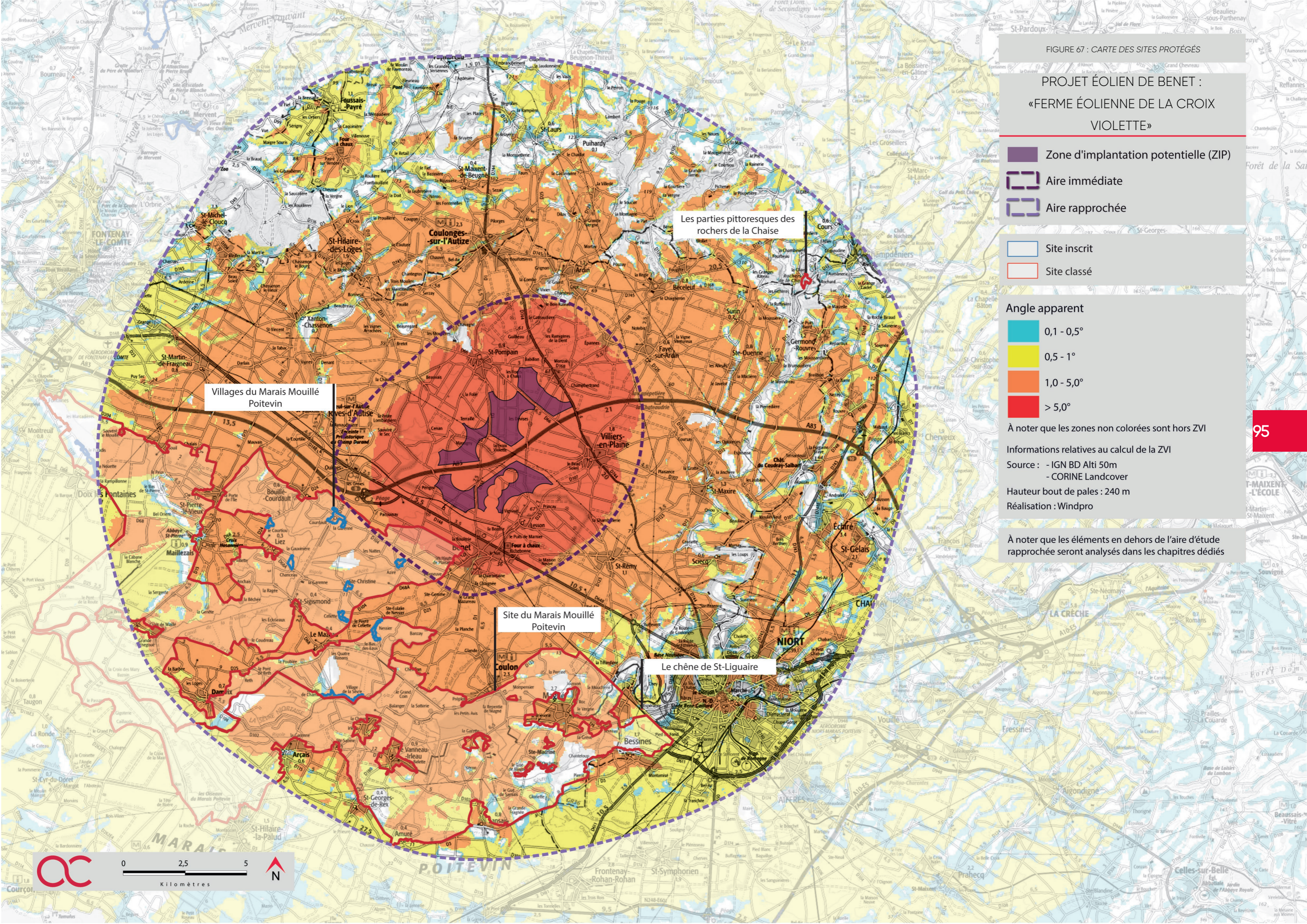
Source : - IGN BD Alti 50m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



Les parties pittoresques des rochers de la Chaise

Villages du Marais Mouillé Poitevin

Site du Marais Mouillé Poitevin

Le chêne de St-Liguaire

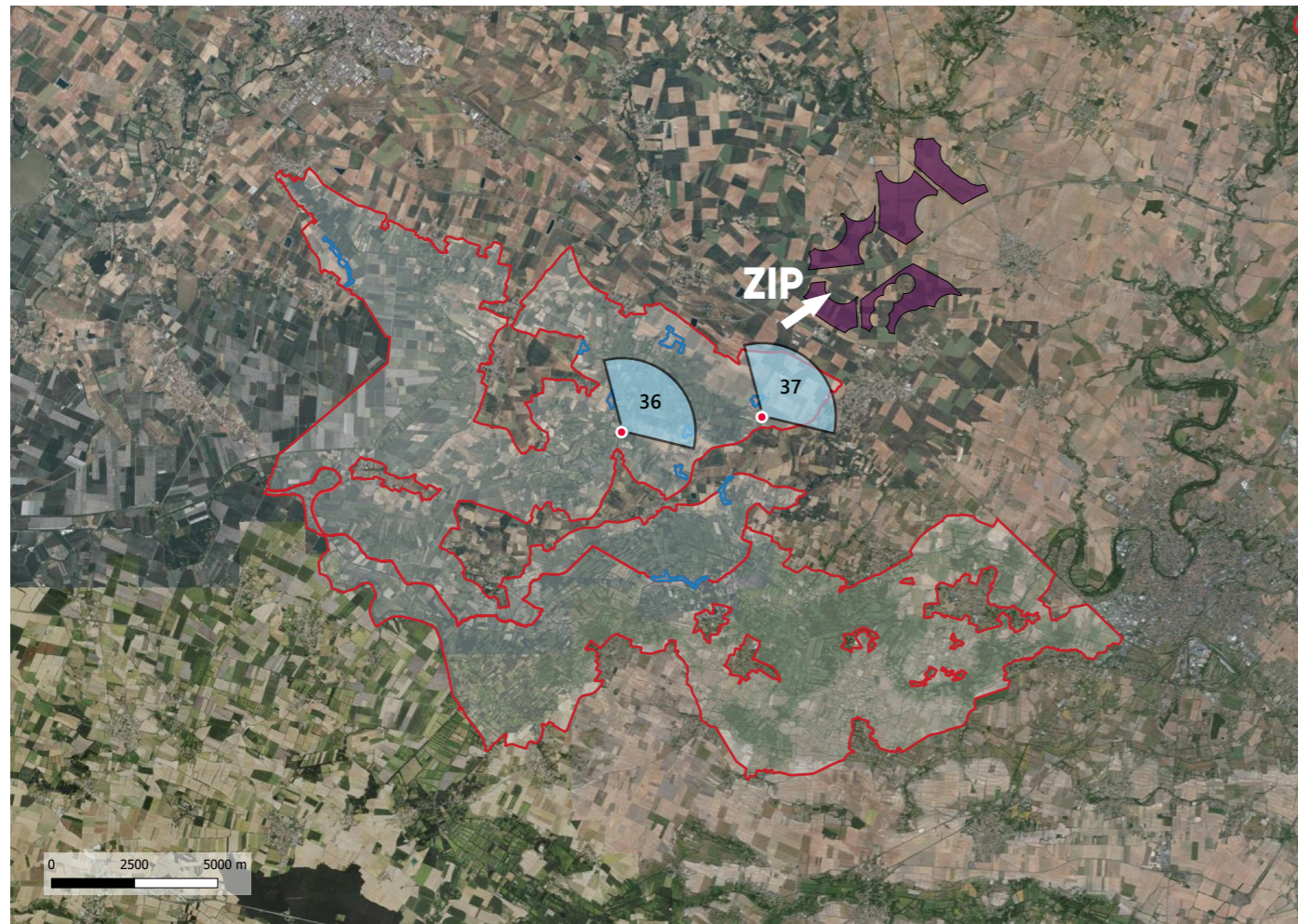


Figure 68 : Localisation du site classé du Marais Poitevin et du site inscrit des villages du marais Poitevin

Degré d'ouverture sur le paysage :

«Paysage façonné par l'homme dans lequel chemins d'eau, lignes d'arbres et prairies forment une véritable cathédrale de verdure, le Marais poitevin apparaît comme une figure emblématique des grands marais boisés de l'Ouest de la France. Il s'agit de l'un des plus grands sites classés de France, couvrant 18 620 hectares sur 23 communes, deux régions et trois départements : la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vendée. Classé par décret en conseil d'État du 9 mai 2003, la protection de ce paysage emblématique repose sur la reconnaissance de la singularité du marais mouillé liée à sa trame hydraulique et à sa trame arborée. Dans ce site de 18 614 hectares sont en effet concentrés 400 000 frênes têtards disposés le long d'un réseau de canaux et de voies d'eau réalisés pour certains dès le moyen-âge. Cet ensemble arboré participe à la constitution d'un patrimoine unique en France et en Europe. Témoin d'un savoir faire scientifique spécifique de maîtrise des eaux, le marais mouillé poitevin constitue un ensemble paysager unique de par son histoire, sa géographie, ses usages et savoir-faire»¹

Globalement, le réseau bocager du marais mouillé masque régulièrement les vues en direction du site d'implantation potentiel. Toutefois, depuis la frange nord-est du site classé, le bocage se disperse pour laisser place à des parcelles agricoles plus ouvertes. De même pour les villages, seuls depuis les bourgs au plus proche de la ZIP (se trouvant au milieu des parcelles cultivées ouvertes), des vues sur le VIP sont possibles. La prégnance du projet est qualifiée de modérée.

¹ Le site classé du marais mouillé poitevin

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 36 : Au cœur du marais Poitevin, la végétation masque le VIP



Photo 37 : Depuis la RD 104, au nord du site classé du marais Poitevin, le VIP apparaît au côté du bourg d'Aziré faisant parti du site inscrit des villages du marais Poitevin

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Les parties pittoresques des rochers de la Chaise	Germond-Rouvre	79	Classé	10,4	Dans la vallée des Fontaines de Cours	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
Le chene de St-Liguairé	Niort	79	Classé	9,6	Dans le bourg de St-Liguairé	En ZVI	Nulle	Nulle
Le marais mouillé Poitevin (Les villages)	Benet, Bouille-Courdault, Doix, Liez, Le Mazeau	79 / 85	Inscrit	2,9	Implanté dans le marais	Partiellement en ZVI	Modérée	Nulle
Le marais mouillé Poitevin	Benet, Bouille-Courdault, Doix, Liez, Le Mazeau, St-Pierre-le-Vieux, St-Sigismond, Maillezais	85	Classé	1,3	Implanté dans le marais	Partiellement en ZVI	Modérée	Nulle

Figure 69 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables

L'aire d'étude rapprochée compte 5 SPR, celui de la commune de Niort en ZVI, de Arçais, de Rives d'Autise, de Foussais-Payré et de Faymoreau partiellement en ZVI.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de le SPR (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport.


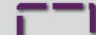
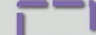
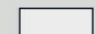
■ PRÉSENTATION DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES





NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
SPR de Foussais-Payré	Foussais-Payré	85	10,2	Sur un plateau agricole	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle
SPR de Faymoreau	Faymoreau	85	10,2	Dans le bocage agricole	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
SPR de Rives d'Autise	Nieul-sur-l'Autise	85	4,5	Dans la vallée de l'Autise	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle
SPR d'Arçais	Arçais	79	11,3	Dans le marais Poitevin	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et le site
SPR de Niort	Niort	79	7,2	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle

Figure 70 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

FIGURE 71 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

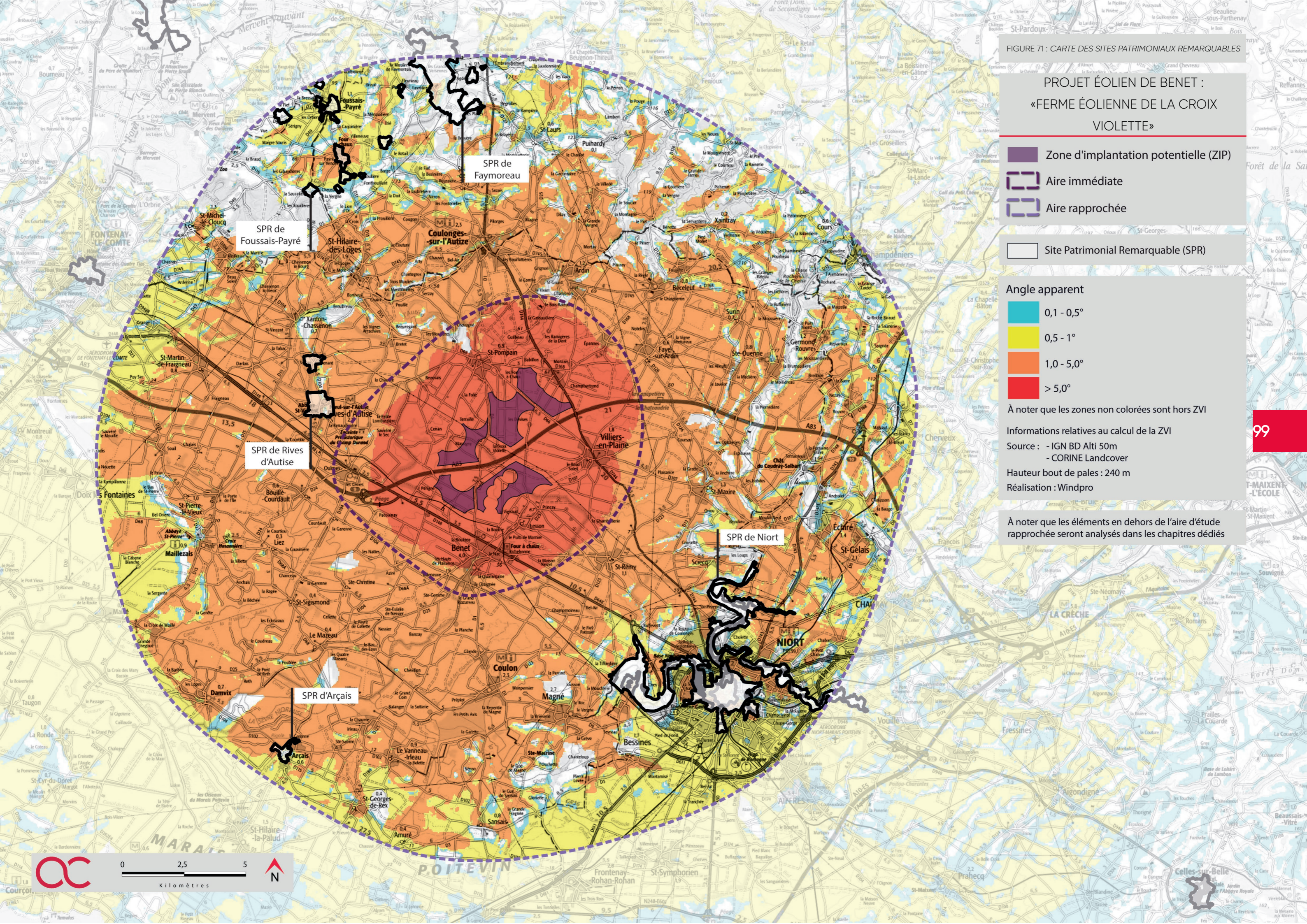
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 50m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



■ SPR DE NIORT

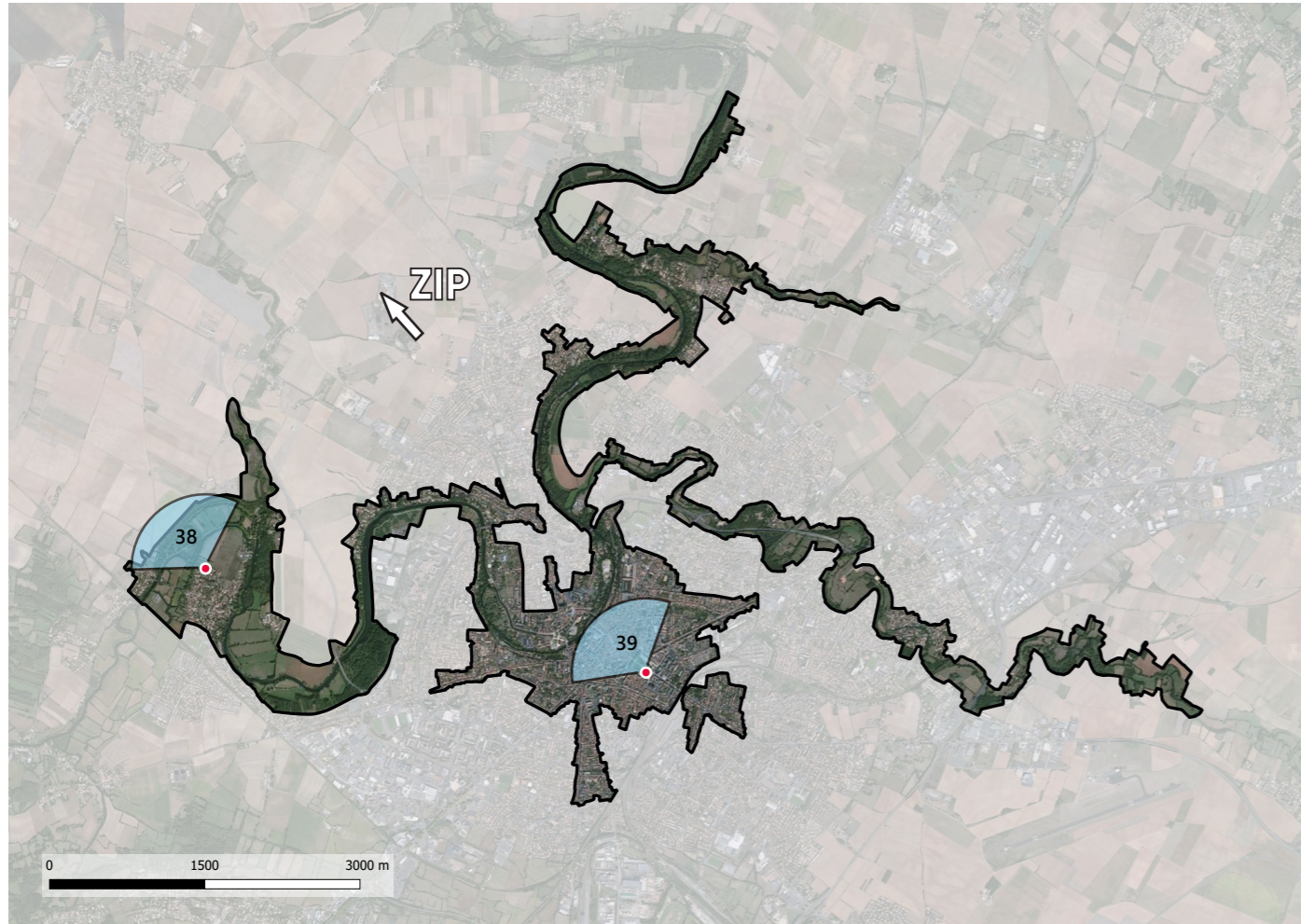


Figure 72 : Localisation du SPR de la ville de Niort



Figure 73 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Niort

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

«Niort, baignée en son cœur par la Sèvre Niortaise, vallée entre les deux collines St André et Notre Dame, nous contemple du haut de plus de neuf siècles de grande et petite histoire.

Des fouilles archéologiques dans les années 1970-1980 démontrent que Niort existe avant le 1er siècle avec une activité commerçante. Au Moyen Age, la ville dépend du comte de Poitiers et passe avec la dot d'Aliénor d'Aquitaine; la ville fut donc sous l'autorité du Roi de France puis du Roi d'Angleterre après le remariage d'Aliénor avec le Duc d'Anjou. Au 14ème siècle, drapiers, tanneurs faisaient la réputation de la ville et à la fin du Moyen Age, le commerce y était très prospère avec son port, ses foires et marchés ainsi que ses très belles halles. Sous Napoléon 1er, la ville est prospère grâce aux industries de chamoiserie qui fabriquaient entre autres les culottes de peau utilisées par la cavalerie. Toutefois cette industrie de la chamoiserie et de la ganterie décline jusqu'à s'éteindre à la fin du XXème siècle. La ville développe alors l'économie sociale et solidaire à partir de la seconde moitié du XXe siècle au travers de la création de la MAIF, puis par la suite avec l'arrivée d'autres mutuelles telles la MAAF et la MACIF. Depuis les années 1970, Niort est considérée comme « la capitale des mutuelles d'assurances » et son économie repose principalement sur le secteur tertiaire.»¹

Du fait de la position du SPR de Niort, il n'y a pas de perception possible en direction de la ZIP. En effet, ce SPR se développe dans la vallée de la Sèvre Niortaise. De ce fait, une partie du périmètre protégé se situe hors ZVI, seules les zones se trouvant sur le versant sud de la vallée seraient en ZVI. Cependant, la trame bâtie ainsi que la ripisylve de la vallée masquent le VIP. Néanmoins, depuis les voies d'accès au SPR au sud de la ville de Niort, des vues simultanées sont possibles entre le clocher de l'église St-Hilaire et le VIP. La sensibilité de la covisibilité est qualifiée de très faible.

¹ Site AVF Niort : www.avf.asso.fr

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

> Visibilité

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Covisibilité



Photo 38 : Depuis la partie ouest du SPR de Niort, la ripisylve ferme les vues en direction de la ZIP



Photo 39 : Depuis le centre-bourg de Niort, sur le versant sud de la vallée de la Sèvre Niortaise, la végétation et la trame bâtie de la ville masque le VIP

■ SPR D'AUTISE

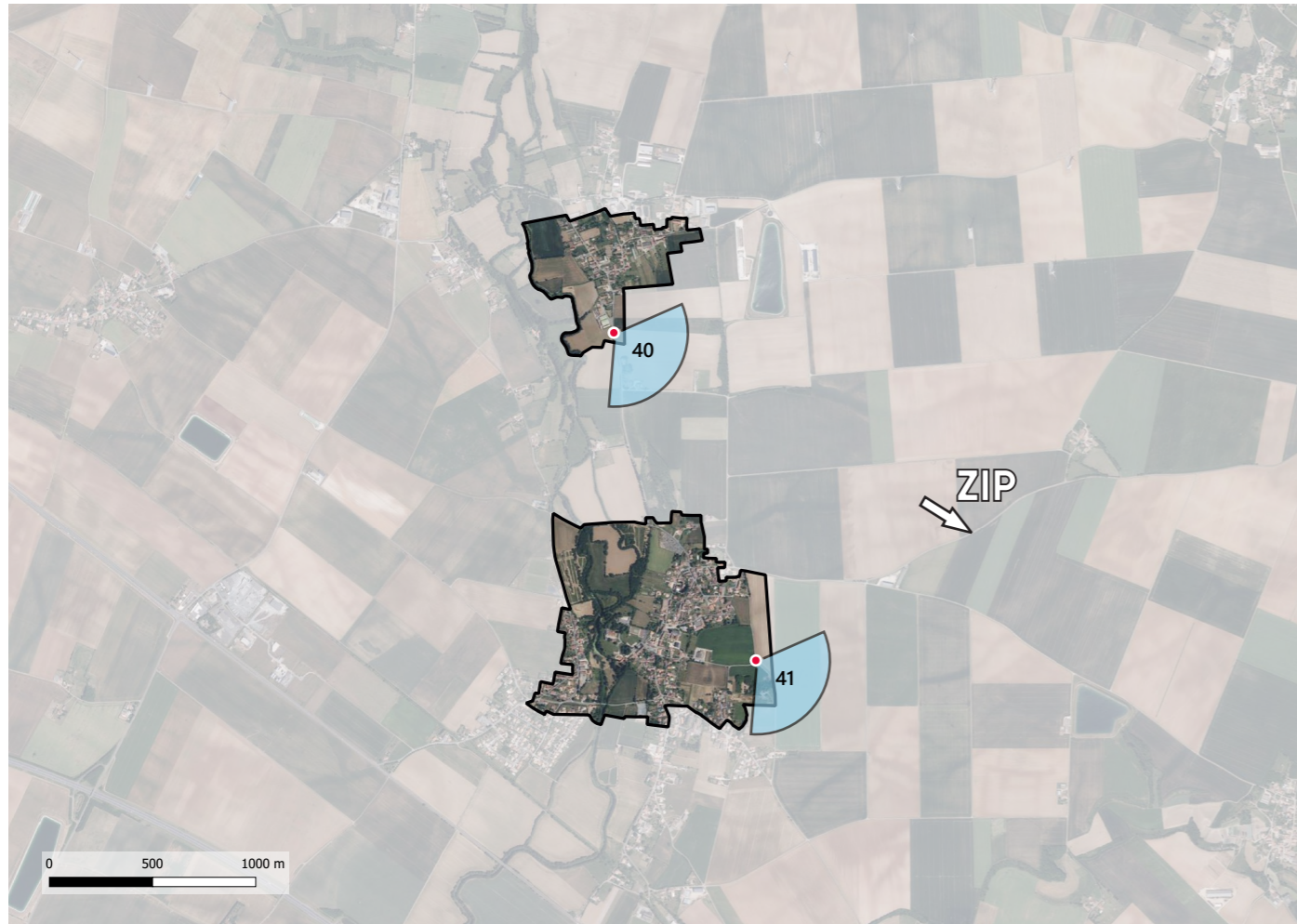


Figure 74 : Localisation du SPR d'Autise



Figure 75 : Bloc diagramme avec localisation du SPR d'Autise

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

« Depuis des temps forts anciens (Néolithique moyen), la commune était déjà occupée comme l'atteste le dolmen de la Pierre Levée, encore appelé Pierre-qui-Vire ou Pierre Moulleron, au lieu-dit « Les Aspics ». La dalle de couverture de cet édifice devait peser plus de 40 tonnes, et a subi un déplacement évalué à plus de 5 kilomètres au minimum.

Plus récemment, le célèbre site de Champ Durand (Néolithique récent, entre 3400 et 3000 ans avant J.-C) a été découvert en 1971 par Maurice Marsac grâce à la photographie aérienne. Ce site d'une surface de 3 ha a servi à abriter des populations et des échanges commerciaux. L'enceinte a aussi eu un rôle défensif avec des fossés, des portails et des tours de bois.

Plus en avant, l'histoire de Nieul-sur-l'Autise est liée à celle d'un groupe de chanoines génovéfains chargés par le seigneur de VOUVANT d'y fonder un monastère en 1068. L'Abbaye se développe rapidement grâce aux nombreux dons et privilèges des fondateurs, des ducs d'Aquitaine et même du Roi de France, Louis VII. Aliénor d'Aquitaine y naquit en 1122. Au début du XII^e siècle, les chanoines de Nieul s'associent à ceux de Maillezais, St-Maixent, l'Absie et St-Michel-en-l'Herm pour creuser le Canal des Cinq-Abbés, drainant les eaux des marais vers la Sèvre (création du Marais Poitevin : marais mouillé).¹

Le SPR d'Autise est constitué de 2 parties le long de l'Autise : la partie nord située sur le village de Denan et la partie sud située sur le bourg de Rives-d'Autise. La majeure partie du périmètre protégé se trouve en ZVI, en effet le VIP est visible depuis une grande portion du SPR. Cependant, le relief de la vallée de l'Autise permet de minimiser la prégnance du VIP. De plus, en centre-bourg, la trame bâtie ferme les vues en direction de la ZIP. La sensibilité est qualifiée de faible. Néanmoins depuis l'ouest de la ville de Nieul-sur-l'Autise, le VIP apparaît en arrière-plan du SPR avec une prégnance relativement limitée. La sensibilité à la covisibilité est qualifiée de faible.

¹ Site de Rives-d'Autise : www.rives-autise.fr

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

> Visibilité

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

> Covisibilité



Photo 40 : Depuis la partie nord du SPR d'Autise le VIP apparait en arriere de la trame végétale



Photo 41 : Depuis la partie sud du SPR d'Autise, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur les parcelles agricoles

■ SPR DE FOUSSAIS-PAYRÉ



Figure 76 : Localisation du SPR de Foussais-Payré

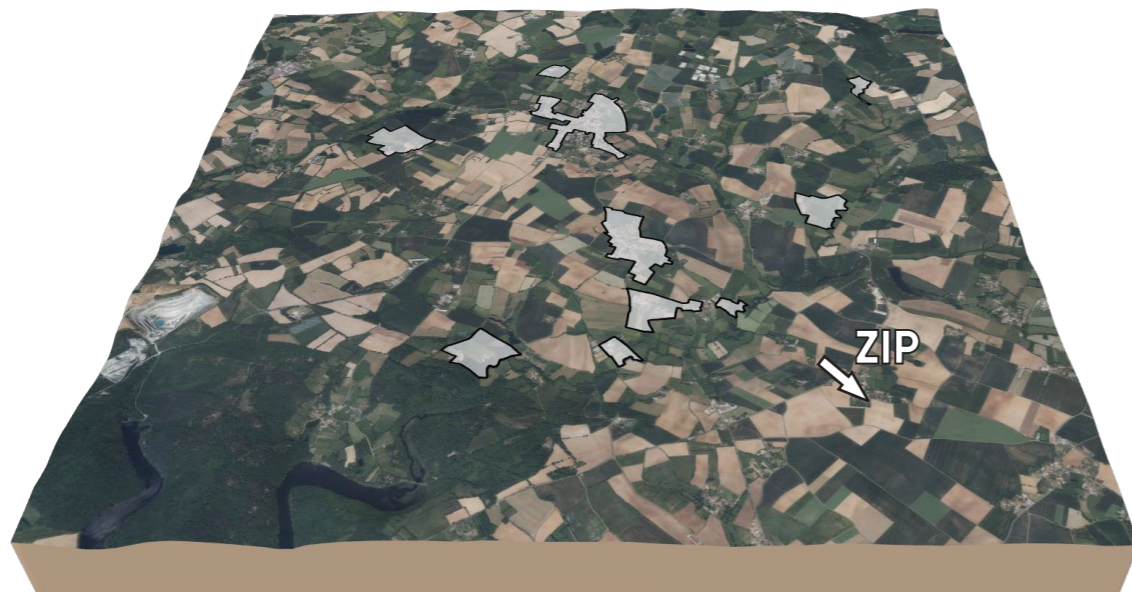


Figure 77 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Foussais-Payré

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

«L'histoire de Foussais-Payré remonte à l'époque Gallo-Romaine. Les noms de Foussais et de Payré proviendraient des noms de deux colons romains, Fuscicus et Petrus, Pierre.

Son église romane, érigée entre 1050 et 1100, est l'un des édifices les plus remarquables du Bas-Poitou.

La Guerre de Cent ans et les Guerres de Religions ont laissé des traces. Catholiques et protestants se sont combattus ; L'église a été pillée et incendiée. Cependant sa façade est un chef d'œuvre de l'Art Roman avec ses deux baies aveugles qui encadrent le grand portail.

La Renaissance fut une période de grande prospérité. Foussais-Payré devient un centre commercial actif. Ses produits de laine, de lin et de cuir se vendent jusqu'en Allemagne et en Hollande. Nous assistons à une éclosion d'artisans et de commerçants. De cette époque florissante datent de nombreux logis et bâtiments remarquables disséminés dans les deux bourgs et la campagne environnante.

Au chevet de l'église se trouve le prieuré - aujourd'hui la mairie - qui dépendait de l'abbaye de Bourgueil ; on y accède par un grand portail Louis XIII, rue Ste Catherine. A l'intérieur on peut y admirer de belles cheminées et un escalier en bois du XVIIIème.

Sur le parvis de l'église, le logis François Laurens (1552), qui bénéficiait jadis d'une loggia dans sa cour intérieure, est un bâtiment exceptionnel pour un bourg rural. En face, les Halles du XVIème et, à deux pas, l'auberge Ste Catherine appartenait à la famille du grand mathématicien et humaniste François Viète (1540 - 1603), dont Foussais-Payré et Fontenay le Comte «revendiquent» l'une et l'autre la naissance ! Un peu plus loin se dresse le porche en pierres avec porte piétonne du «Grand Logis» ; la baie près de la maison porte la date de 1605.

Une halte s'impose à l'entrée de Payré, à proximité des fours à chaux, exploités dans la seconde partie du XIXème siècle grâce à la houille des mines de Faymoreau.»¹

Le SPR de Foussais-Payré est divisé en 10 parcelles distinctes éloignées d'environ 5 km au maximum. De manière générale, ces parcelles sont situées en ZVI. En effet, des vues en direction de la ZIP sont possibles depuis ce SPR. Néanmoins la trame bocagère vient régulièrement filtrer la visibilité du VIP. De plus, en centre-bourg de Foussais-Payré et de Payré-sur-Vendée, la trame bâtie ferme les vues en direction de la ZIP. La sensibilité est qualifiée de faible. De plus depuis certains points de vue au sein des parcelles protégées, le VIP est visible sur le même panorama que le SPR avec une emprise réduite du fait des filtres visuels présents et de la distance d'éloignement. La sensibilité de la covisibilité est qualifiée de très faible.

¹ Site de Foussais-Payré: www.foussais-payre.fr

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

> Visibilité

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Covisibilité



Photo 43 : Depuis la sortie du hameau de Payré-sur-Vendée, le VIP apparait filtré par la trame végétale



Photo 42 : Depuis le centre de Foussais-Payré, les vues en direction de la ZIP sont fermées par la trame bâtie